

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



PAPI Veaune, Bouterne, Torras et petits affluents
du Rhône

Bilan technique et financier en fin de parcours



**ARCHE AGGLO
BP 103
3 RUE DES CONDAMINES
07300 MAUVES**

Suivi des modifications

Version du document	Date de modification	Rédacteur	Nature
V1	15/01/2024	E. Guilmin	Rédaction du document

Table des matières

1.	Préambule	5
2.	Etat d'avancement des actions	6
2.0.	Axe 0 : Animation	6
2.0.1.	Action 0-1 : Animation et pilotage du PAPI Veayne / Bouterne/ petits affluents du Rhône	6
2.0.2.	Action 0-2 : Mise en place d'outils de suivi de projets	7
2.1.	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	11
2.1.1.	Action 1-1 : Mise en place de repère de crues	12
2.1.2.	Action 1-2 : Appui pour la réalisation des DICRIM adaptés à une unité géographique	12
2.1.3.	Action 1-3 : Réalisation, révision et diffusion des DICRIM adaptés à une unité géographique ...	13
2.1.4.	Action 1-4 : Sensibilisation auprès de l'ensemble de la population	14
2.1.5.	Action 1-5 : Sensibilisation en milieu scolaire	16
2.1.6.	Action 1-6 : Formation à la prise en compte du risque inondation auprès des élus et technicien des communes et d'Arche Agglo	18
2.1.7.	Action 1-7 : Communication auprès des journaux locaux	19
2.1.8.	Action 1-8 : Améliorer la connaissance du risque inondation lié au ruissellement	23
2.1.9.	Action 1-9 : Amélioration des connaissances sur la commune de Saint-Jean-de-Muzols – réalisation d'un Schéma Directeur de gestion des Eaux Pluviales	24
2.2.	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	31
2.2.1.	Action 2-1 : Réalisation d'une étude bilan de l'existant – analyse des besoins	31
2.2.2.	Action 2-2 : Etude de faisabilité pour une instrumentation visant la surveillance et l'alerte	32
2.2.3.	Action 2-3 : Instrumentation et mise en œuvre de dispositifs pour améliorer la surveillance	33
2.2.4.	Action 2-4 : Organiser la surveillance : développer et former un réseau de surveillance des cours d'eau	35
2.3.	Axe 3 : Alerte et gestion de crise	36
2.3.1.	Action 3-1 : Appui technique d'Arche Agglo lors de forts épisodes pluvieux	36
2.3.2.	Action 3-2 : Réalisation et révision des PCS avec un volet spécifique et adapté sur le risque inondation	37
2.3.3.	Action 3-3 : Réalisation d'exercices de gestion de crise inondation	38
2.4.	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	40
2.4.1.	Action 4-1 : Assurer la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable	40
2.4.2.	Action 4-2 : Mise en place d'un outil cartographique interne visant le partage de la connaissance de l'aléa	41
2.4.3.	Action 4-3 : Porters à connaissances auprès des communes	42
2.5.	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	43
2.5.1.	Action 5-1 : Analyse de la vulnérabilité, identification et priorisation des secteurs à enjeux nécessitant un diagnostic de vulnérabilité	43
2.5.2.	Action 5-2 : Réalisation de diagnostics et propositions de réduction de la vulnérabilité d'habitations, d'entreprises, d'exploitations agricoles et de bâtiments publics du territoire	43
2.5.3.	Action 5-3 : Réalisation des travaux issus des diagnostics à destination des habitations	44

2.5.4.	Action 5-4 : Réalisation des travaux issus des diagnostics à destination d'entreprises, d'exploitations agricoles et de bâtiments publics	45
2.5.5.	Action 5-5 : Réflexion intercommunale, à l'échelle du territoire, sur la problématique des déplacements	46
2.6.	Axe 6 : Ralentissement des écoulements	48
2.6.1.	Action 6-1 : Bassin versant de la Veune – création de 6 zones de rétention et reprise du lit de la Veune dans Curson	48
2.6.2.	Action 6-2 : Bassin versant Bouterne / Burge - Poursuite de l'aménagement de la Bouterne (travaux) à Tain l'Hermitage et Mercuriol-Veunes	51
2.6.3.	Action 6-3 : Bassin versant Bouterne – Réalisation d'un parcours à moindre dommage en sortie du bassin de rétention n°1 sur la Bouterne à Chantemerle-les-Blés	51
2.6.4.	Action 6-4 : Gestion des eaux de ruissellement – quartier des Odouards à Mercuriol.....	52
2.6.5.	Action 6-5 : Petits affluents rive gauche du Rhône – aménagement de la Rionne à Erôme	53
2.6.6.	Action 6-6 : Petits affluents rive gauche du Rhône – bassin versant du Gervans – modification d'un pont à Gervans	54
2.6.7.	Action 6-7 : Petits affluents rive gauche du Rhône – les ruisseaux des Marais et des Barres à Serves-sur-Rhône – création d'un lit aérien.....	55
2.6.8.	Action 6-8 : Petits affluents rive droite du Rhône – Gestion des ruissellements du ruisseau des Palets à Saint-Jean-de-Muzols	56
2.6.9.	Action 6-9 : Poursuivre la réalisation du plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve et du transport solide	57
2.6.10.	Action 6-10 : Etude de définition des travaux de limitation des inondations des petits affluents du Rhône rive droite	59
2.7.	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	60
2.7.1.	Action 7-1 : Petits affluents du Rhône rive gauche – Le Torras à Tain-l'Hermitage – Réfection de la digue du Colombier	60
2.7.2.	Action 7-2 : Petits affluents du Rhône rive gauche – Le Torras – Définition d'un scénario optimum de travaux à l'échelle du bassin versant	61
2.7.3.	Action 7-3 : Etude de connaissances des digues à enjeux	63
3.	Avenant et perspectives.....	65
3.1.	Avenant.....	65
3.1.1.	Fiches action modifiées.....	65
3.1.2.	Nouvelles fiches action.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1.3.	Fiches action réalisées en interne.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1.4.	Fiches action supprimées ou reportées.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1.5.	Actualisation du montant	65
3.2.	Perspectives	66
Annexes	69
Annexe 1 : Tableau d'avancement des actions.....		71
Annexe 2 : Tableau financier de l'avenant		73
Annexe 3 : Fiches action de l'avenant.....		75

1. Préambule

Au 1^{er} janvier 2018, Arche Agglo a pris la compétence GEMAPI et s'est engagé dans la réalisation d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations afin de réduire la vulnérabilité de son territoire. Cet engagement a abouti le 02 septembre 2019 à la signature de la convention du PAPI Veayne, Bouterne, Torras et petits affluents du Rhône.

Un avenant a été signé le 01 juin 2023.

Le PAPI comprends 42 fiches action, réparties sur 8 axes, pour un montant total de 10 669 500 € dont la répartition est la suivante suite au premier avenant :

Axe d'action	Montants
Axe 0 : Animation	635 000.00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	5 95 000.00 €
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	80 000.00 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	42 500.00 €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	-
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	102 500.00 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	9 230 000.00 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	120 000.00 €
TOTAL (montants globaux)	10 805 500.00 €

Ce bilan en fin de parcours présente axe par axe les niveaux de réalisation financière et technique des différentes actions du programme du PAPI. Il convient d'avoir en tête à la lecture des résultats qu'un certain nombre d'opérations ont été réalisées en interne ou sur des budgets hors PAPI. Ainsi, pour certains volets, les dépenses peuvent être nettement inférieures au prévisionnel du programme d'actions. La réalisation technique quant à elle est conforme aux objectifs. De plus, certaines fiches actions sont revues, tant dans le contenu que dans l'estimation financière, compte-tenu de l'évolution des projets.

Au regard de l'avancement du PAPI et en vue du lancement d'un nouveau, il est proposé de prolonger d'un an le PAPI actuel, soit jusqu'à fin 2025.

2. Etat d'avancement des actions

A ce jour, sur les 42 fiches actions du PAPI, l'engagement est le suivant :

- ❖ 5 actions ne sont pas encore engagées ;
- ❖ 29 actions sont en cours ;
- ❖ 6 sont terminées.

2.0. Axe 0 : Animation

Cet axe comprend 2 actions pour un montant global de 635 000 €. Dans le cadre de l'avenant, il est prévu d'ajouter une action et de porter le montant global à 817 600 €.

2.0.1. Action 0-1 : Animation et pilotage du PAPI Veayne / Bouterne/ petits affluents du Rhône

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2019	635 000 €	496 899.94 €	78.3 %	165 891.24 € (33.4 %)

En 2019 et 2020, la dépense était calculée sur la base de 1 ETP assuré par le chargé de mission principal affecté à la réalisation du PAPI. Toutefois, un appui de la part du personnel de l'équipe rivière et de l'assistante de la direction de l'environnement était réalisé.

Avenant :

A partir de 2021 et de la modification des règles de financement de l'animation, cet appui a été officialisé et 2 personnes ont également été recrutées, correspondant à 1 ETP, afin d'apporter un appui conséquent pour atteindre les objectifs d'un PAPI ambitieux.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, une nouvelle chargée de mission a été recruté pour se consacrer à 50% sur les missions de l'axe 2. Les 50% restant sont dédiés à certaines missions de l'axe 1, comme la communication grand public et le pilotage d'études de faisabilité.

De fait, il est proposé d'intégrer dans l'avenant les modifications apportées sur la base du prévisionnel suivant intégrant une année supplémentaire :

Charges salariales au prorata du temps passe sur le PAPI	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Chargé de mission principal	60 000.00 €	60 000.00 €	62 000.00 €	62 000.00 €	62 000.00 €	62 000.00 €	62 000.00 €	430 000.00 €
Chargé de mission 1			14 000.00 €	14 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	103 000.00 €
Chargé de mission 2			10 000.00 €	10 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	35 000.00 €
Chargé de mission 3					5 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	85 000.00 €
Technicien 1			33 150.00 €	33 150.00 €	33 700.00 €	17 500.00 €	17 500.00 €	135 000.00 €
Technicien 2			4 050.00 €	4 050.00 €				8 100.00 €
Assistent			4 300.00 €	4 300.00 €	4 300.00 €	4 300.00 €	4 300.00 €	21 500.00 €
Total	60 000.00 €	60 000.00 €	127 500.00 €	127 500.00 €	135 000.00 €	153 800.00 €	153 800.00 €	817 600.00 €
Taux de financement	40%	40%	48%	48%	48%	42%	42%	44.6%
Montant subvention	24 000.00 €	24 000.00 €	61 000.00 €	61 000.00 €	65 000.00 €	65 000.00 €	65 000.00 €	365 000.00 €

Coût estimatif	817 600 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 44.6% (365 000 €) ❖ MO : 55.4% (452 600 €)

La nouvelle fiche action est présentée en annexe 3.

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Rapport annuel d'activités	4	Le descriptif des actions principales menées est détaillé dans les rapports annuels de l'agglomération
Avancement des fiches action du PAPI	1	En continue
Avancement du programme financier – bilan	2	Objet du présent rapport + bilan à mi-parcours

2.0.2. Action 0-2 : Mise en place d'outils de suivi de projets

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2019	Intégré dans l'action 0-1	/	/	/

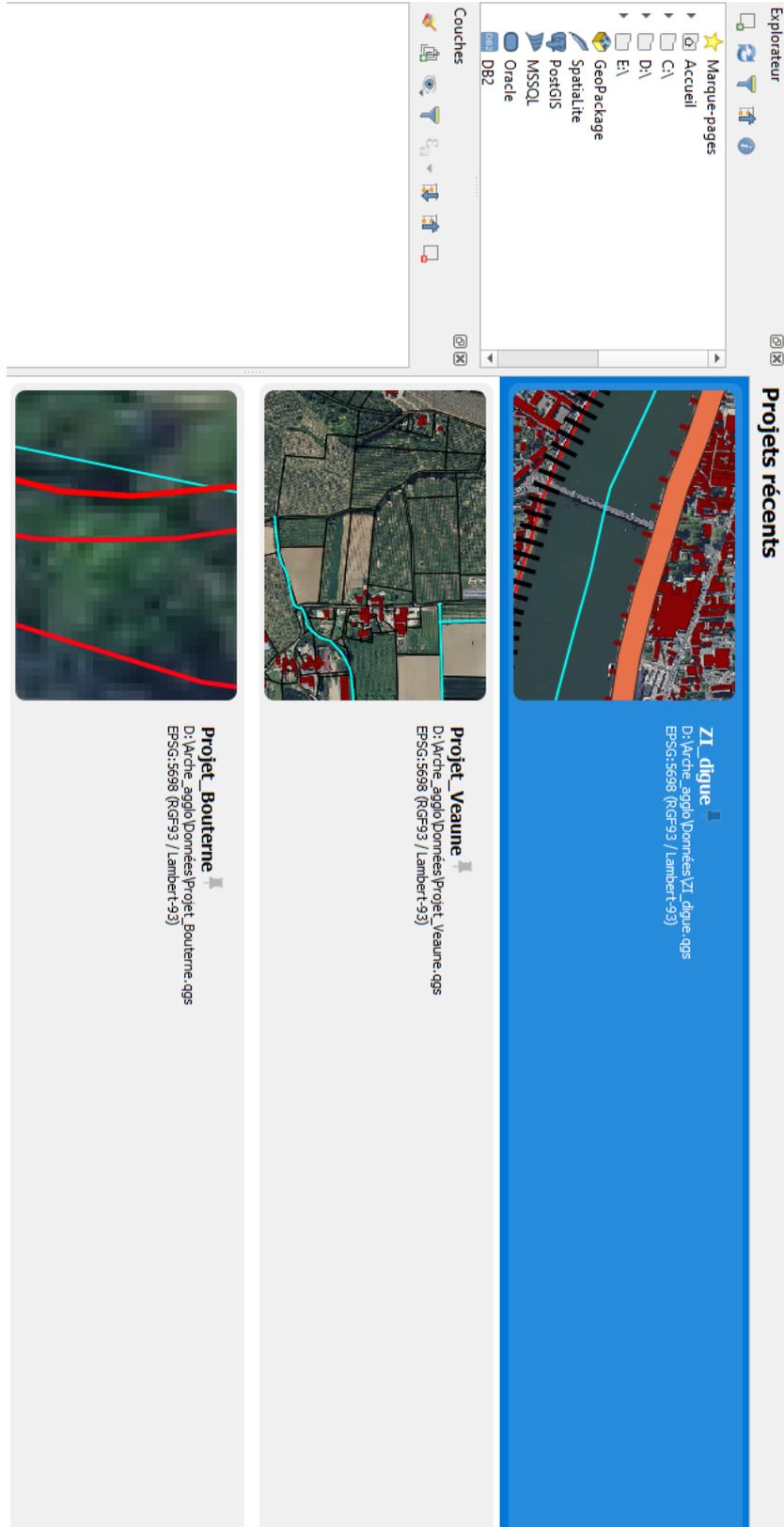
Depuis 2019, et même avant pour certaines opérations, plusieurs outils de suivi ont été mis en place :

- ❖ 1 tableau de suivi global des actions du PAPI, il est reporté en annexe 1 ;
- ❖ Des couches SIG de suivi des ouvrages (cf exemple de carte ci-après) ainsi que, pour les digues et barrage, la mise en œuvre d'un outil interne de suivi des ouvrages ;
- ❖ Des couches SIG et des tableaux de suivi pour plusieurs actions spécifiques du PAPI.

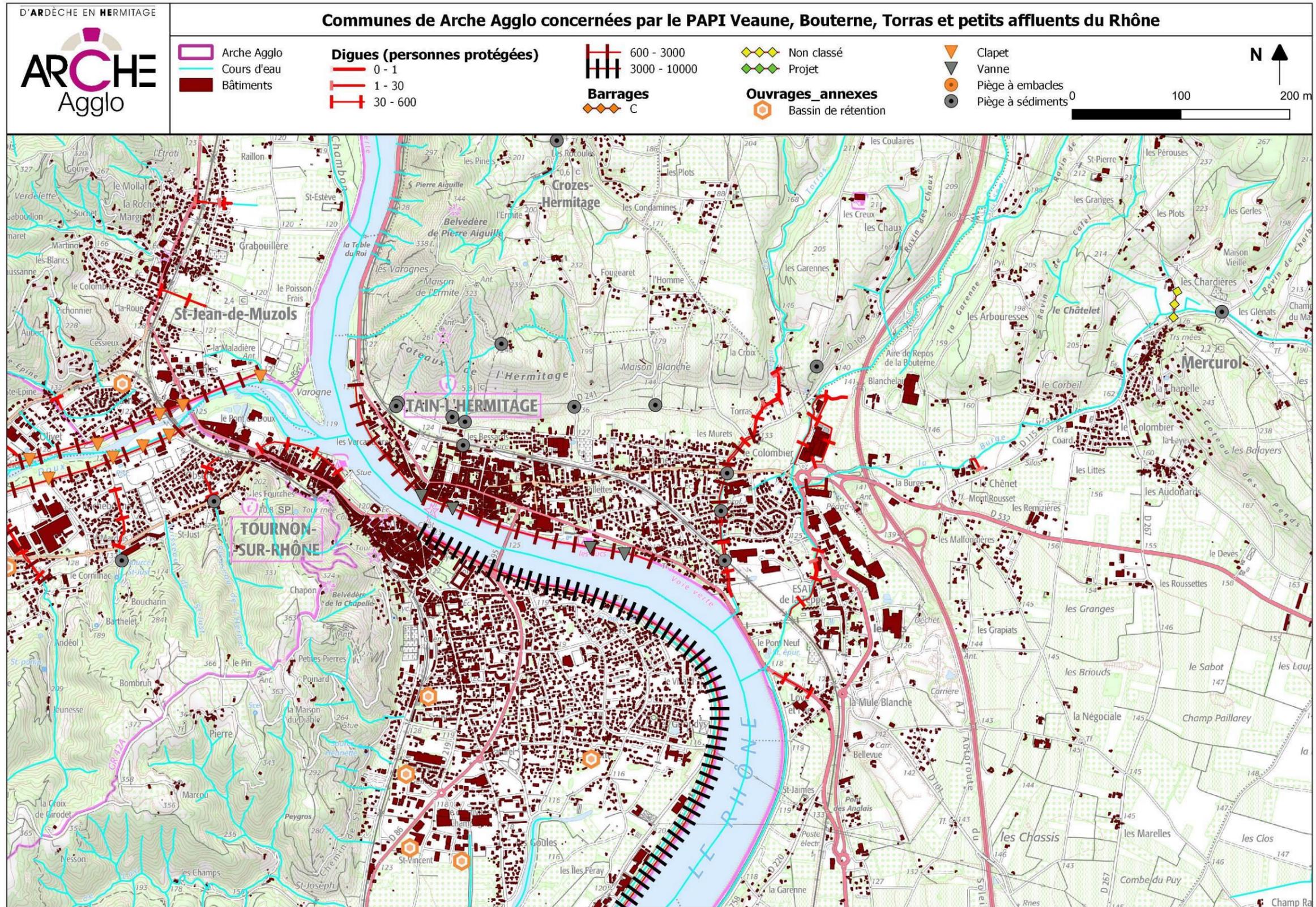
Coût estimatif	/
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : / ❖ MO : /

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Rapport annuel d'activités	4	Le descriptif des actions principales menées est détaillée dans les rapports annuels de l'agglomération
Avancement des fiches action du PAPI	1	En continue
Suivi cartographique	1	Les projets font l'objet d'un suivi sous SIG (cf. figure ci-après)



Exemple de projets QGIS pour la gestion des aménagements





Bilan technique et financier en fin de parcours
PAPI Veane, Bouterne, Torras et petits affluents du Rhône
2. Etat d'avancement des actions

2.0.3. Action 0-3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du dossier pour le prochain PAPI

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
A engager	2024-2025	100 000 €	0.00 €	0.0 %	0.00 € (50 %)

Arche Agglo envisage de poursuivre la démarche PAPI à la suite du dossier actuel. Pour se faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage est envisagée pour préparer le dossier de labellisation de ce prochain PAPI

Avenant :

Il s'agit de la création d'une nouvelle fiche pour la préparation du dossier.

Coût estimatif	100 000 € TTC
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50.0% (50 000 €) ❖ MO : 50.0% (50 000 €)

La nouvelle fiche action est présentée en annexe 3.

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Rapport de labellisation du futur PAPI	1	
Obtention de la labellisation	1	

2.1. Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Cet axe comprend 11 actions pour un montant global initial de 595 000 €. Au regard de l'évolution des actions et de l'ajout de 2 actions, il est proposé de passer cet axe à 753 000 €, soit une augmentation de 278 000 €.

2.1.1. Action 1-1 : Mise en place de repère de crues

Statut	Date d'engagement envisagée	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2022-2025	20 000 €	0.00 €	0 %	0.00 € (0 %)

En 2022, un premier recensement des laisses de crues dans les communes et au sein de Arche Agglo avec la création d'une base cartographique a été réalisé. Ce travail en interne permettra de faire réaliser des repères de crues pour une mise en œuvre en concertation avec les communes.

La principale difficulté rencontrée est de convaincre les mairies et les habitants de la nécessité de ce travail de mémoire.

Coût estimatif	20 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 40 % commune PPR prescrit et 50 % PPR approuvé (10 000 €) ❖ MO : 50 % (10 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de repères posés	0	
Nombre d'évènements de sensibilisation et communication organisés	0	
Alimentation de la base de données nationale sur les repères de crues	0	
Alimentation du SIG de ARCHE Agglo	1	Une base de données a été réalisé pour le recensement des laisses de crues

2.1.2. Action 1-2 : Appui pour la réalisation des DICRIM adaptés à une unité géographique

Statut	Date d'engagement envisagée	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Non engagée	2024-2025	5 000 €	0.00 €	0 %	0.00 € (0 %)

En 2022 et 2023, un cycle de formation des élus pour les sensibiliser à l'utilité d'un plan communal de sauvegarde et les former à leur utilisation. Ce cycle a été l'occasion de leur rappeler la nécessité d'informer la population via des outils adaptés comme les DICRIM. Cette action sera donc initiée à la suite de ce cycle de formation.

Coût estimatif	5 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (2 500 €) ❖ MO : 50 % (2 500 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de DICRIM réalisés / révisés	0	
Nombre de DICRIM diffusés à la population	0	

2.1.3. Action 1-3 : Réalisation, révision et diffusion des DICRIM adaptés à une unité géographique

Statut	Date d'engagement envisagée	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Non engagée	2024-2025	25 000 €	0.00 €	0 %	0.00 € (0 %)

En 2022 et 2023, un cycle de formation des élus pour les sensibiliser à l'utilité d'un plan communal de sauvegarde et les former à leur utilisation. Ce cycle a été l'occasion de leur rappeler la nécessité d'informer la population via des outils adaptés comme les DICRIM. Cette action sera donc initiée à la suite de ce cycle de formation.

Coût estimatif	25 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (12 500 €) ❖ MO : 50 % (12 500 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de DICRIM réalisés	0	
Nombre de DICRIM révisés	0	
Nombre de DICRIM diffusés – population sensibilisée	0	

Nombre de nouveaux arrivants ayant reçu le DICRIM	0	
---	---	--

2.1.4. Action 1-4 : Sensibilisation auprès de l'ensemble de la population

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2017	15 000 €	0.00 €	0 %	0.00 € (0 %)

La sensibilisation de la population est une démarche engagée par Arche Agglo dès sa création en 2017. Elle s'est renforcée en 2018 avec la prise de compétence GEMAPI. Elle prend différentes formes :

- ❖ Site internet et réseaux sociaux (facebook, twitter et linkedin) : <https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/environnement/leau-et-les-rivieres/>



L'EAU ET LES RIVIÈRES

ARCHE Agglo / Vivre / Environnement / L'eau et les rivières

ARCHE Agglo agit pour un territoire moins vulnérable aux inondations et pour des cours d'eau en « bonne santé ».

Nos engagements à travers 5 objectifs

1. Limiter les crues

- Différents types de travaux réalisés, seul ou en partenariat avec d'autres Communautés de communes concernées, afin de concilier limitation des crues, renaturation des cours d'eau et continuité piscicole (ex : création de bassins écrêteurs, élargissement de cours d'eau, confortement de digues...).
- Etudes en cours sur la Veayne, le Torras et la Rionne.

2. Améliorer la qualité de l'eau

- Mise en place de bandes enherbées et de plantations le long des rivières, plantations de haies,
- Lancement d'une démarche zéro pesticide,
- Suivi de la qualité des cours d'eau (analyses...).

3. Préserver la quantité d'eau et en améliorer le partage

- Mise en place de systèmes à économie d'eau dans les bâtiments publics (ex : mousseurs sur les robinets...).
- Suivi des débits des cours d'eau en période de basses eaux,
- Accompagnement des agriculteurs (stockage d'eau hivernal...).
- Accompagnement des structures en charge de l'Alimentation en Eau potable pour améliorer le rendement des réseaux (diminution des fuites).

- ❖ Bulletins intercommunaux diffusés à l'ensemble de la population (ci-dessous : extrait de la revue n°10 de janvier 2022) : <https://www.archeagglo.fr/lagglo/la-collectivite/publications/>

COMMUNES

PLATS

RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE



- ❖ Communication interne via la « CNEWS »

- ❖ Panneau de communication à proximité des chantiers en cours (ci-dessous le panneau mis en place pendant la réfection des digues du Rhône à Tain) :

Travaux de réfection De la digue du Rhône

Rappel du contexte

Les désordres qui affectent les digues ont été identifiés et hiérarchisés à l'occasion des visites techniques approfondies, des diagnostics initiaux de sureté et confirmés lors de la réalisation d'inspections courantes. Une estimation a été établie sur la base de préconisations à dire d'expert. Suite à ces diverses études relevant des obligations des gestionnaires d'ouvrages de protection dans le cadre des décrets relatifs aux digues, le projet de réfection de la digue du Rhône a été lancé en 2016 sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Tain-l'Hermitage :

- Mise en place d'un rideau de palplanches (2016) ;
- Remise en état des vannes de décharge (2016) ;
- Mise en place de clapet anti-retour sur le réseau d'eaux pluviales (2016) ;
- Suppression d'ouvertures et réalisation de batardeau (2016) ;
- Remise en état du drain (2017) ;

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ARCHE Agglo a pris la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Elle assure donc la gestion des systèmes d'endiguement de ouvrages de rétention depuis cette date, en collaboration avec les communes.

C'est dans ce contexte que la seconde tranche de travaux débute. Les travaux sont prévus à partir du 15 février 2021 à fin juin 2021. Elle concerne la réparation du parement de la digue.

Les objectifs du projet

Le principe retenu est de mettre la digue du Rhône de Tain-l'Hermitage en sécurité de manière à réduire le risque de rupture par brèche à un niveau acceptable et cohérent avec le PPRI et la qualification « résistante à la crue de référence ».

Cette sécurisation passe par différents travaux de réfection du parement de digues pour :

- Garantir à la population un niveau de protection acceptable pour la crue de référence du Rhône (crue de 1853, équivalent à la crue millénaire) ;
- Garantir un niveau de sureté des ouvrages au moins égal au niveau de protection. En d'autres termes, la digue ne doit pas rompre avant la première surverse, à partir d'une crue millénaire ;
- Tenir compte du cycle de vie de l'aménagement en intégrant à la démarche de sécurisation un programme d'entretien et de maintenance régulier basé sur le respect des consignes écrites de surveillance ;
- Gérer les phénomènes de crues exceptionnelles d'intensité supérieure à la crue de sureté en cohérence avec les plans de sauvegarde communaux.

Pour atteindre ces objectifs, les travaux prévus sont les suivants :

- Nettoyage et accessibilité,
- Reprise des joints de maçonnerie de la digue au-dessus et en-dessous de la ligne de batillage,
- Rehaussement de pierres du parement au-dessus et en-dessous de la ligne de batillage,
- Comblement d'affouillement.

Le niveau de protection final correspond à une crue de retour 1 000 ans (1 risque sur 1 000 d'arriver chaque année), soit un débit d'environ 6 550 m³/s.

Budget et calendrier

Montant total de l'opération de réfection

700 000 € TTC



Durée des travaux

DÉBUT
Février
2021

FIN
Fin Juin
2021

Nuisances

Lors de la réalisation des travaux, des nuisances peuvent avoir lieu : bruits, poussières, réduction de chaussée. Merci de votre compréhension.

- ❖ Fête de la science et autres manifestations communales : lors de ces journées, Arche agglo présente l'ensemble de son implication sur les cours d'eau et l'interconnexion entre les différents aspects : inondations / entretien de la ripisylve / restaurations des cours d'eau et zones humides ;
- ❖ Une maquette didactique qui sera animé par les chargés de mission de Arche Agglo est en cours de réalisation, elle sera déployé sur des événements grands publics ;
- ❖ Des représentations théâtrales sont en cours de réflexion pour la saison 2024-2025

Avenant :

Il s'agit d'adapter la répartition financière conformément au cahier des charges PAPI 3 et d'augmenter le montant pour la mise en place des représentations théâtrales.

Coût estimatif	23 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 80 % (18 4000 €) ❖ MO : 50 % (4 600 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de bulletins communaux et intercommunaux intégrant des messages de sensibilisation	6	6 bulletins intercommunaux ont été distribué à l'ensemble de la population
Nombre de sites internet intégrant des messages de sensibilisation	4	Le site et les pages des réseaux sociaux de Arche Agglo sont régulièrement mis à jour
Nombre de destinataires des magazines et bulletins communaux	55 900	L'ensemble de la population du territoire
Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées sur le terrain	3	Les travaux de prévention des inondations de la Veayne ont été l'occasion de sensibiliser la population lors de divers événements intercommunaux et communaux
Nombre de personnes présentes durant ces opérations	Environ 60	

2.1.5. Action 1-5 : Sensibilisation en milieu scolaire

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2017	90 000 €	48 055 €	53.4 %	23 165.75 € (48.2 %)

Les animations en milieu scolaire rencontrent un succès important depuis leur mise en place, elles concernent diverses thématiques comme l'agriculture, la nature et bien sûr les rivières et les inondations. La thématique inondation cible principalement les classes de CM. Le nombre de classes participant augmente chaque année.



Visite du chantier de la Veayne avec les CM2 de l'école de Chanos-Curon

Coût estimatif	90 000 € TTC
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 69.7 % (62 700 €) ❖ MO : 30.3 % (7 500 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de séances de sensibilisation menées	2019 : 12 / 77 2020 : 10 / 90 2021 : 3 / 130 2022 : 18 / 130 2023 : 11 / 130	Le second nombre indique le nombre de sensibilisations scolaires réalisées toutes thématiques confondues
Nombre d'enfants sensibilisés	2019 : 260 2020 : 220 2021 : 66 2022 : 400 2023 : 270	
Retour de satisfaction des enseignants, des élèves et des parents	2019 : 100% 2020 : 90% 2021 : 100% 2022 : 100% 2023 : 100%	A noter que l'année 2020 s'est déroulée dans un contexte difficile du fait du COVID

2.1.6. Action 1-6 : Formation à la prise en compte du risque inondation auprès des élus et technicien des communes et d'Arche Agglo

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2021	20 000 €	16 325 €	100 %	Solde à demander

En novembre 2021, l'IRMa a été contacté afin de mettre en place un programme de formation à destination des élus afin d'intégrer la prise en compte du risque inondation dans les documents communaux (PCS, DICRIM...). Le programme comprend 4 cycles :

- ❖ Sensibilisation à la gestion de crise et mobilisation des équipes communales (session de 2h00) ;
- ❖ Formation PCS et plan d'intervention gradué (2 sessions de 1 journée) ;
- ❖ Formation au pilotage d'une cellule de crise (session de 1 journée) ;
- ❖ Mise en situation sur table (3 sessions de ½ journée).

Les cycles de formation et les mises en situation ont été réalisées sur 2022 et 2023



2^e session sur le plan gradué d'intervention

Coût estimatif	20 000 € TTC
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (10 000 €) ❖ MO : 50 % (10 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de séances dispensées	7	dont 3 mise en situation sur table
Nombre de communes ayant bénéficié de ces séances	21	
Nombre de représentants communaux ayant bénéficié de ces séances	88	Dont : 17 à la mise en situation de Chanos-Curson 14 à celle de Chantemerle-les-Blés 22 à celui de Gervans

2.1.7. Action 1-7 : Communication auprès des journaux locaux

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2019	0 €	0 €	50 %	0 € (0 %)

Arche Agglo communique régulièrement sur les opérations de prévention des inondations via différents journaux locaux (Dauphiné, JTT, peuple libre) et de différentes manières :

- ❖ Communiqué de presse ;
- ❖ Invitation de journaliste sur les opérations ;
- ❖ Conférence de presse.

En plus de la communication via la presse, Arche Agglo communique via son bulletin et ceux des communes. De plus, des panneaux de chantier pédagogiques sont également installés lors des travaux.

Coût estimatif	0 € TTC
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de conférences de presse organisées	2	Pour les travaux sur Serves et Gervans
Nombre d'opérations de sensibilisation en présence de journalistes	3	Pour les travaux sur le Doux, le Rhône et la Veune
Nombre d'articles ayant été publiés sur le risque et les actions menées	7	Pour les travaux sur le Doux, le Rhône et la Veune
Qualité de ces articles		Cf. exemple ci-dessous

Article du JTT du 18 mars 2021 :

Travaux de réfection de la digue Protéger la population

Dans le cadre de sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Arche Agglo vient d'engager des travaux de réfection de la digue du Rhône sur les rives de Tain-l'Hermitage. Des travaux qui devraient durer aux alentours de 6 mois. Entouré du maire de Tain-l'Hermitage, Xavier Angelel, de Bernard Roudil, sous-préfet de l'arrondissement de Tournon, de Jean-Pierre Valles, vice-président en charge des rivières, Frédéric Sausset, président d'Arche Agglo va rappeler « qu'il s'agit principalement de protéger les populations, c'est un budget lourd de plus de 15 millions d'Euros étalé sur les cinq prochaines années, mais il est impératif de protéger nos populations » précisera l'élu.

Des travaux de confortement et de réfection de la digue du Rhône dont l'objectif premier est le confortement de l'édifice afin de sécuriser les personnes et les biens face au

risque d'une crue millénaire dont le débit pourrait être de l'ordre de 6500m³/seconde, à l'image de la crue observée en 1853, alors que l'on est à l'heure actuelle aux environs de 1200m³/sec.

Des travaux de sécurisation de la ville de Tain-l'Hermitage en cohérence avec les plans de sauvegarde communaux dont l'objectif est de garantir la sûreté des ouvrages en tenant compte de son cycle de vie, en intégrant un programme d'entretien et de maintenance par du nettoyage, la reprise des joints de maçonnerie tant au dessus qu'au-dessous de la ligne d'eau et le comblement dus à l'érosion de l'eau.

■ 6 mois de travaux

Des travaux qui devraient durer environ 6 mois avec plusieurs étapes dont la présence de cordistes durant le mois de mars. Un système qui permet d'éviter d'avoir recours



Frédéric Sausset, président d'Arche Agglo, Bernard Roudil, sous-préfet de l'Arrondissement, Xavier Angelel, Maire de Tain-l'Hermitage, Bernard Moulin et Jean Paul Vales.

à des nacelles ou des échafaudages. Courant avril se sont des plongeurs qui travailleront sur la digue elle-même. Enfin, moins spectaculaire, mais tout aussi impactant, les gradins situés entre les deux péniches à hauteur de l'espace aquatique seront inac-

cessibles plusieurs semaines. Un important travail de réparation du site sera engagé. D'ici le mois de juin, le chantier se déplacera sur les 2,6 kilomètres de long de la hauteur du Torras à la base nautique.

P. S.

Article du JTT du 24 septembre 2023 faisant suite aux épisodes de pluies intenses de septembre :

👉 Visite de chantier les eaux de la Veauenes

C'est sous le soleil, après une semaine marquée par 2 épisodes de fortes pluies, que les habitants de Chanos-Curson et leurs élus ont pu visiter le chantier des travaux de la Veauene. Ces travaux de Prévention des crues de la Veauene étaient très attendus par les riverains de Curson qui gardent en mémoire les événements traumatiques de 1999, 2008 et 2013. L'élargissement des 2 ponts du village et le recalibrage du cours d'eau sont les éléments les plus visibles de ce chantier pour les habitants et suscitent de nombreuses questions tant sur la mise en œuvre des travaux que sur leur efficacité attendue. Cette visite pédagogique, commentée par M. Guilmin, technicien Arche Agglo en charge du dossier, a permis à tous de lever un certain nombre d'interrogations et de comprendre l'articulation des différents ouvrages dans le mécanisme de protection du village et notamment le rôle des bassins créés en amont sur la commune de Mercuriol. L'occasion également de mesurer comment ces travaux prennent en compte les impératifs de protection de la faune aux abords de la rivière et de renaturation des espaces impactés.



Article du Dauphiné du 11 janvier 2023 faisant suite à la réception des travaux de Gervans :

Limiter les inondations du ruisseau le Gervans

ARCHE Agglo vient de réaliser des travaux sur le ruisseau le Gervans qui traverse le village. Avec pour objectif de diminuer le risque d'inondation dans la commune, pour des crues équivalentes à celles de 2008 et 2013.

Un ruisseau qui s'écoule en pente relativement forte sur un linéaire de près de 4 km depuis sa source vers 350 mètres d'altitude sur la commune de Crozes-Hermitage. Il reçoit les apports de plusieurs combes affluentes, dont le ruisseau des Figuettes à Gervans.

Il faut savoir que l'ensemble des ponts dans le village de Gervans ont une section supérieure à 5 m². Cependant, celui du chemin de l'Île présentait une section de seulement, 1,6 m², s'obstruant à chaque crue importante. Ce qui favorisait le dépôt de matériaux et réduisait d'autant la section d'écoulement du lit du ruisseau et du pont de la RN 7 situé 50 m à l'amont. Un scénario



Les élus ont constaté que les travaux devraient permettre aux habitations du chemin des Îles, d'être hors de l'emprise de la crue centennale.

constaté lors des crues de 1993, 1999, 2008 et 2013.

C'est pourquoi, le pont de la route des Creux a été remplacé par un cadre de 4 X 1,5 m, multipliant ainsi la section d'écoulement par 4 et diminuant par ricochet fortement le risque d'obstruction par la suppression des obstacles.

Cette modification de

l'ouvrage s'est également accompagnée d'un élargissement du ruisseau et d'une augmentation de la pente, afin d'augmenter le débit pouvant transiter par le ruisseau sans débordement. Il faut préciser que l'ouvrage est propriété communale et qu'ARCHE Agglo a assuré la maîtrise d'œuvre.

Le coût total de l'opéra-

tion s'est élevé à 120 000 € TTC. Le montant des travaux, confiés à une entreprise de BTP, est de 89 010 € HT, soit 106 812 € TTC. Ils sont financés à 50 % par l'État dans le cadre du plan d'action de prévention des inondations (PAPI), piloté par ARCHE Agglo. Ce vendredi 6 janvier à 11 h 30, Frédéric Sausset,

président d'ARCHE Agglo, Michel Brunet, vice-président, Pascal Balay, conseiller délégué, Pascal Claudière, maire de Gervans, les représentants de l'entreprise de BTP et le service inondation d'ARCHE Agglo se sont rendus sur place et se sont félicités de l'utilité des travaux réalisés.

Yves GIRAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - lundi 3 avril 2023

Travaux de gestion des inondations sur la Veaine et le Merdarioux

ARCHE Agglo engage, en 2023, un important chantier de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux. Afin de protéger les personnes et les biens en cas de crue centennale, l'Agglo va financer des aménagements d'envergure : création de six bassins de rétention, remplacement de deux ponts, élargissement par endroits du lit de la Veaine...

Des crues majeures et récurrentes

En septembre 2008 et en octobre 2013, les inondations de la Veaine et du Merdarioux ont provoqué de forts dégâts :

- dans la commune de Chanos-Curson à hauteur du centre de Curson,
- dans les communes de Marsaz et de Chavannes.

Aucun autre évènement n'a été observé depuis ces dernières inondations mais l'inquiétude des riverains est toujours présente lors des événements orageux.

La protection des zones habitées est l'une des principales préoccupations de ARCHE AGGLO, chargée de la gestion des cours d'eau. Les élus souhaitent limiter les inondations dans les zones urbaines notamment à Chanos-Curson, Marsaz et Chavannes.

Un projet de sécurisation

Les aménagements prévus concernent directement 4 communes du bassin, avec de l'amont vers l'aval : Marsaz, Chavannes, Mercuriol-Veaines et Chanos-Curson.

Le projet consiste en la réalisation des ouvrages suivants, visant à limiter les crues de la Veaine et du Merdarioux sur les communes de l'aire d'étude et en aval :

- création d'une rétention au nord de la commune de Marsaz pour gérer les eaux du Merdarioux et du ravin des Beaumes,
- création d'une rétention au Nord-Est de la commune de Marsaz pour retenir les eaux du ravin des vignes,
- création de deux rétentions en cascade à l'Est de la Commune de Chavannes pour retenir les eaux du Merdarioux provenant de la Commune de Marsaz,
- déplacement du fossé du Merdarioux et renaturation du lit,
- création de deux rétentions en cascades dans la plaine de Mercuriol-Veaines pour retenir les eaux de la Veaine,
- élargissement de la Veaine à l'entrée de Chanos-Curson et renaturation du lit
- élargissement de la Veaine au droit et entre les deux ouvrages route du pont (ex RD67) et route de Romans (ex RD532) et renaturation du lit,
- élargissement en rive droite de la Veaine à l'aval du pont de la route de Romans à Chanos-Curson et renaturation du lit jusqu'à l'aire de covoiturage



www.archeagglo.fr •   ARCHEAgglo

Contact presse : **Sophie Bellenger**
s.bellenger@archeagglo.fr - 06 60 87 75 27

Etudes préalables

Ce chantier d'ampleur a nécessité un certain nombre d'études menées depuis 2014 :

- Maîtrise d'oeuvre pour la conception des aménagements
- Etudes géotechniques pour la conception des digues, l'assise des ouvrages en génie civil et la réutilisation des matériaux
- Acquisition foncière sans aucune expropriation
- Etudes environnementales avec un inventaire de la faune et la flore sur 4 saisons

Renaturer les cours d'eau

Si l'objectif de prévenir les inondations est primordial, ces travaux ne se font pas au détriment de l'environnement.

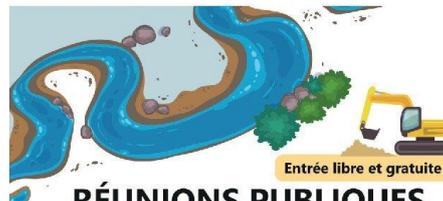
Des **espaces naturels remarquables** sont recensés à proximité du secteur d'études, dont sept zones humides.

La Veune est un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole dominé par les salmonidés (truite fario), mais aussi le blageon et l'écrevisse à pied blanc. Ce cours d'eau est un **milieu aquatique à protéger**, d'autant qu'il est fortement impacté par les désordres physiques et liés à la quantité et à la qualité des eaux notamment en période estivale.

Des **inventaires naturalistes** ont été réalisés afin de caractériser le milieu écologique et de déterminer la présence éventuelle d'espèces protégées. Huit espèces faunistiques bénéficient d'un enjeu de conservation «assez fort» à «très fort», dont l'hirondelle rustique des fenêtres, toutes potentiellement nicheuses sur les différentes zones d'études.

Afin de **préserver cette biodiversité**, les travaux suivants ont été ou vont être réalisés :

- fond du bassin des sables aménagés en zone humide (Marsaz)
- mare dans le bassin des mulets (Marsaz)
- renaturation du Merdarioix (Chavannes)
- élargissement de la ripisylve et reméandrage de la Veune dans le bassin des Gaulies (Mercuriol-Veunes)
- préservation de la forêt alluviale dans le bassin des sources (Mercuriol-Veunes)
- élargissement de la ripisylve et renaturation de la Veune en amont et en aval de Chanos-Curson



RÉUNIONS PUBLIQUES VEAUNE : travaux de lutte contre les crues

- ▶ **Lundi 3 avril à 18h30** **MARSAZ**
Salle des fêtes
- ▶ **Mardi 4 avril à 18h30** **CHANOS-CURSON**
Foyer familial
- ▶ **Jeudi 6 avril à 18h30** **CHAVANNES**
Mairie - salle du conseil municipal

Financement

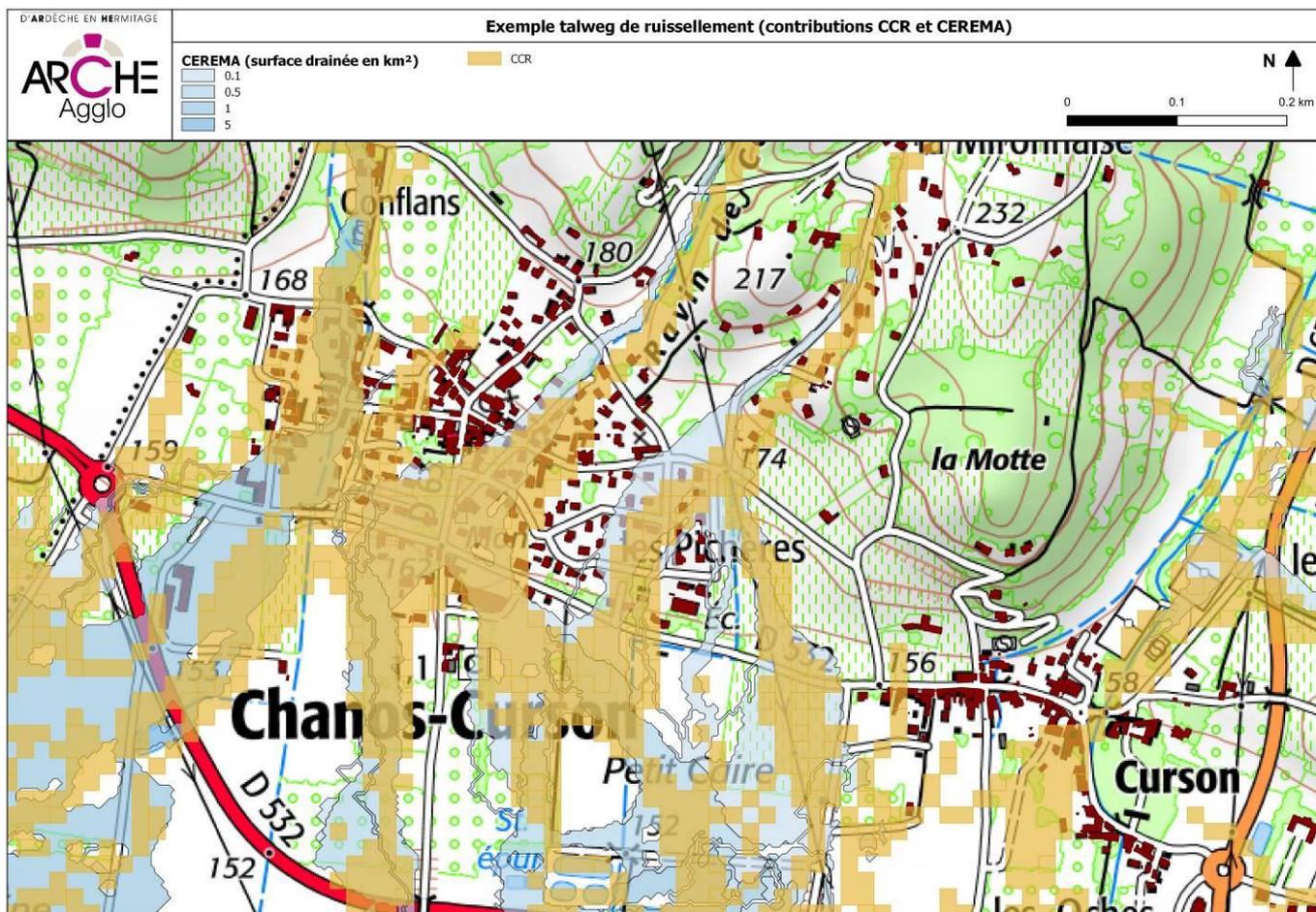
- Montant total du projet 6,5 millions d'euros
- Co-financement Etat / Agence de l'eau / ARCHE Agglo

+ d'infos
www.archeagglo.fr
04 26 78 78 78

2.1.8. Action 1-8 : Améliorer la connaissance du risque inondation lié au ruissellement

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2020	150 000 €	3 100 €	2.1 %	0 € (0 %)

Dès 2020, Arche Agglo a entamé la réflexion sur cette étude qui est le préalable à plusieurs actions prévues au PAPI. Ainsi, en 2021, une pré-étude réalisée par la CCR pour un montant de 3 100 € HT a permis d'avoir une préfiguration des axes de ruissellement en fonction de différentes périodes de retour. Le CEREMA a également mis en œuvre la méthode EXZECO sur l'ensemble du territoire. Cela a permis d'identifier les talwegs prioritaires dans lesquels des enjeux sont touchés.



En septembre 2023, l'étude a été lancée. Elle est en cours de réalisation.

Coût estimatif	200 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (100 000 €) ❖ MO : 50 % (100 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Solutions curatives proposées pour limiter les désordres constatés		
Mesures préventives proposées pour éviter l'aggravation des désordres		
Nombre de portés à connaissance transmis aux communes pour intégration dans leur PLU		

2.1.9. Action 1-9 : Amélioration des connaissances sur la commune de Saint-Jean-de-Muzols – réalisation d'un Schéma Directeur de gestion des Eaux Pluviales

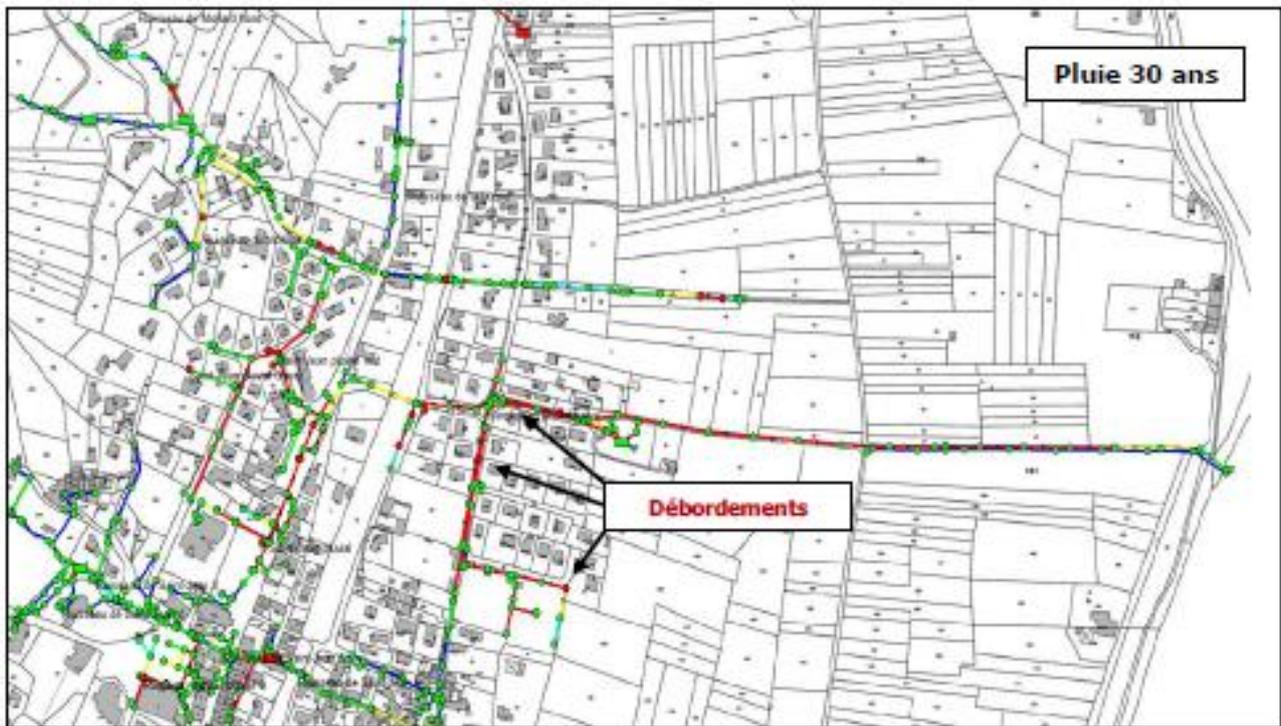
Statut	Date de fin	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Terminée	2019	53 500 €	38 680 €	100 %	0 € (0 %)

A partir de 2015, la commune de Saint-Jean-de-Muzols s'est engagée dans un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDEP) afin de connaître les points de disfonctionnement du réseau et les prescriptions à mettre en place en matière de rétention à la parcelle. Cette action, engagée lors des premières réflexions sur le PAPI, a continué pour être finalisée au moment de la signature de la convention du PAPI. De ce fait, la commune n'a pas pu bénéficier des financements accordés

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Prise en compte des résultats de l'étude dans le PLU de Saint-Jean-de-Muzols		La commune va prochainement engager la révision de son PLU en intégrant les résultats du SDEP
Evolution des surfaces déboisées		

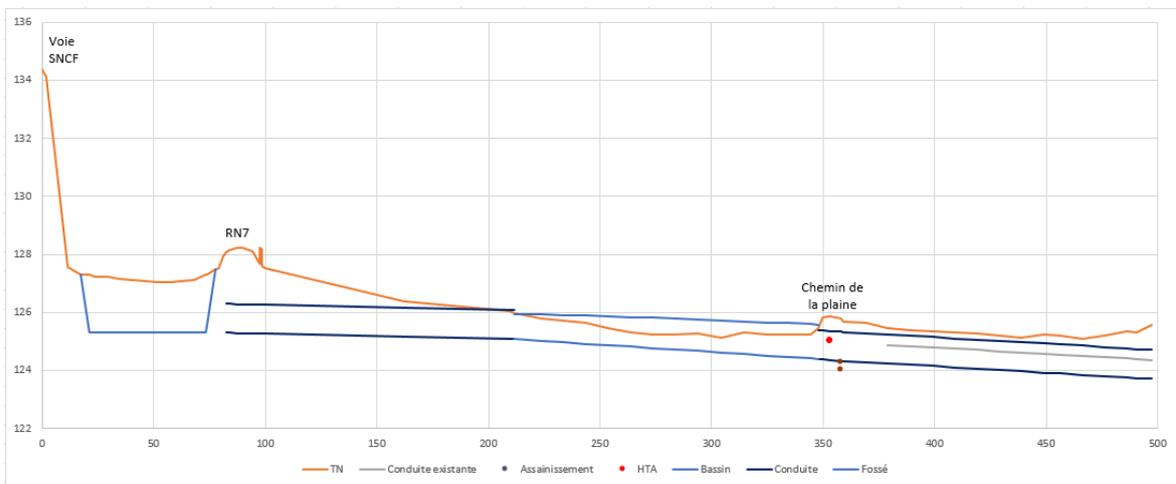


Exemple de cartographie issue du diagnostic des réseaux

2.1.10. Action 1-10 : Création de bassins de rétention à Serves-sur-Rhône

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2023	90 000 €	13 617 €	15.1 %	0 € (0 %)

Dès 2021, Arche Agglo a entamé la réflexion sur la nécessité de réaliser des bassins de rétention sur la commune de Serves-sur-Rhône en complément de l'ouverture d'un remblai, réalisé 2022. De ce fait, en 2023, une étude de faisabilité a été réalisée en interne. Elle a permis d'aboutir à un dimensionnement du bassin de rétention nécessaire pour limiter les inondations sur la commune. L'opération doit se poursuivre avec la réalisation de l'avant-projet et de l'acquisition de la parcelle ciblée.



Profil en long de l'aménagement

Avenant :

Il y a une opportunité d'acquisition de la parcelle nécessaire à la réalisation du bassin se présente. Il s'agit d'intégrer le coup de cette acquisition dans la fiche action.

Coût estimatif	240 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (120 000 €) ❖ MO : 50 % (120 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Crue de protection		
Acceptation locale du scénario retenu		

2.1.11. Action 1-11 : Etude de faisabilité de suppression des digues de la Veayne aval

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2023	130 000 €	0 €	0.0 %	0 € (0 %)

Suite au lancement des travaux de limitation des crues de la Veayne (FA 6-1), la réflexion s'est portée sur le devenir des digues du secteur aval, sur la commune de Beaumont-Monteux.

Le marché pour la réalisation de l'étude de faisabilité sera attribué dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

Coût estimatif	130 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (65 000 €) ❖ MO : 50 % (65 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

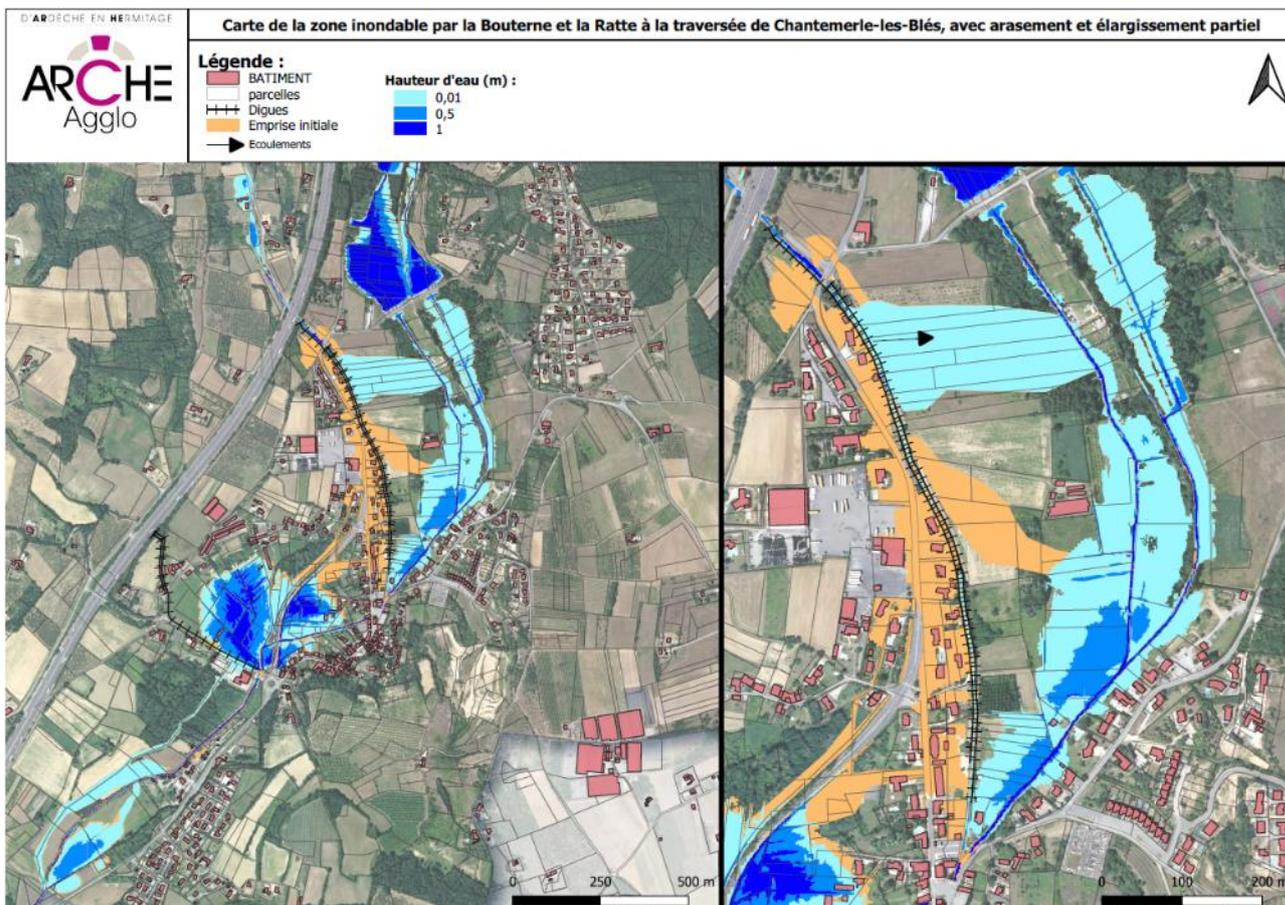
Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Choix d'un scénario de travaux pour le prochain PAPI		
Acceptation locale du scénario retenu		

2.1.12. Action 1-12 : Etudes de conception pour la suppression des digues de la Ratte

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Non engagé	2024	60 000 €	0 €	0 %	0 € (0 %)

En 2023, Arche Agglo a entamé une réflexion sur le devenir des digues de la Ratte, affluent de la Bouterne, sur la commune de Chantemerle-les-Blés. L'étude de faisabilité, réalisée en interne, a étudié plusieurs scénarios allant du confortement à l'arasement des digues.

Une réunion publique s'est tenue en novembre 2023 pour présenter les résultats de l'étude à la population et recueillir leur avis sur les aménagements à réaliser. Il en ressort que les scénarios d'arasement des digues rives gauche vers les champs, sont privilégiés. Ces scénarios permettent de supprimer la mise en charges des digues en rives droite et permettent ainsi de conserver le boisement qui s'est installé sur celles-ci.



Carte de la zone potentiellement inondable, scénario d'arasement de la digue rive gauche de la Ratte

Avenant :

Il s'agit d'une nouvelle fiche action permettant de préparer les travaux à réaliser dans le cadre du prochain PAPI dont l'objectif sera de supprimer les digues tout en permettant de prémunir le village contre une crue centennale.

Coût estimatif	60 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (30 000 €) ❖ MO : 50 % (30 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Crue de protection		
Acceptation locale du scénario retenu		

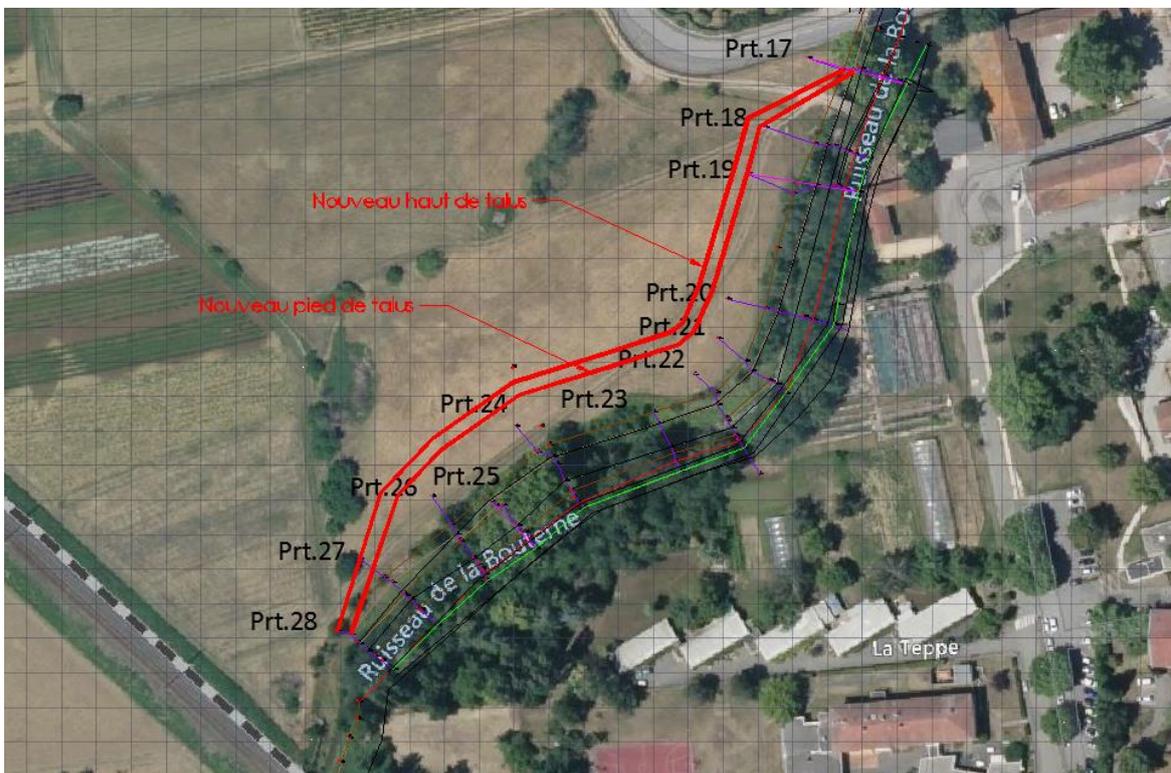
2.1.13. Action 1-13 : Etudes de faisabilité pour la suppression des digues de la Teppe

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Non engagé	2024	60 000 €	0 €	0 %	0 € (0 %)

En 2022-2023, Arche Agglo a entamé une réflexion sur le devenir des digues de la Bouterne dans la traversée de Tain-L'hermitage. L'étude de danger réalisée pour le classement des digues a permis de trouver une solution alternative aux digues pour la protection du centre hospitalier de la TEPPE par élargissement de la rive droite.

Cette élargissement permet de conserver le boisement sur la digue en rive gauche tout en renaturant le cours d'eau et lui rendant un espace de liberté en rive droite.

Le conseil d'administration de la TEPPE s'est positionné en faveur de la suppression de la protection de la digue par élargissement du lit moyen.



Vue en plan de l'élargissement

Avenant :

Il s'agit d'une nouvelle fiche action permettant de préparer les travaux à réaliser dans le cadre du prochain PAPI dont l'objectif sera de supprimer la mise en charge des digues tout en permettant de prémunir le centre hospitalier de la TEPPE contre une crue centennale.

Coût estimatif	60 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (30 000 €) ❖ MO : 50 % (30 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Crue de protection		
Acceptation locale du scénario retenu		

2.2. Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Cet axe comprend 4 actions pour un montant global initial de 80 000 €. Au regard de l'évolution des actions, l'avenant propose de passer cet axe à 100 000 €, soit une augmentation de 20 000 €.

2.2.1. Action 2-1 : Réalisation d'une étude bilan de l'existant – analyse des besoins

Statut	Date de fin	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Terminée	2020	0 €	150 €	100 %	0 € (0 %)

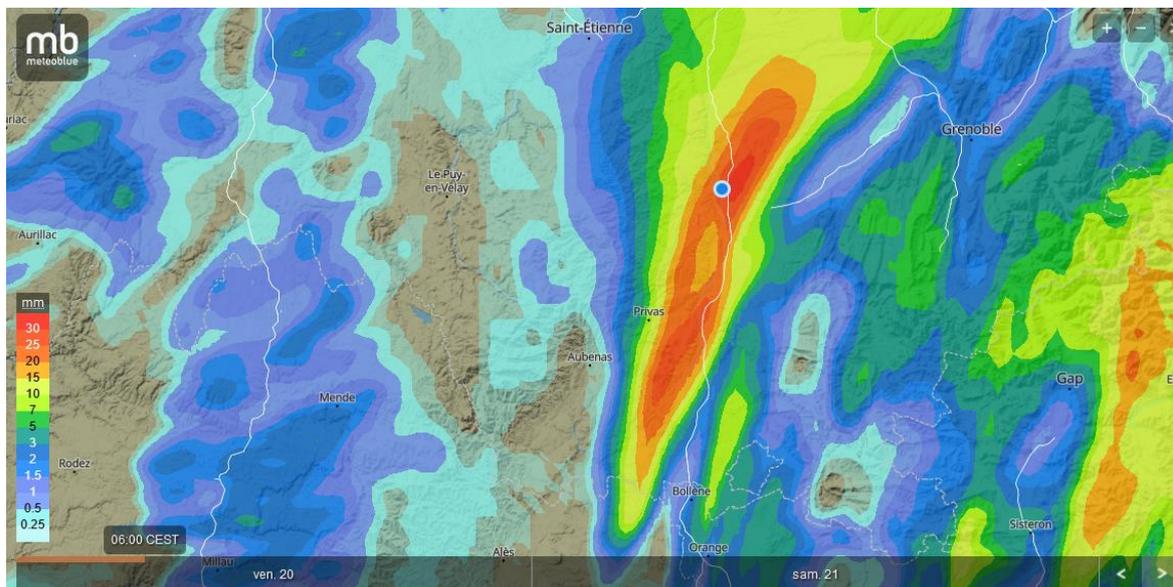
Avant même la signature de la convention du PAPI, Arche Agglo a entamé une réflexion sur la gestion de crise suite aux différents événements survenus, notamment en 2008 et 2013.

Il a ainsi pu être mis en avant les points suivants :

- ❖ Absence d'alerte météo au niveau des communautés de communes ;
- ❖ Rapidité des crues ne permettant pas une anticipation suffisante par observation des débits dans les cours d'eau ;
- ❖ Peu de communication communale du fait de l'urgence de la situation à gérer.

Au sein de Arche agglo, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- ❖ Abonnement à un service météo pour :
 - Obtenir les prévisions à 5 jours par envoi d'un e-mail ;
 - Visualiser spatialement les prévisions de cumules de pluies à différents pas de temps ;



Prévision météo pour la crue du 20 octobre 2023

- Afficher la carte des précipitations radars réels et à court terme ;
- ❖ Abonnement au flux RSS de vigicrue pour recevoir les alertes de crues sur le Rhône ;
- ❖ Inscription aux services vigicrue-flash et APIC ;

- ❖ Equipement de 2 stations limnimétriques et pluviométriques sur l'aval de la Bouterne et de la Veayne avec alertes automatiques par SMS ;
- ❖ Engager les actions 2-2 et 2-3 ;
- ❖ Engager la réflexion sur la mise en place d'astreinte et d'une chaîne d'information à destination des communes.

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Dispositifs mis en place pour améliorer la prévision	4	Abonnement à un service météo Abonnement au flux RSS de vigicrue Inscription aux services vigicrue-flash et APIC Utilisation des images de pluie radar pour la prévision à court terme
Dispositifs mis en place pour améliorer la surveillance	10	Voir fiche 2-3
Actualisation des PCS	6	5 communes du bassin de la Veayne sont en cours d'actualisation de leur PCS + Saint-Jean-de-Muzols

2.2.2. Action 2-2 : Etude de faisabilité pour une instrumentation visant la surveillance et l'alerte

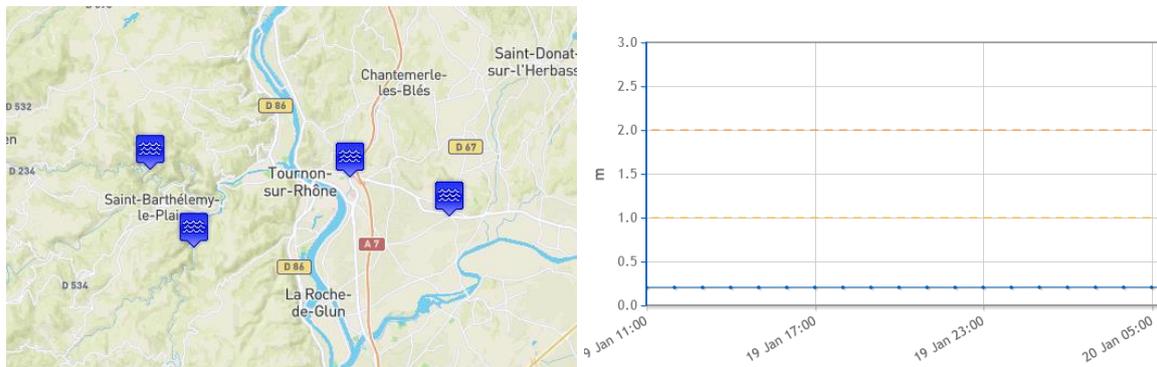
Statut	Date de fin	Montant initial	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Terminée	2021	25 000 €	0 €	100 %	0 € (0 %)

Suite aux derniers crues, une réflexion a été engagée en interne pour connaître les axes d'amélioration sur la prévention des inondations.

Au regard de la rapidité des crues sur la majorité du territoire, il apparaît que, sur les cours d'eau tels que les petits affluents du Rhône, il n'a pas été jugé pertinent de mettre en place un système d'alerte basé sur les niveaux dans le cours d'eau. En effet, sur ces cours d'eau, le temps de réaction est inférieur à 2 heures. Ce délai apparaît trop court pour organiser l'information des riverains, voire leur mise en sécurité. Pour ces communes, l'alerte sera donc organisée sur les prévisions météorologiques et l'observation des précipitations comme nous avons pu le voir dans l'action 2-1.

Il apparaît donc uniquement pertinent d'équiper la Veayne et la Bouterne en station limnimétrique. Les temps de réaction sur ces cours d'eau sont entre 2 et 6 heures. De plus, sur ces cours d'eau, il existe des barrages, les 3 bassins de rétention sur la Bouterne et la Burge et le barrage de l'étang du Mouchet. Ces ouvrages peuvent déversés, il est donc nécessaire d'avoir une surveillance instrumentalisée pour avertir les communes aval sur ce risque. D'autre part, ces ouvrages sont en tête de bassin versant. Leur équipement permet d'avoir une vision de la réaction des bassins versants à une pluie.

Exemples d'affichage dans le superviseur pour les stations existantes (localisation des stations à droite, hauteur d'eau à gauche pour la station sur Tain-l'Hermitage) :



Avenant :

L'étude ayant été menée en interne, le montant de la fiche est ramené à 0 €.

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Mise en œuvre des stations de mesure	10	Voir fiche 2-3
Actualisation des PCS	2	L'actualisation des PCS sera faite suite à la formation des élus (action 1-6) et les actions dédiées (3-1 et 3-2)

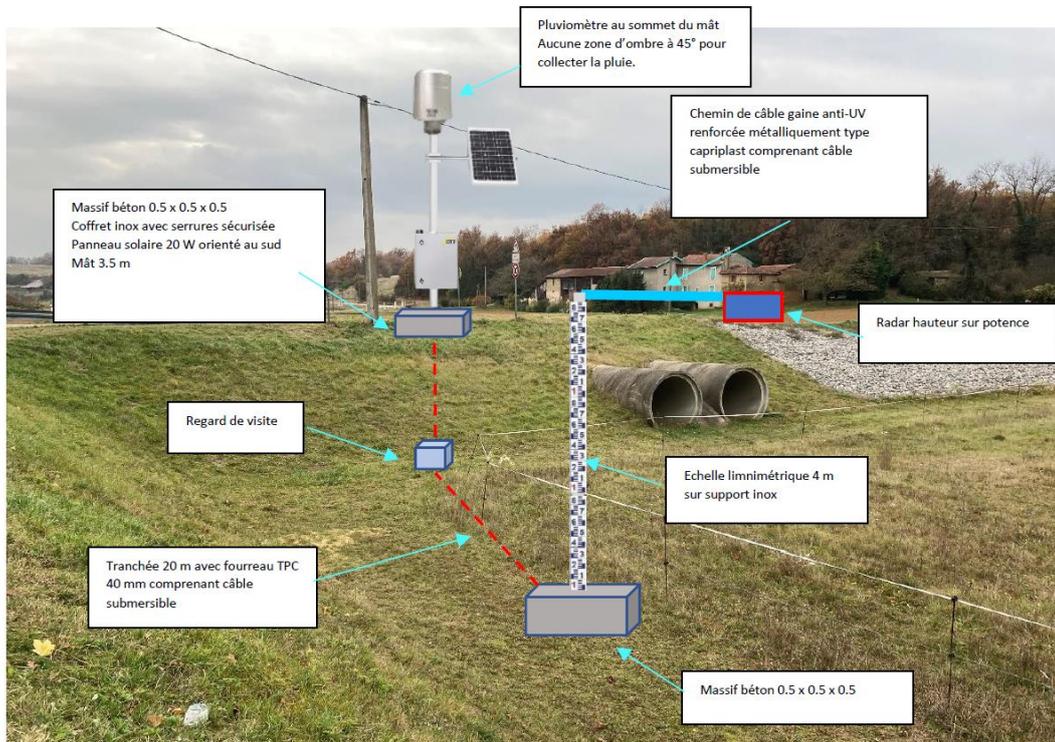
2.2.3. Action 2-3 : Instrumentation et mise en œuvre de dispositifs pour améliorer la surveillance

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2021	60 000 €	54 807.17 €	91.3 %	24 975.00 € (45.6 %)

Suite à la réalisation de l'action 2-2, les bassins de rétention de la Bouterne et la Burge, ainsi que l'étang du Mouchet, seront équipés de stations limnimétriques. De plus, le bassin de la combe, à l'amont du bassin de la Bouterne sera équipé d'un pluviomètre, complétant ainsi les pluviomètres de l'aval de la Bouterne et de la Veune, auxquels s'ajoutent ceux sur le Duzon et la Daronne côté ardéchois. Ainsi, le territoire de Arche Agglo sera équipé de 5 pluviomètres. Il existe également un pluviomètre de Météo France sur la commune de Marsaz.

Les données des stations de Arche Agglo sont centralisées dans un superviseur avec une alerte SMS quand des niveaux prédéfinis sont dépassés.

Projet d'implantation de la station limnimétrique et pluviométrique du bassin de la Combe :



Avenant :

Afin de pouvoir installer 2 stations supplémentaire, le montant de l'action est augmenté de 20 000 €.

Coût estimatif	80 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (40 000 €) ❖ MO : 50 % (40 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Dispositifs mis en place pour améliorer la prévision, la surveillance, l'alerte ;	10	<p>2 stations ont été mises en œuvre 2018 dans le cadre du contrat de rivière (+2 sur le territoire du Doux)</p> <p>4 stations ont été mises en œuvre avril 2022 dans le cadre de cette fiche action</p> <p>3 autres ont été mises en œuvre dans le cadre des travaux de limitation des crues de la Veayne</p> <p>1 station a été mise en service en janvier 2024 dans le cadre de cette fiche action</p> <p>2 autres stations sont en réflexion, une station pluviométrique et une station limnimétrique sur le bassin versant de la Rionne</p>
Intégration de ces paramètres et données dans les PCS.	2	L'actualisation des PCS sera faite suite à la formation des élus (action 1-6) et les actions dédiées (3-1 et 3-2)

2.2.4. Action 2-4 : Organiser la surveillance : développer et former un réseau de surveillance des cours d'eau

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2019	20 000 €	0 €	75 %	0 € (0 %)

Depuis 2019, Arche Agglo met en place progressivement des méthodes pour assurer la surveillance des évènements de crues :

- ❖ Mise en place de veille météorologiques et de risques (cf. action 2-1) ;
- ❖ Installation de stations de mesure pour la surveillance de la pluie et des cours d'eau (cf. action 2-3) ;
- ❖ Structuration interne en cours pour mettre en place des astreintes de surveillance lors des épisodes pluvieux importants ;
- ❖ Formation des élus face aux risques inondations et des outils nécessaires (cf. action 1-6, 3-1 et 3-2) ;
- ❖ D'autres action à venir...

Coût estimatif	20 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (10 000 €) ❖ MO : 50 % (10 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de participants	24	Les 10 personnes de Arche Agglo composant le service GEMAPI sont intégrés dans la réflexion de cette action, notamment concernant les astreintes
Nombre de membres du réseau de surveillance	24	Le personnel du service GEMAPI + 14 volontaires d'autres service de Arche Agglo
Dispositifs mis en place pour améliorer l'alerte	13	Cf. action 2-1 et 2-3
Actualisation des PCS	6	Voir fiche 3-2
Participants aux formations	0	Formation sur le suivi des ouvrages à venir en 2024
Nombre de veilleurs	0	

2.3. Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Cet axe comprend 3 actions pour un montant global initial de 42 500 €. Il n'est pas prévu de modification dans le cadre de l'avenant.

2.3.1. Action 3-1 : Appui technique d'Arche Agglo lors de forts épisodes pluvieux

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2017	0 €	0 €	80 %	0 € (0 %)

Depuis la création d'Arche Agglo, les équipes du service rivières ont toujours été engagées dans :

- ❖ L'appui aux communes lors des événements exceptionnels (alerte, suivi, retour d'expérience) ;
- ❖ La concertation et la mutualisation pour la réalisation des projets ;
- ❖ L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les projets communaux.

Cette coopération s'est renforcée avec la prise de compétence GEMAPI en 2018 et la signature du PAPI en 2019.



Passage des équipes rivières sur Lemps suite à la crue du 18 septembre 2023

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de réunions d'échanges entre communes sur le sujet	0	Bien qu'aucune réunion formelle n'ait été organisée pour cadrer l'appui technique d'Arche Agglo auprès des communes, les nombreuses rencontres et échanges d'e-mails entre Arche Agglo et les communes, ainsi que les réunions relatives aux projets « inondations » permettent d'assurer un lien entre les structures.
Procédures cadrant l'intervention et les actions d'Arche Agglo lors des inondations (avant / pendant et après)	4	Le règlement d'intervention des cours d'eau, la procédure d'astreinte et les 4 études de dangers réalisées sur les systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques du territoire cadre l'intervention de l'agglo en cas de crue.

2.3.2. Action 3-2 : Réalisation et révision des PCS avec un volet spécifique et adapté sur le risque inondation

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2021	37 500 €	0 €	20 %	0 € (0 %)

Depuis 2021, Arche Agglo a commencé à aborder la question de la révision des PCS. Ainsi, les communes de Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône ont mené une analyse critique de leur PCS et il en ressort qu'un travail actualisation mais également de reprise de fond est nécessaire.

Dans cet optique, Arche Agglo a décidé de mener en parallèle cet action et l'action 1-6 de formation des élus face à la crise. En effet, ces actions sont intimement liées en sensibilisant les élus sur la nécessité d'être préparés à la gestion de crise avec des outils communaux adaptés à la situation.

Coût estimatif	37 500 € TTC
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 0 % (0 €) ❖ MO (communes) : 100 % (37 500 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de PCS réalisés	0	
Nombre de PCS révisés	6	5 communes du bassin de la Veayne sont en cours d'actualisation de leur PCS + Saint-Jean-de-Muzols

2.3.3. Action 3-3 : Réalisation d'exercices de gestion de crise inondation

Statut	Date d'engagement prévisionnelle	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2023-2024	5 000 €	0 €	35 %	0 € (0 %)

Pour être pleinement efficace, cette action doit être réalisée suite aux actions 1-6 et 3-2. Pour cette raison, elle sera engagée à la suite de ces actions.

Un exercice intercommunal impliquant les acteurs de la Bouterne et du Torras est prévu en mars 2024, comprenant Arche Agglo (plusieurs services), 3 communes, le SDIS, la Préfecture, la Gendarmerie...



Exercice inondation sur la commune de Chanos-Curson

Coût estimatif	5 000 € TTC
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 0 % (0 €) ❖ MO : 100 % (5 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre d'exercices spécifiques au risque inondation réalisés par unités géographiques	3	<p>3 mises en situation ont été réalisées dans le cadre de la formation « des élus face à la crise »</p> <p>1 grand exercice intercommunal est prévu en mars 2024 sur les bassins versants de la Bouterne et du Torras</p> <p>4 exercices communaux sont prévus en 2024 pour des communes ardéchoises</p>

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de PCS améliorés suite à la réalisation de ces exercices	0	A notre connaissance, les exercices ont mis en évidence des pistes d'amélioration des PCS mais celles-ci n'ont pas été exploitées pour la mise à jour des documents.

2.4. Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Cet axe comprend 3 actions pour un montant global initial de 0 €. Il n'est pas prévu de modification dans le cadre de l'avenant.

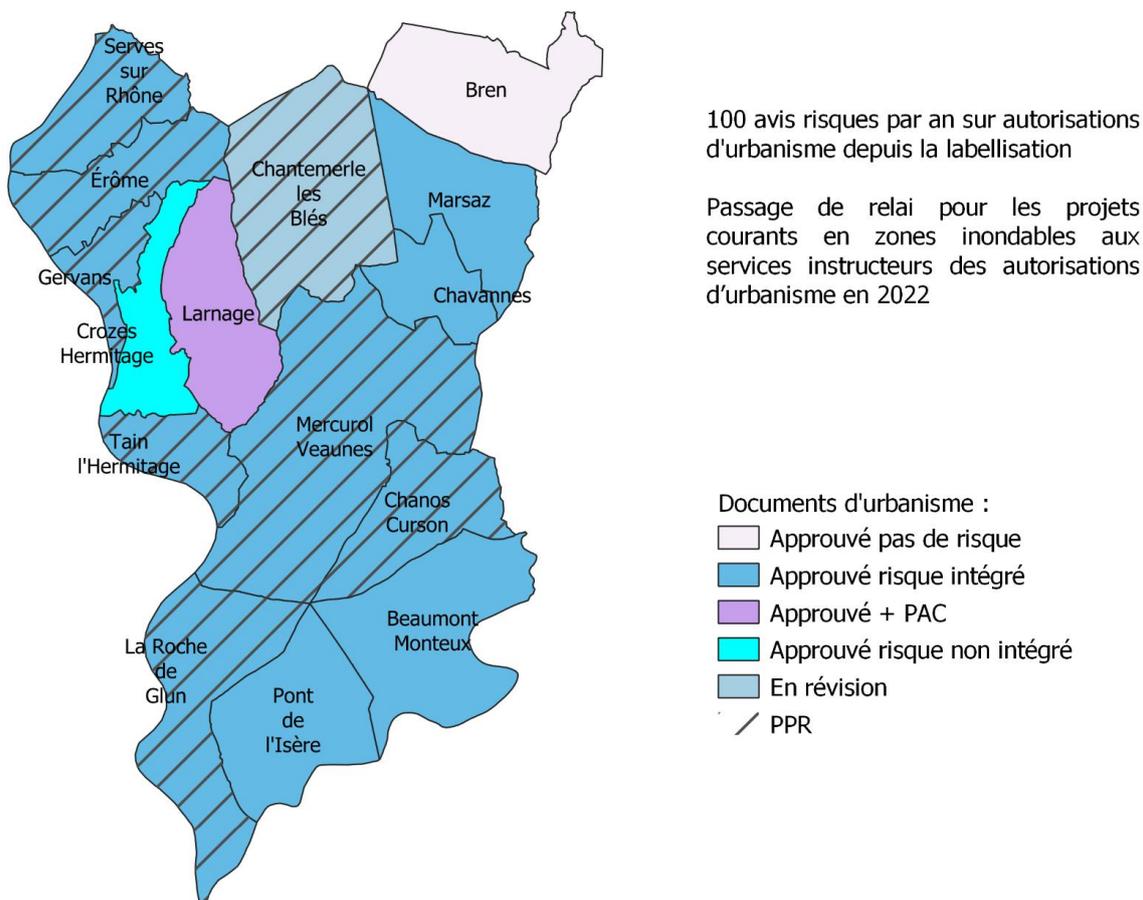
2.4.1. Action 4-1 : Assurer la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2019	0 €	0 €	80 %	0 € (0 %)

Les services de l'Etat assurent la cohérence entre les différents outils et moyens :

- ❖ La connaissance des cartes d'aléas,
- ❖ Les porters à connaissances spécifiques et des notes d'enjeux,
- ❖ Les avis sur les documents produits lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme,
- ❖ La formulation d'avis sur les autorisations d'urbanisme en zone à risques,
- ❖ L'application de la doctrine nationale pour l'élaboration des PPRI.

Bilan des PPRI est des avis par ans rendus sur le secteur drômois.



Les services de Arche Agglo (urbanisme et rivières) et les communes sont associés à cette démarche. Les différents acteurs s'informent mutuellement lorsqu'ils ont connaissance d'un projet.

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Degrés d'avancement des procédures	2	2 PPRI sont en cours de révision (Tournon-sur-Rhône et Saint-Jean-de-Muzols)
Nombre de PPRI et nombres de communes où le risque est intégré dans le document d'urbanisme	13 PPRI + 2 PLU	En plus des 13 communes disposant d'un PPRI, 2 communes non concernées ont intégré le risque inondation dans leur PLU

2.4.2. Action 4-2 : Mise en place d'un outil cartographique interne visant le partage de la connaissance de l'aléa

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2019	0 €	0 €	50 %	0 € (0 %)

Arche agglo dispose des couches SIG des zones inondables pour les cours d'eau principaux. De plus, le service urbanisme consulte systématiquement le service rivière lorsque des demandes de permis de construire sont déposées en zone inondable ou à proximité des cours d'eau et zones humides.

L'intégration des données dans un outil cartographique est en cours de réflexion

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Mise en place de l'outil cartographique à l'échelle du territoire	1	Une couche global inondation est intégré au SIG de Arche Agglo, accessible à tous les services.
Nombre de réunions associant les différents acteurs impliqués	Fréquent	Les échanges avec le service urbanisme sont fréquents, notamment lors de dépôts de permis de construire ou de la révision des PLU

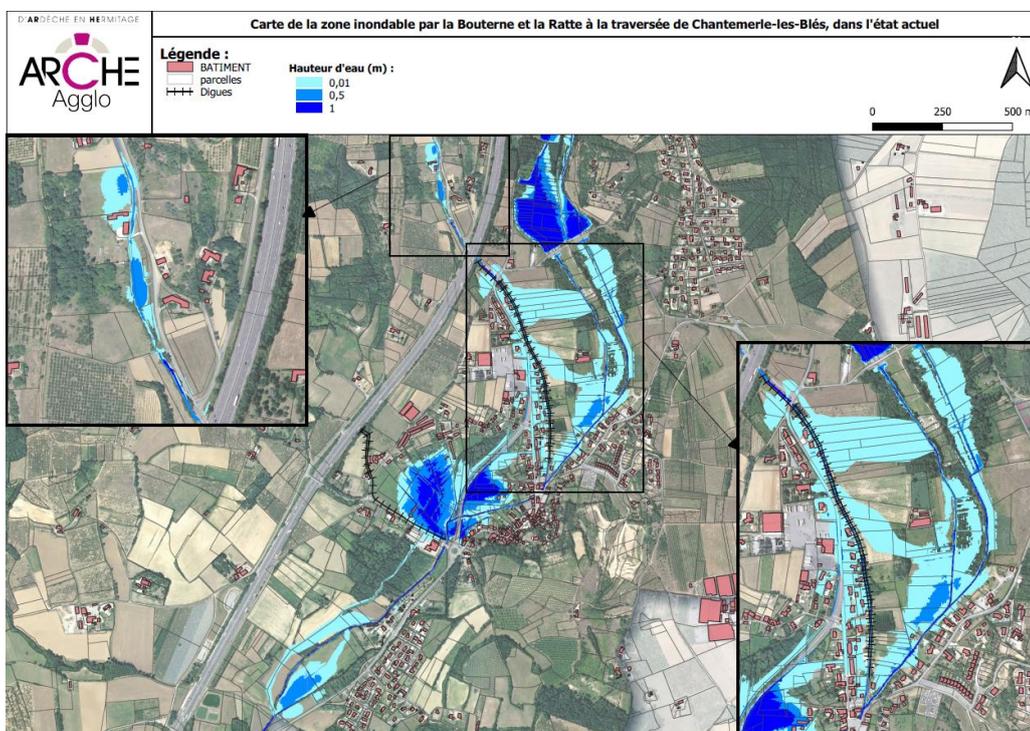
2.4.3. Action 4-3 : Porters à connaissances auprès des communes

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2019	0 €	0 €	50 %	0 € (0 %)

Arche agglo transmet aux communes les nouvelles informations sur les risques inondations dont le service rivières dispose via les études en cours ou via des stages spécifiques sur l'étude des inondations.

La réalisation de la fiche 1-8 sur le ruissellement sera l'occasion d'intégrer ce risque sur l'ensemble du territoire et de compléter ainsi les connaissances grâce à des porters à connaissance.

De plus, chaque étude concernant une commune est transmise à cette dernière avec l'ensemble des cartes des zones inondables.



Cartographie des zones inondables réalisée dans le cadre de l'étude de faisabilité des aménagements des digues de la Ratte

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de modifications de PLU intégrant les éléments issus des études mis en place dans le PAPI	0	Aucun PLU n'a encore été modifié via un porter à connaissance. Toutefois, un porter à connaissance intégrant le risque inondation est, de fait, impossible au PLU

2.5. Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Cet axe comprend 5 actions pour un montant global suite à l'avenant 1 de 102 500 €. Il est prévu d'augmenter le montant des travaux de réduction de la vulnérabilité, notamment suite aux crues d'automne 2023, de 164 000€.

2.5.1. Action 5-1 : Analyse de la vulnérabilité, identification et priorisation des secteurs à enjeux nécessitant un diagnostic de vulnérabilité

Statut	Date d'engagement prévisionnelle	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2023	50 000 €	0 €	0 %	0 € (0 %)

Avec l'arrivée d'une chargée de mission pour le portage de la réduction de la vulnérabilité, l'analyse de la vulnérabilité a été commencée. L'ensemble des zones inondables actuellement connues a été compilé.

Pour être complétée, cette action nécessite la réalisation de l'étude globale de ruissellement (action 1-8). Par conséquent, elle ne pourra être terminée qu'à la suite de cette dernière, soit en 2024.

Coût estimatif	50 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (25 000 €) ❖ MO : 50 % (25 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de diagnostics préconisés	0	
Mesures mises en œuvre par les bénéficiaires	0	

2.5.2. Action 5-2 : Réalisation de diagnostics et propositions de réduction de la vulnérabilité d'habitations, d'entreprises, d'exploitations agricoles et de bâtiments publics du territoire

Statut	Date d'engagement prévisionnelle	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Non engagée	2024	52 500 €	0 €	0 %	0 € (0 %)

Pour être menée à bien, cette action nécessite la réalisation de l'analyse de vulnérabilité (action 5-1). Toutefois, au regard des inondations qui ont touché le territoire durant l'automne 2023, il a été décidé de réaliser les premiers diagnostics sur les habitations touchées lors de ces crues.

Avenant :

Suite au recrutement d'une chargée de mission et aux évènements de l'automne 2023, les diagnostics habitations seront réalisés en grande partie en interne. Ce coût est donc intégré à la fiche action.

Dans le prochain PAPI, Arche Agglo envisage une augmentation significative du nombre de diagnostics en lien avec l'étude de ruissellement (action 1-8).

Coût estimatif	106 500 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (53 250 €) ❖ Fonds vert : 10% (10 650 €) ❖ MO : 40 % (42 600 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de diagnostics réalisés	0	
Nombre d'ERP adapté au risque	0	
Nombre de mesures mises en œuvre par les bénéficiaires	0	

2.5.3. Action 5-3 : Réalisation des travaux issus des diagnostics à destination des habitations

Statut	Date d'engagement prévisionnelle	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Non engagée	2024	0 €	0 €	0 %	0 € (0 %)

Avenant :

Pour être menée à bien, cette action nécessite la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (action 5-2). Au regard des inondations qui ont touché le territoire durant l'automne 2023, il y a une attente de la part des riverains touchés lors de ces crues. Il est estimé qu'environ 12 habitations pourrait demander un financement pour des travaux.

Dans le prochain PAPI, Arche Agglo envisage donc une augmentation significative du nombre de diagnostics et donc de travaux en lien avec l'étude de ruissellement (action 1-8).

Coût estimatif	60 000 € TTC
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 80 % (48 000 €) ❖ MO (particuliers) : 20 % (12 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de travaux réalisés	0	
Montant des travaux	0	
Identification de la vulnérabilité après une crue	0	

2.5.4. Action 5-4 : Réalisation des travaux issus des diagnostics à destination d'entreprises, d'exploitations agricoles et de bâtiments publics

Statut	Date d'engagement prévisionnelle	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Non engagée	2024	0 €	0 €	0 %	0 € (0 %)



Hôtel-restaurant Fontagier touché par les inondations à 3 reprises durant l'automne 2023

Avenant :

Pour être menée à bien, cette action nécessite la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (action 5-2). Au regard des inondations qui ont touché le territoire durant l'automne 2023, il y a une attente de la part des entreprises touchées lors de ces crues.

Dans le prochain PAPI, Arche Agglo envisage donc une augmentation significative du nombre de diagnostics et donc de travaux en lien avec l'étude de ruissellement (action 1-8).

Coût estimatif	50 000 € TTC
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 40 % (20 000 €) ❖ MO (privé ou public) : 60 % (30 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de travaux réalisés	0	
Montant des travaux	0	
Identification de la vulnérabilité après une crue	0	

2.5.5. Action 5-5 : Réflexion intercommunale, à l'échelle du territoire, sur la problématique des déplacements

Statut	Date d'engagement prévisionnelle	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2024	0 €	0 €	50 %	0 € (0 %)

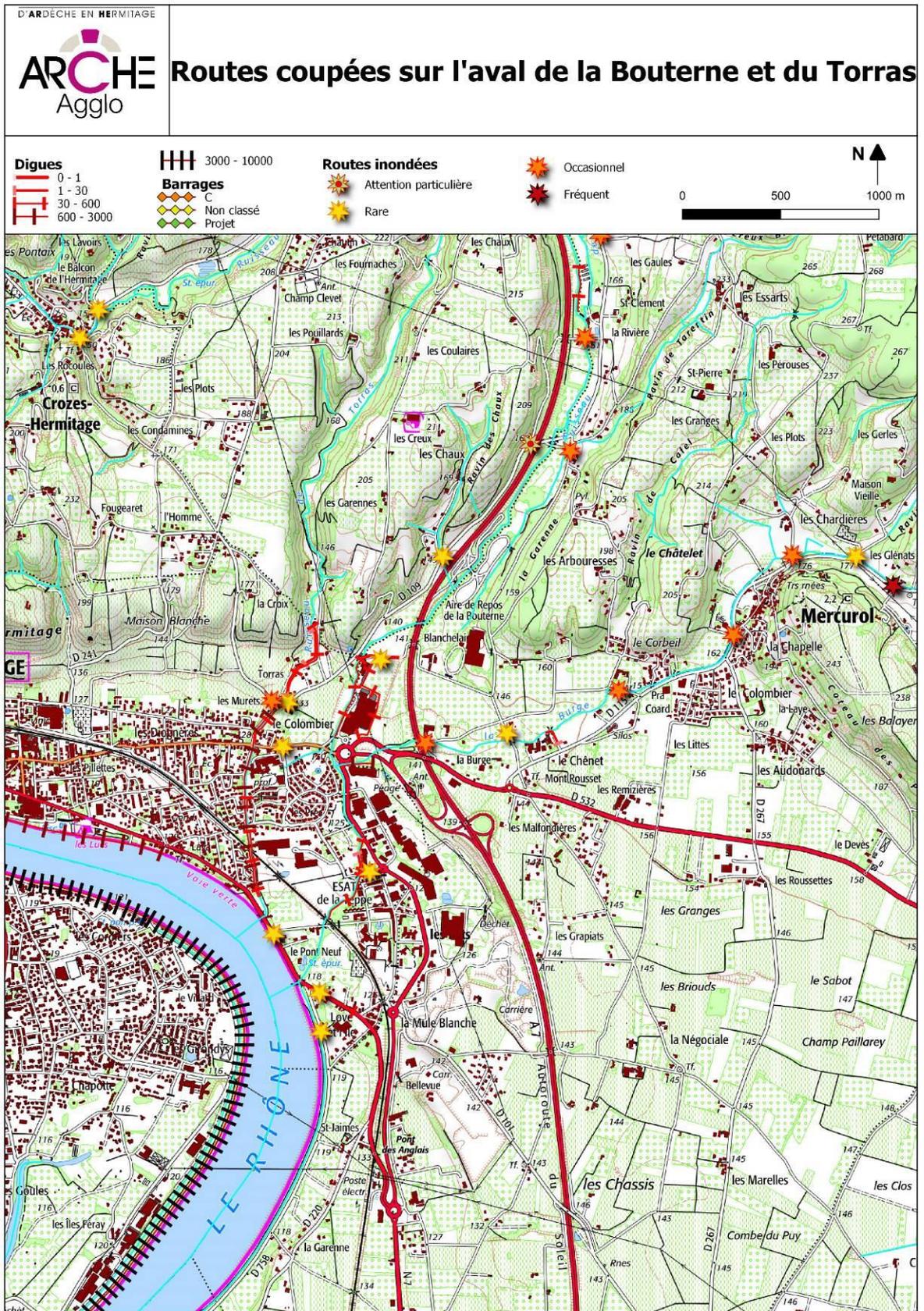
Pour être menée à bien, cette action nécessite la réalisation de l'étude globale de ruissellement (action 1-8). Par conséquent, elle ne pourra être terminée qu'à la suite de cette dernière, soit en 2024.

Cependant, une première réflexion a déjà été engagée sur la base du retour d'expérience des crues de 2008, 2013 et 2023 sur la base d'un questionnaire envoyé aux communes et sur le témoignage des techniciens rivières présents lors des événements. Elle a donné lieu à la création d'une base SIG des routes coupées dont carte ci-après présente un extrait.

Coût estimatif	0 € HC
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de réunions associant les différents acteurs impliqués	0	
Mesures prises pour améliorer la gestion des déplacements en cas d'inondations	0	



2.6. Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Cet axe comprend 10 actions pour un montant global initial de 9 230 000 €. Au regard de l'évolution des actions, l'avenant propose de passer le montant de cet axe à 9 950 000 €, soit une augmentation de 720 000 €.

2.6.1. Action 6-1 : Bassin versant de la Veayne – création de 6 zones de rétention et reprise du lit de la Veayne dans Curson

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Engagée	2014	4 450 000 €	3 740 432.60 €	53.5 %	994 800 € (26.6 %)

Arche agglo, de par le lancement de la maîtrise d'œuvre par les communautés de communes de l'Herbasse et de l'Hermitage-Tournois, est engagée dans cette action depuis 2014. La maîtrise d'œuvre est en cours depuis cette date, les phases Avant-Projet, Projet et Autorisation Environnementale sont terminées. En 2016, une assistance pour la maîtrise foncière a été lancée. Depuis 2019, 36 parcelles ont été acquises, 9 sont en cours d'acquisition et 4 seront probablement en expropriation.

En septembre 2019, une demande de subvention a été déposée à la DDT. Celle-ci a été refusée et une nouvelle demande a été faite en janvier 2020 pour ne prendre en compte que les études de conception et les acquisitions foncières. Celle-ci a de nouveau été refusée du fait de postes de dépenses non prévus dans la fiche action initiale ou d'un montant supérieur et nécessitant la réalisation d'un avenant.



Visite des travaux des barrages sur Mercuriol-Veaynes avec les élus de Arche Agglo en septembre 2023



Travaux de recul de digue et de renaturation de la Veune dans la traversée de Chanos-Curson en juin 2023



Première mise en charge du bassin des Gaulies lors de la crue du 19 octobre 2023



Première crue significative dans la traversée de Chanos-Curson lors de la crue du 19 octobre 2023

Avenant :

Dans le cadre des investigations archéologiques préventives, la DRAC a estimé nécessaire la réalisation de fouilles plus poussées au niveau d'un bassin de la commune de Marsaz. Le montant important des fouilles, entre 400 et 600 k€ HT est difficilement absorbable et nécessite d'être intégré dans le montant du projet.

Coût estimatif	7 595 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (3 797 500 €) ❖ Fond Vert : 9.5 % (723 200 €) ❖ AERMC : 9.4 % (710 204 €) ❖ MO : 31.1 % (2 364 096 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de retour jugeant de l'acceptation du projet	1	Les riverains touchés par les inondations sont en attente de la réalisation des travaux, de même que les communes. Les agriculteurs sont neutres même si le sentiments d'inutilité de l'aménagement demeure. Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable dans son rapport.

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Retour d'expérience post crue après réalisation	1	Lors des crues de septembre et octobre 2023, les aménagements sur les communes de Mercurol-Veauenes et Chanos-Curson étaient opérationnels. Aucun débordement n'a eu lieu dans le centre de Curson

2.6.2. Action 6-2 : Bassin versant Bouterne / Burge - Poursuite de l'aménagement de la Bouterne (travaux) à Tain l'Hermitage et Mercurol-Veauenes

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Engagée	2015	1 050 000 €	515 306.59 €	53.5 %	55 850.11 € (10.8 %)

Arche agglo, de par le lancement de la maîtrise d'œuvre par la communauté de communes de l'Hermitage-Tournonais, est engagé dans cette action depuis 2015. La maîtrise d'œuvre est en cours depuis cette date, les phases Avant-Projet et Projet sont terminées. Un premier dossier d'Autorisation Environnementale Unique a été déposée en 2019 mais il a fait apparaître une incompatibilité concernant le périmètre de protection du captage AEP de Tain-l'Hermitage, nécessitant des compléments d'études. En 2019, une assistance pour la maîtrise foncière a été lancée. Depuis 2020, 16 parcelles ont été acquises et 4 sont en cours de négociation. Deux maisons ont été démolies sur des parcelles acquises.

Coût estimatif	1 050 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (525 000 €) ❖ AERMC : 17% (178 500 €) ❖ MO : 33 % (346 500 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de retour jugeant de l'acceptation du projet,	0	
Nombre d'acquisitions amiables	16	Les 4 dernières parcelles sont en cours de discussion

2.6.3. Action 6-3 : Bassin versant Bouterne – Réalisation d'un parcours à moindre dommage en sortie du bassin de rétention n°1 sur la Bouterne à Chantemerles-Blés

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
--------	-------------------	----------------------	-----------------	---------------------	---------------------

Reportée	2020	0 €	0 €	0 %	0 € (0 %)
----------	------	-----	-----	-----	-----------

Arche agglo a engagé une réflexion sur la réalisation de cette action. Au regard de la complexité d'acquérir les terrains sur ce secteur, les aménagements sont restés au stade d'esquisse, la collectivité ne souhaitant pas engager une procédure d'expropriation sur ce projet. Toutefois, Arche Agglo reste attentif à la libération du foncier et reste en relation avec les propriétaires et la commune.

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (0 €) ❖ MO : 50 % (0 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de retour jugeant de l'acceptation du projet	3	2 propriétaires sont favorables et 1 est défavorable.
Retour d'expérience post crue après réalisation jugeant de l'occurrence des submersions de la route et des habitations	0	

2.6.4. Action 6-4 : Gestion des eaux de ruissellement – quartier des Odouards à Mercurol

Statut	Date d'engagement prévisionnelle	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
En cours	2023	630 000 €	0 €	0 %	0 € (0 %)

Arche agglo et la commune ont engagé une réflexion sur la réalisation de cette action. A ce jour, la maîtrise d'ouvrage de cette action est portée par le service « eaux et assainissement » de Arche Agglo.

Aucune demande de subvention n'a été faite pour cette action à ce jour.

Coût estimatif	630 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (315 000 €) ❖ MO : 50 % (315 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Retour d'expérience post crue après réalisation	0	
Changement de pratiques culturelles	0	

2.6.5. Action 6-5 : Petits affluents rive gauche du Rhône – aménagement de la Rionne à Erôme

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Engagée	2014	50 000 €	19 561.20 €	2.6 %	0 € (0 %)

Arche agglo, de par le lancement de la maîtrise d'œuvre par la communauté de communes de l'Hermitage-Tournonais, est engagé dans cette action depuis 2014. La maîtrise d'œuvre est en cours depuis cette date, la phase Avant-Projet est terminée. Le dossier de demande au cas par cas pour l'étude d'impact a reçu une réponse nécessitant la réalisation de cette étude. En 2017, une assistance pour la maîtrise foncière a été lancée. Au regard du plan de charge de l'équipe et de la priorité du dossier, cette action n'a pas progressé.

Dans le cadre du PAPI actuel, seuls la maîtrise d'œuvre et les études complémentaires (topographie, études d'impact...) sont maintenues. Du fait de la priorisation des dossiers réalisée en 2019 (enjeux touchés), le projet d'aménagement de la Rionne a été décalé au profit de la Veayne et de la Bouterne. De fait, les travaux sont reportés au prochain PAPI.

En juin 2023, Arche Agglo a travaillé sur un dossier de consultation des entreprises en vue de relancer la maîtrise d'œuvre.

Avenant :

Au regard des inondations ayant eu lieu à l'automne 2023, les investigations faune-flore seront lancées en parallèle de la conception des aménagements. Afin d'intégrer ces études, le montant de l'action est augmenté de 120 000 €.

Coût estimatif	170 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (85 000 €) ❖ Fonds vert : 10% (17 000 €) ❖ MO : 40 % (68 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de retour jugeant de l'acceptation ou pas du projet	0	
Nombre de curage nécessaire hors entretien du piège à gravier	0	

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Retour d'expérience post crue après réalisation	0	

2.6.6. Action 6-6 : Petits affluents rive gauche du Rhône – bassin versant du Gervans – modification d'un pont à Gervans

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Terminée	2021	105 000 €	96 109.12 €	100 %	48 054.56 € (50 %)

En collaboration avec la commune, Arche Agglo a lancé en 2021 une réflexion sur l'aménagement du Gervans au droit du pont du chemin des Iles. Une maîtrise d'œuvre interne a permis de définir les travaux nécessaires pour limiter les inondations du Gervans en aval de la voie ferrée.

Les travaux se sont terminés en juillet 2022.



Photographie du pont suite à la crue du 18 septembre 2023 montrant les laisses de crues

Coût estimatif	105 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (57 500 €) ❖ MO : 50 % (57 500 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Niveau d'engrèvement	1	Les crues de l'automne 2023 ont permis de constater que le profil d'équilibre était atteint. Aucun engrèvement n'a été constaté sur le secteur des travaux
Niveau d'eau	1	L'ouvrage était en charge lors des crues de 2023 sans provoquer de débordement
Diminution de l'enveloppe de la Q ₁₀₀ en rive droite	0	L'analyse est en cours pour déterminer l'occurrence de la crue de septembre 2023. Les débordements en amont de la zone aménagée étaient toutefois supérieurs aux crues de 2008 et 2013

2.6.7. Action 6-7 : Petits affluents rive gauche du Rhône – les ruisseaux des Marais et des Barres à Servas-sur-Rhône – création d'un lit aérien

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Terminée	2021	50 000 €	40 827.18 €	100 %	20 413.59 € (50 %)

En collaboration avec la commune, Arche Agglo a lancé en 2021 une réflexion sur l'aménagement des ruisseaux des Barres et des Marais. Une maîtrise d'œuvre interne a permis de définir les travaux nécessaires pour limiter les inondations du Gervans en aval de la voie ferrée. Cette étude a également mis en évidence que la création du lit aérien permettait de limiter les incidences des inondations mais leurs fréquences.

Les travaux ont été réceptionnés en juin 2022.



Ouverture du remblai CNR pour permettre l'évacuation des eaux en cas de débordement

Coût estimatif	50 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (25 000 €) ❖ MO : 50 % (25 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de retour jugeant de l'acceptation du projet,	1	Les riverains ont été favorable à la réalisation des travaux
Retour d'expérience post crue après réalisation	1	L'ouvrage a fonctionné lors des crues de 2023, permettant de limiter les hauteurs d'eau sur l'aval de la zone habitée.

2.6.8. Action 6-8 : Petits affluents rive droite du Rhône – Gestion des ruissellements du ruisseau des Palets à Saint-Jean-de-Muzols

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Engagée	2022	200 000 €	35 964 €	12 %	0 € (0 %)

En collaboration avec Arche Agglo, la commune de Saint-Jean-de-Muzols a engagé en janvier 2022 une réflexion sur l'aménagement du ruisseau des Palets. Une maîtrise d'œuvre sera lancée début 2022 pour l'aménagement.

Les travaux vont démarrer au printemps 2024.

Coût estimatif	300 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (150 000 €) ❖ MO : 50 % (150 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Retour d'expérience post crue après réalisation	0	

2.6.9. Action 6-9 : Poursuivre la réalisation du plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve et du transport solide

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Engagée	2017	150 000 € / an	150 000 € / an	75 %	0 € (0 %)

Depuis sa création, et même bien avant dans les communautés de communes précédentes, Arche Agglo s'est engagé dans la gestion de la ripisylve et du transport solide sur l'ensemble des cours d'eau de son territoire. Une équipe de 4 agents est dédiée à cette opération et elle est renforcée régulièrement par des prestataires privés. Ces interventions permettent de limiter la formation d'embâcles et le dépôt de matériaux dans les secteurs à enjeux.



Embâcle sur le ruisseau de la Tuillère obstruant complètement le cours d'eau en amont du hameau

Coût estimatif	150 000 € HT / an
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 0 % (0 €) ❖ MO : 100 % (150 000 € / an)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Embâcles lors d'une crue	60	Peu de crues notables entre 2019 et 2022 mais de nombreuses interventions suite à l'épisode neigeux de 2019. Les crues de 2023 ont apportés une grande quantité de bois en provenance des combes des coteaux du Rhône avec plus 400 m ³ de bois enlevés.
Mètres linéaires entretenus	180 km	En moyenne, 35 km entretenu chaque année
Montant des interventions de gestion des atterrissements	30 000 €	Montant engagé suite aux crues de 2023

2.6.10. Action 6-10 : Etude de définition des travaux de limitation des inondations des petits affluents du Rhône rive droite

Statut	Date d'engagement prévisionnelle	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Non engagée	2024	50 000 €	0 €	0 %	0 € (0 %)

Pour être menée à bien, cette action nécessite la réalisation de l'étude globale de ruissellement (action 1-8). Par conséquent, elle ne pourra être engagée qu'à la suite de cette dernière, soit en 2024.

Coût estimatif	50 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (25 000 €) ❖ MO : 50 % (25 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de réunions associant les différents acteurs impliqués	0	Aucune crue notable n'a eu lieu depuis 2019

2.7. Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Cet axe comprend 3 actions pour un montant global de 175 000 €. Il n'est pas prévu de modification dans le cadre de l'avenant.

2.7.1. Action 7-1 : Petits affluents du Rhône rive gauche – Le Torras à Tain-l'Hermitage – Réfection de la digue du Colombier

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Reportée	2018	0 €	14 280.60 €	/	0 € (0 %)

Dans un premier temps, Arche Agglo avait envisagé la réfection de la digue du Colombier sur le Torras. Cependant, du fait que le système d'endiguement n'est, à ce jour, pas classé, il a uniquement été réalisé un confortement d'urgence. La réfection de ce tronçon sera alors réalisée suite au classement du système d'endiguement et dans le cadre de l'aménagement global du Torras. Ces travaux seront menés dans le cadre du prochain PAPI.



Renforcement provisoire de la digue du Colombier réalisé en 2020

Au regard de la situation de l'aménagement, aucune subvention n'a été demandée pour ces travaux de confortement provisoire.

L'action est donc réévaluée à 0 € malgré les dépenses engagées au niveau de la maîtrise d'œuvre et des acquisitions foncières.



Erosion externe de la digue du Colombier lors de la crue du 18 septembre 2023

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Mètres linéaires de digue restaurés	150	Il s'agit, à ce jour, d'un confortement provisoire
Retour d'expérience post crue après réalisation	1	La crue de septembre 2023 a provoqué des érosions externes et des affouillements de la digue du Colombier. Le renforcement provisoire a permis d'éviter la mise en sécurité d'urgence du quartier des verts près et du lycée hôtelier. Un débordement a eu lieu sur la digue constituée par la route de Chantemerle, inondant le quartier des Diognères

2.7.2. Action 7-2 : Petits affluents du Rhône rive gauche – Le Torras – Définition d'un scénario optimum de travaux à l'échelle du bassin versant

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Engagée	2015	120 000 €	45 069.11 €	37.6 %	0 € (0 %)

Les dépenses sur cette opération correspondent aux opérations (maitrise d'œuvre et études géotechniques) réalisées ou lancées avant la signature de la convention PAPI.

Au regard des évolutions réglementaires, il est nécessaire que le système d'endiguement soit déclaré (opération en cours) pour pouvoir réaliser les travaux.

Une première demande de subvention a été fait en septembre 2019 avec des compléments apportés en janvier 2020. Cette demande a été rejetée car elle intégrait une mission de concertation non prévue dans la fiche action initiale.

Au regard des contretemps pris sur cette opération, les travaux seront réalisés sur le prochain PAPI.

Une mission de concertation sera lancée en 2024. Celle-ci est en effet indispensable au regard des oppositions que le projet va rencontrer de la part des riverains qui se retrouveront d'une part avec une bande inconstructible englobant leur terrain et d'autre part de travaux qui vont réduire leur propriété.

A noter que les travaux de confortement des digues du Torras, y compris de la digue du Colombier, feront l'objet d'une demande de subvention dans le prochain PAPI



Laisse de crue à moins de 20 cm du débordement vers l'allée de l'Hermitte

Coût estimatif	120 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50 % (60 000 €) ❖ MO : 50 % (60 000 €)

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Retour d'expérience post crue après réalisation	1	La crue de septembre 2023 a provoqué des érosions externes et des affouillements sur l'ensemble du linéaire endigué. Un débordement a eu lieu sur la digue constituée par la route de Chantemerle, inondant le quartier des Diognères

2.7.3. Action 7-3 : Etude de connaissances des digues à enjeux

Statut	Date d'engagement	Montant prévisionnel	Montant dépensé	Taux de réalisation	Montant FPRNM perçu
Terminée	2019	0 €	0 €	100 %	0 € (0 %)

Cette étude, réalisée en interne, a permis d'identifier l'ensemble des digues en permettant l'identification de leurs caractéristiques principales et la population protégée potentielle. Suite à cette identification, une stratégie de classement a été discutée en commission rivières via la mise en place d'un groupe de travail spécifique. Cette stratégie va être présentée aux communes avant une délibération du conseil d'agglomération.

Cette stratégie se résume de la manière suivante :

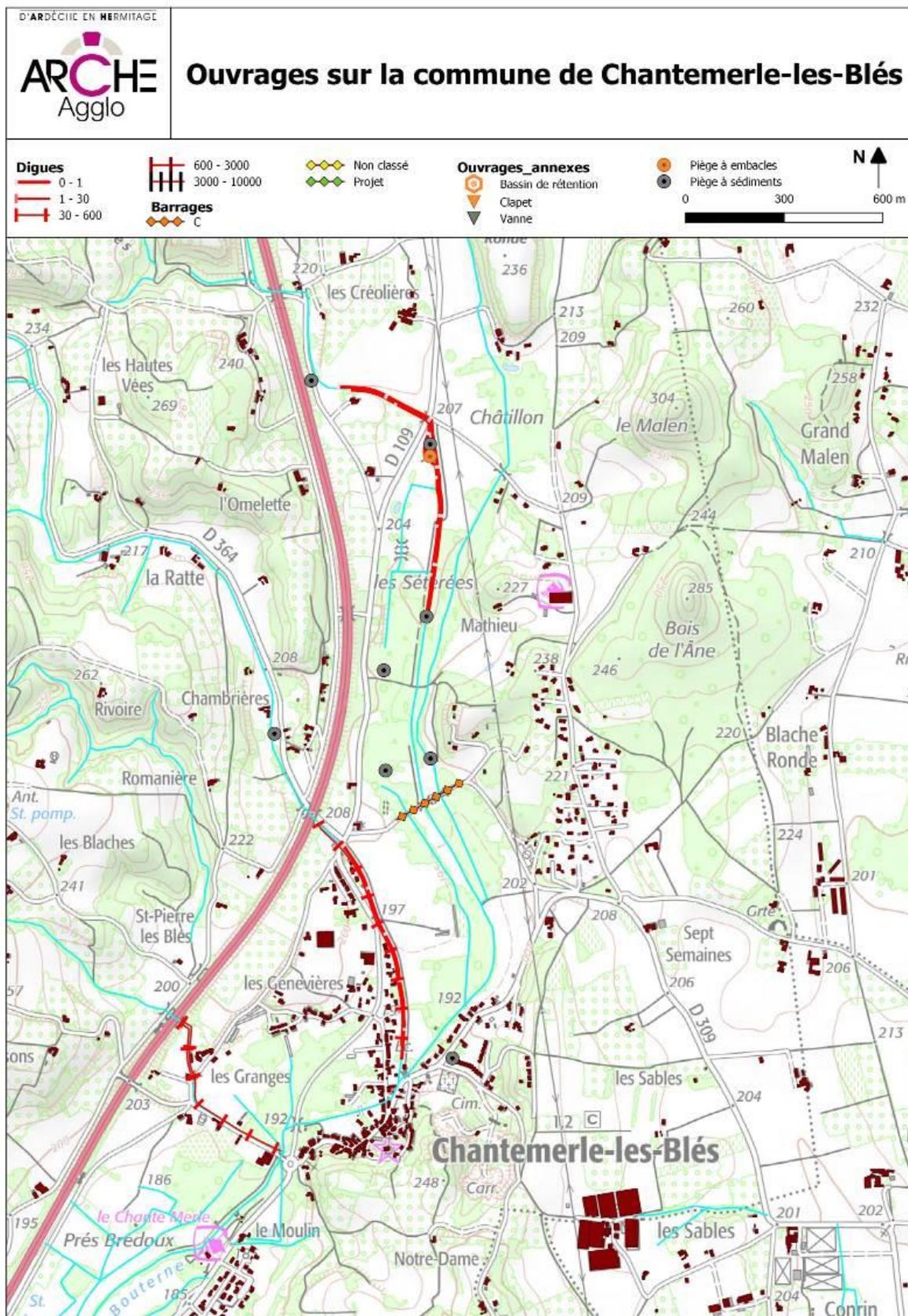
- ❖ Système protégeant aucune personne : pas de classement et aucune intervention ;
- ❖ Système protégeant moins de 30 personnes : pas de classement et mise en place de mesure de réduction de la vulnérabilité pour les biens touchés par les crues ;
- ❖ Système protégeant plus de 30 personnes : classement au cas par cas si aucune autre solution pour limiter les inondations n'est possible.

Coût estimatif	0 € HT
Répartition du financement	

Le tableau suivant présente les indicateurs de résultats :

Indicateurs de suivi / réussite	Réalisation	Remarques
Nombre de digues identifiées	45	Réparties en 27 systèmes d'endiguement potentiels
Définition d'une stratégie de classement	1	Adoptée par délibération
Arrêté de classement pour les digues retenues	3	3 sont en cours de classement 7 sont potentiellement à venir

Exemple de carte sur une commune :



3. Avenant et perspectives

3.1. Avenant

Les fiches actions objets de l'avenant sont présentées dans la présentation de l'état d'avancement et sont présentes en annexe 3, un tableau financier synthétique est présenté en annexe 2.

La durée du PAPI est également prolongée d'un an, avec une fin prévue pour 2025.

3.1.1. Fiches action modifiées

Le contenu des fiches suivantes est modifié pour intégrer l'évolution des besoins :

- ❖ Action 0-1 : prolongation de l'aide à l'animation ;
- ❖ Action 0-3 : AMO pour la préparation du prochain PAPI ;
- ❖ Action 1-4 : augmentation du budget pour la sensibilisation tout public ;
- ❖ Action 1-10 : ajout du financement pour l'acquisition de la parcelle du bassin de rétention ;
- ❖ Action 1-12 : création de la fiche pour l'étude de faisabilité pour la suppression des digues sur la Ratte à Chantemerle-les-Blés ;
- ❖ Action 1-13 : création de la fiche pour l'étude de faisabilité pour la suppression des digues de la Teppe à Tain-l'Hermitage ;
- ❖ Action 2-3 : ajout de nouvelles station ;
- ❖ Action 5-2 : intégration des diagnostics effectués en interne dans le montant de la fiche ;
- ❖ Action 5-3 : augmentation pour les travaux de réduction de vulnérabilité sur les habitations ;
- ❖ Action 5-4 : augmentation pour les travaux de réduction de vulnérabilité pour les entreprises ;
- ❖ Action 6-1 : intégration du montant des travaux de fouilles archéologiques ;
- ❖ Action 6-5 : augmentation du budget des études.

Le détail des modifications est présenté dans chaque fiche action en annexe 3.

3.1.2. Actualisation du montant

Tout axe confondu, l'avenant représente une augmentation du montant global de 1 494 600 €, soit +13.83 % du montant par rapport au montant suite à l'avenant 1 (+15.28% par rapport au montant initial). Ce dernier passe ainsi de 10 805 000 € à 12 299 600 €. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des axes 1 et de l'animation et de la prolongation d'un an de la durée du PAPI.

De plus, la création des 2 nouvelles fiches action (études de faisabilité pour la suppression de digue) visent à poursuivre directement sur un nouveau PAPI puisque toutes les études auront été réalisées dans le cadre de ce PAPI ou des études de dangers en cours de réalisation.

L'axe 6 est également fortement impacté par les travaux de fouilles archéologiques sur le projet de limitation des crues de la Veayne et du Merdarioux.

AXE	COUT global suite à l'avenant 1	Avenant	COUT global
Animation	635 000.00 €	282 600.00 €	917 600.00 €
Axe 1	595 000.00 €	308 000.00 €	903 000.00 €
Axe 2	80 000.00 €	20 000.00 €	100 000.00 €
Axe 3	42 500.00 €	- €	42 500.00 €
Axe 4	- €	- €	- €
Axe 5	102 500.00 €	164 000.00 €	266 500.00 €
Axe 6	9 230 000.00 €	720 000.00 €	9 950 000.00 €
Axe 7	120 000.00 €	- €	120 000.00 €
TOTAL	10 805 000.00 €	1 494 600.00 €	12 299 600.00 €
	Evolution du coût suite à l'avenant 1	13.83%	
	Evolution du coût par rapport au montant initial	15.28%	

Concernant l'axe 5, au regard des inondations qui ont touché le territoire à l'automne 2023 et du fait de l'arrivée d'une nouvelle charge de mission dédiée à 50% à la réduction de la vulnérabilité. Il est proposé de prévoir 100 000 € de travaux, répartie à part égale entre les habitations et les entreprises.

Ainsi, compte-tenu de l'état des connaissances actuelles et de celles à venir dans le cadre du présente PAPI, Arche Agglo estime pouvoir poursuivre directement sur un nouveau PAPI de travaux. Les études de faisabilités à venir, les maitrises d'œuvre déjà engagées et les études de dangers en cours de réalisation sont autant d'élément de dimensionnement de travaux permettant de poursuivre les actions engagées dans le présent PAPI.

3.2. Perspectives

Dans l'actuel PAPI, l'axe 5, au regard des études stratégiques qu'il est nécessaire de réaliser pour avoir une vision cohérente à l'échelle du PAPI, Arche Agglo a jugé pertinent de prévoir une part plus importante dans le prochain PAPI.

Sur la Bouterne, les compléments d'étude nécessaires pour la réalisation de la fiche action 6-2 font que les travaux ne sont pas réalisables sur le PAPI actuel et sont donc reportés sur le prochain PAPI (se reporter à la fiche action en annexe pour plus de détail). De plus, les études de danger en cours de réalisation sur ce cours d'eau vont préconiser des travaux de confortement afin d'avoir un niveau de protection équivalent à la crue centennale sur l'ensemble de la traversée de Tain-l'Hermitage.

Concernant le Torras, les travaux ne peuvent être envisagés qu'après le classement des ouvrages dont l'étude de dangers est en cours de réalisation. Pour l'acceptation du classement et des travaux envisagés, une concertation du public est primordiale. Elle sera donc menée d'ici la fin du PAPI. Les travaux de confortement des digues existantes et la création des bassins de rétention sont prévus pour le prochain PAPI.

Sur la Veayne, les digues aval sont en mauvais état et nécessitent des travaux de confortement. Afin d'étudier les alternatives possibles, la fiche action 1-11 prévoit d'étudier la faisabilité de la suppression des ouvrages tout en garantissant un niveau de protection équivalent (voir fiche action en annexe pour plus de détail). La maitrise d'œuvre, les études complémentaires et les travaux sont donc envisagés sur le prochain PAPI.

Sur la commune de Serves-sur-Rhône, la limitation des inondations passe par la création de bassin de rétention. La faisabilité de ces bassins est programmée dans le PAPI actuel via la fiche action 1-10. La maîtrise d'œuvre, les études complémentaires et les travaux sont donc envisagés sur le prochain PAPI.

Dans le cadre du prochain PAPI, Arche Agglo envisage de poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des scolaires et de renforcer les actions à destination du grand public et la préparation des élus à une inondation grâce à des exercices de crise. A cet effet, la mise à jour des PCS et l'accompagnement des communes se poursuivra sur le prochain PAPI.

Au regard des actions en cours, Arche agglo envisage d'ores et déjà la suite du PAPI actuel avec la mise en œuvre d'un prochain PAPI dont les actions suivantes constituent une base solide :

- ❖ Bouterne : travaux décalés du PAPI actuel = 4 M€ ;
- ❖ Bouterne : réfection de la digue de la Teppe = 1 M€ ;
- ❖ Torras : réfection des digues et bassins de rétention = 2 M€ ;
- ❖ Serves : bassins de rétention (projet en réflexion sur 2022-2024) = 500 k€ ;
- ❖ Rionne : travaux de protections = 1.5 k€
- ❖ Les travaux prioritaires issus de l'étude de ruissellement, probablement en réduction de la vulnérabilité (Axe 5) = 200 à 500 k€ ;
- ❖ Supprimer des digues aval de la Veayne (projet en réflexion sur 2022-2024) = 1 à 2 M€ ;
- ❖ Supprimer les digues de la Ratte = 400 k€ ;
- ❖ Continuer la sensibilisation scolaire ;
- ❖ Mettre l'accent aussi sur la sensibilisation grand public ;
- ❖ Réaliser des exercices de crise avec éventuellement un exercice de grande ampleur ;
- ❖ Continuer les mises à jour des PCS et l'accompagnement des communes dans la gestion de crise ;
- ❖ ...

Le montant de ce prochain PAPI sera du même ordre de grandeur que l'actuel, soit environ 13 M€. L'équipe actuelle apparait comme bien dimensionnée pour mener à bien ces futurs projets sur la durée d'un PAPI.

Au regard des éléments déjà à disposition de Arche Agglo issu de l'actuel PAPI, des nouvelles fiches action et des études de danger en cours de réalisation, la réalisation d'un programme d'étude préalable (PEP) ne parait pas nécessaire. D'autre part, le programme présenté ci-dessus est déjà conséquent et ambitieux, il va mobiliser les équipes telles que définies pour l'action 0-1.





Annexes



Annexe 1 : Tableau d'avancement des actions



Tableau d'avancement financier du PAPI Veune, Bouterne et petits affluents du Rhône

Date de mise à jour : 15/01/2024

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant prévisionnel / avenant	Date d'engagement	Statut	Financement prévisionnel						Financement réel						% réalisation	Remarques	
						% MO	Maître d'ouvrage	% Etat	État BOP 181 / FPRNM	% autre	Autre	Montant dépensé	% MO	Maître d'ouvrage	% Etat	État BOP 181 / FPRNM	% autre			Autre
Axe 0 : Animation																				
0-1	Animation et pilotage du PAPI Veune / Bouterne/ petits affluents du Rhône	ARCHE AGGLO	635 000.00 €	2019	En cours	50.0%	317 500.00 €	50.0%	317 500.00 €	0.0%	- €	496 899.94 €	66.6%	331 008.70 €	33.4%	165 891.24 €	0.0%	- €	78.3%	Augmentation de la prestation
0-2	Mise en place d'outils de suivi de projets	ARCHE AGGLO	0.00 €	2019	En cours	100.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	
0-3	AMO préparation du dossier du nouveau PAPI	ARCHE AGGLO	0.00 €	2019	Non engagée	50.0%	- €	50.0%	- €	0.0%	- €	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	
	TOTAL		635 000.00 €			50.0%	317 500.00 €	50.0%	317 500.00 €	0.0%	- €	496 899.94 €	66.6%	331 008.70 €	33.4%	165 891.24 €	0.0%	- €	78.3%	
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																				
1-1	Mise en place des repères de crues	ARCHE AGGLO	20 000.00 €	2022	En cours	20.0%	4 000.00 €	80.0%	16 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
1-2	Appui pour la réalisation des DICRIM adaptés à une unité géographique	ARCHE AGGLO	5 000.00 €		Non engagée	20.0%	1 000.00 €	80.0%	4 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
1-3	Réalisation, révision, et diffusion des DICRIM adaptés à une unité géographique	Communes	25 000.00 €	2024	En cours	20.0%	5 000.00 €	80.0%	20 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	1670.17 demandé par Gervans (AP du 02/07/2024)
1-4	Sensibilisation auprès de l'ensemble de la population	ARCHE AGGLO	15 000.00 €	2017	En cours	20.0%	3 000.00 €	80.0%	12 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
1-5	Sensibilisation en milieu scolaire	ARCHE AGGLO	90 000.00 €	2017	En cours	30.3%	27 300.00 €	69.7%	62 700.00 €	0.0%	- €	48 055.00 €	46.6%	22 389.25 €	48.2%	23 165.75 €	5.2%	2 500.00 €	53.4%	11 880 € n'ont pas été financés sur l'année scolaire 2018-2019 car l'opération avait débuté avant la signature de la convention PAPI. Pour l'année scolaire 2020-2021, au regard du faible montant (2 970 €), il n'a pas été demandé de subvention. Augmentation de la prestation
1-6	Formation à la prise en compte du risque inondation auprès des élus et techniciens des élus des communes et d'Arche agglo	ARCHE AGGLO	20 000.00 €	2022	Terminée 2023	20.0%	4 000.00 €	80.0%	16 000.00 €	0.0%	- €	16 325.00 €	100.0%	16 325.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	100.0%	Demande solde à faire
1-7	Communication auprès des journaux locaux	ARCHE AGGLO	0.00 €	2019	En cours	100.0%	0.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
1-8	Améliorer la connaissance du risque inondation lié au ruissellement. Etude globale sur les ruissellements et leur gestion.	ARCHE AGGLO	200 000.00 €	2020	En cours	50.0%	100 000.00 €	50.0%	100 000.00 €	0.0%	- €	3 100.00 €	100.0%	3 100.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	1.6%	3 100 € ont été engagé par Arche Agglo sans demande de financement pour identifier les talwegs prioritaire Avenant : actualisation du montant
1-9	Amélioration des connaissances sur la commune de Saint Jean de Muzols : réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales.	commune de Saint Jean de Muzols	53 500.00 €	2015	Terminée 2019	20.0%	10 700.00 €	30.0%	16 050.00 €	50.0%	26 750.00 €	38 680.00 €	33.4%	12 930.00 €	0.0%	- €	66.6%	25 750.00 €	100.0%	
1-10	Etude de faisabilité pour la création de bassin de rétention à Servas-sur-Rhône	ARCHE AGGLO	90 000.00 €	2023	En cours	50.0%	45 000.00 €	50.0%	45 000.00 €	0.0%	- €	13 617.00 €	100.0%	13 617.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	15.1%	Demande d'acompte + demande de sub pour l'AVP à faire
1-11	Etude de faisabilité pour la suppression des digues sur la Veune en aval de la RD 259 jusqu'à la confluence avec l'Isère	ARCHE AGGLO	130 000.00 €	2023	En cours	50.0%	65 000.00 €	50.0%	65 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
1-12	Etude AVP-PRO de suppression de la digue de la Ratte	ARCHE AGGLO		2024	En cours	50.0%	- €	50.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	
1-13	Etude faisabilité et AVP de suppression de la digue de la Teppe	ARCHE AGGLO		2024	En cours	50.0%	- €	50.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	
	TOTAL		648 500.00 €			40.9%	265 000.00 €	55.0%	356 750.00 €	4.1%	26 750.00 €	119 777.00 €	57.1%	68 361.25 €	19.3%	23 165.75 €	23.6%	28 250.00 €	254.9%	
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																				
2-1	Réalisation d'une étude bilan de l'existant Analyse des besoins	ARCHE AGGLO	0.00 €	2018	Terminée 2019	100.0%	0.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	150.00 €	100.0%	150.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	100.0%	
2-2	Etude de faisabilité pour une instrumentation visant la surveillance et l'alerte	ARCHE AGGLO	25 000.00 €	2019	Terminée 2021	50.0%	12 500.00 €	50.0%	12 500.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	100.0%	Opération réalisée en interne
2-3	Instrumentation et mise en œuvre de dispositifs pour améliorer la surveillance	ARCHE AGGLO	60 000.00 €	2021	En cours	50.0%	30 000.00 €	50.0%	30 000.00 €	0.0%	- €	54 807.17 €	54.4%	29 832.17 €	45.6%	24 975.00 €	0.0%	- €	91.3%	Amélioration du système de mesure, augmentation du nombre de station
2-4	Organiser la surveillance : développer et former un réseau de surveillance des cours d'eau	ARCHE AGGLO	20 000.00 €	2019	En cours	50.0%	10 000.00 €	50.0%	10 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	75.0%	
	TOTAL		105 000.00 €			50.0%	52 500.00 €	50.0%	52 500.00 €	0.0%	- €	54 957.17 €	54.6%	29 982.17 €	45.4%	24 975.00 €	0.0%	- €	52.3%	
Axe 3 : Alerte et gestion de crise																				
3-1	Appui technique d'Arche Agglo lors de forts épisodes pluvieux	ARCHE AGGLO	0.00 €	2017	En cours	100.0%	0.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
3-2	Réalisation et révision des PCS, avec un volet spécifique et adapté sur le risque inondation	Communes	37 500.00 €	2021	En cours	100.0%	37 500.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
3-3	Réalisation d'exercice de gestion de crise	ARCHE AGGLO	5 000.00 €	2023	En cours	100.0%	5 000.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
	TOTAL		42 500.00 €			100.0%	42 500.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																				
4-1	Assurer la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable	Etat	0.00 €	2019	En cours	100.0%	0.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	
4-2	Mise en place d'un outil cartographique interne visant le partage de la connaissance de l'aléa	ARCHE AGGLO	0.00 €	2019	En cours	100.0%	0.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	
4-3	Porté à connaissances auprès des communes	ARCHE AGGLO	0.00 €	2019	En cours	100.0%	0.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	- €	0.0%	
	TOTAL		0.00 €			100.0%	0.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	

Tableau d'avancement financier du PAPI Veune, Bouterne et petits affluents du Rhône

Date de mise à jour : 15/01/2024

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant prévisionnel / avenant	Date d'engagement	Statut	Financement prévisionnel						Financement réel						% réalisation	Remarques	
						% MO	Maître d'ouvrage	% Etat	État BOP 181 / FPRNM	% autre	Autre	Montant dépensé	% MO	Maître d'ouvrage	% Etat	État BOP 181 / FPRNM	% autre			Autre
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																				
5-1	Analyse de la vulnérabilité, identification et priorisation des secteurs à enjeux nécessitant un diagnostic de vulnérabilité	ARCHE AGGLO	50 000.00 €	2023	En cours	50.0%	25 000.00 €	50.0%	25 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
5-2	Réalisation de diagnostics et propositions de réduction de la vulnérabilité d'habitations, d'entreprises, d'exploitations agricoles et de bâtiments publics du territoire	ARCHE AGGLO	52 500.00 €	2023	En cours	50.0%	26 250.00 €	50.0%	26 250.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	Opération non réalisable avant la fin du PAPI
5-3	Travaux issus des diagnostics de vulnérabilité - habitations	Particuliers	50 000.00 €		Non engagée	20.0%	10 000.00 €	80.0%	40 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	Opération non réalisable avant la fin du PAPI
5-4	Travaux issus des diagnostics de vulnérabilité - entreprises	Entreprises	50 000.00 €		Non engagée	60.0%	30 000.00 €	40.0%	20 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	Opération non réalisable avant la fin du PAPI
5-5	Réflexion intercommunale, à l'échelle du territoire, sur la problématique des déplacements	ARCHE AGGLO	0.00 €	2020	En cours	100.0%	0.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
TOTAL			202 500.00 €			45.1%	91 250.00 €	54.9%	111 250.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
Axe 6 : Ralentissement des écoulements																				
6-1	Bassin versant de la Veune – Création de 6 zones de rétention et reprise du lit de la Veune dans Curson	ARCHE AGGLO	6 995 000.00 €	2014	En cours	38.4%	2 684 300.00 €	50.0%	3 497 500.00 €	11.6%	813 200.00 €	3 740 432.60 €	68.1%	2 546 672.60 €	26.6%	994 800.00 €	5.3%	198 960.00 €	53.5%	Autres = Fond vert + AERMC
6-2	Bassin versant Bouterne / Burge - Poursuite de l'aménagement de la Bouterne à Tain l'Hermitage et Mercuroi- Veauanes	ARCHE AGGLO	1 050 000.00 €	2015	En cours	50.0%	525 000.00 €	50.0%	525 000.00 €	0.0%	- €	515 306.59 €	89.2%	459 456.48 €	10.8%	55 850.11 €	0.0%	- €	49.1%	Travaux non réalisable avant la fin du PAPI, seul les études et les acquisitions foncières sont conservées Demande de subvention à faire
6-3	Bassin versant Bouterne –Réalisation d'un parcours à moindre dommage en sortie du bassin de rétention n°1 sur la Bouterne à Chantemerle les Blés	ARCHE AGGLO	- €	2020	Reportée	50.0%	- €	50.0%	- €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	
6-4	Gestion des ruissellements - quartier des Odouards à Mercuroi	Commune de Mercuroi	630 000.00 €	2023	En cours	50.0%	315 000.00 €	50.0%	315 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	
6-5	Petits affluents rive gauche du Rhône - Aménagements de la Rionne à Erôme	ARCHE AGGLO	50 000.00 €	2014	En cours	50.0%	25 000.00 €	50.0%	25 000.00 €	0.0%	- €	19 561.20 €	100.0%	19 561.20 €	0.0%	- €	0.0%	- €	39.1%	
6-6	Petits affluents rive gauche du Rhône – Bassin versant du Gervans modification d'un pont à Gervans	ARCHE AGGLO	105 000.00 €	2021	Terminée 2022	20.0%	21 000.00 €	50.0%	52 500.00 €	30.0%	31 500.00 €	96 109.12 €	50.0%	48 054.56 €	50.0%	48 054.56 €	0.0%	- €	100.0%	
6-7	Petits affluents du Rhône rive gauche – Le ruisseau des Marais et des Barres à Serves sur Rhône –création d'un lit aérien	ARCHE AGGLO	50 000.00 €	2021	Terminée 2022	25.0%	12 500.00 €	50.0%	25 000.00 €	25.0%	12 500.00 €	40 827.18 €	50.0%	20 413.59 €	50.0%	20 413.59 €	0.0%	- €	100.0%	Réalisation d'une étude de faisabilité et des premières phase de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de bassins de rétention
6-8	Petits affluents du Rhône rive droite – Ruisseau les Palets à Saint Jean de Muzols -Gestion des ruissellements	Commune de Saint Jean de Muzols	300 000.00 €	2022	En cours	50.0%	150 000.00 €	50.0%	150 000.00 €	0.0%	- €	35 964.00 €	100.0%	35 964.00 €	0.0%	- €	0.0%	- €	12.0%	
6-9	Poursuivre la réalisation du plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve et du transport solide	ARCHE AGGLO	PM 150 000€/an	2017	En cours	100.0%	150 000 €/an	0.0%	- €	0.0%	- €	150 000 €/an	100.0%	150 000 €/an	0.0%		0.0%		75.0%	
6-10	Etude de définition des travaux de limitation des inondations des petits affluents du Rhône rive droite	ARCHE AGGLO	50 000.00 €		Non engagée	50.0%	25 000.00 €	50.0%	25 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	0.0%	Nécessite les résultats de l'étude de ruissellement (FA 1-8)
TOTAL			9 230 000.00 €			40.7%	3 757 800.00 €	50.0%	4 615 000.00 €	9.3%	857 200.00 €	4 448 200.69 €	70.4%	3 130 122.43 €	25.2%	1 119 118.26 €	6.4%	198 960.00 €	48.2%	
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques																				
7-1	Petits affluents rive gauche du Rhône – Bassin versant du Torras – Réfection de la digue prioritaire du Colombier dans Tain l'Hermitage	ARCHE AGGLO	140 000.00 €	2018	Reportée	50.0%	70 000.00 €	50.0%	70 000.00 €	0.0%	- €	14 280.60 €	100.0%	14 280.60 €	0.0%	- €	0.0%	- €	10.2%	Les travaux de confortement seront réalisés dans le futur PAPI
7-2	Petits affluents rive gauche du Rhône – Bassin versant du Torras –définition détaillée d'un scénario de travaux	ARCHE AGGLO	120 000.00 €	2015	En cours	50.0%	60 000.00 €	50.0%	60 000.00 €	0.0%	- €	45 069.11 €	100.0%	45 069.11 €	0.0%	- €	0.0%	- €	37.6%	Les dépenses sur cette opération ont été réalisées avant la signature de la convention PAPI
7-3	Etude de connaissances des digues à enjeux	ARCHE AGGLO	90 000.00 €	2019	Terminée 2022	50.0%	45 000.00 €	50.0%	45 000.00 €	0.0%	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!	- €	80.0%	Opération réalisée en interne
TOTAL			350 000.00 €			50.0%	175 000.00 €	50.0%	175 000.00 €	0.0%	- €	59 349.71 €	100.0%	59 349.71 €	0.0%	- €	0.0%	- €	17.0%	
Global PAPI																				
Total PAPI			11 213 500.01 €			41.9%	4 701 550.01 €	50.2%	5 628 000.00 €	7.9%	883 950.00 €	5 179 184.51 €	69.9%	3 618 824.26 €	25.7%	1 333 150.25 €	6.3%	227 210.00 €	46.2%	

Statut des actions	Décompte des actions
Terminée	7
En cours	30
Non engagée	5
Reportée	2
Abandonnée	0
Total	44

Annexe 2 : Tableau financier de l'avenant



Tableau financier TF01

Axe d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL (montants globaux)
Axe 0 : Animation	60 000.00	60 000.00	127 500.00	127 500.00	130 000.00	160 000.00	232 600.00	897 600.00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	-	10 500.00	-	20 500.00	100 685.00	538 000.00	205 315.00	875 000.00
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	-	-	-	50 000.00	-	23 000.00	27 000.00	100 000.00
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	-	-	-	-	-	25 000.00	17 500.00	42 500.00
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	-	-	-	-	-	137 500.00	65 000.00	202 500.00
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	-	-	-	375 000.00	3 480 000.00	3 900 000.00	1 595 000.00	9 350 000.00
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	-	-	-	-	-	40 000.00	80 000.00	120 000.00
TOTAL (montants globaux)	60 000.00	70 500.00	127 500.00	573 000.00	3 710 685.00	4 823 500.00	2 222 415.00	11 587 600.00

P181

Axe d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Axe 0 : Animation	24 000.00	24 000.00	63 750.00	63 750.00	65 000.00	65 000.00	65 000.00	370 500.00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	24 000.00	24 000.00	63 750.00	63 750.00	65 000.00	65 000.00	65 000.00	305 500.00

P113

Axe d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Axe 0 : Animation	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-

FPRNM

Axe d'actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Axe 0 : Animation	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	-	5 250.00	-	10 250.00	61 048.00	283 400.00	123 752.00	483 700.00
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	-	-	-	25 000.00	-	11 500.00	13 500.00	50 000.00
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	-	-	-	-	-	68 750.00	32 500.00	101 250.00
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	-	-	-	333 102.50	1 234 800.00	2 021 200.00	1 050 000.00	4 639 102.50
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	-	-	-	-	-	20 000.00	40 000.00	60 000.00
TOTAL	-	5 250.00	-	368 352.50	1 295 848.00	2 404 850.00	1 259 752.00	4 074 300.50

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																							
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COU global suite à l'avenant 1	Avenant	COU global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Conseil Départemental 26 ou 07	% Part.	Fonds vert	% Part.	Cofinanceur 6	% Part.	Echéance de réalisation	Objet avenant
4-1	Assurer la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable		Etat	- €		- €	TTC	- €	0%	- €	0%	- €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2019 à 2024	
4-2	Mise en place d'un outil cartographique interne visant le partage de la connaissance de l'aléa		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	- €		- €	TTC	- €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2019 à 2024	
4-3	Porté à connaissances auprès des communes		Etat	- €		- €	TTC	- €	0%	- €	0%	- €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2019 à 2024	
TOTAL				- €	- €	- €		- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%		

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																							
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COU global suite à l'avenant 1	Avenant	COU global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Conseil Départemental 26 ou 07	% Part.	Fonds vert	% Part.	Cofinanceur 6	% Part.	Echéance de réalisation	Objet avenant
5-1	Analyse de la vulnérabilité, identification et priorisation des secteurs à enjeux nécessitant un diagnostic de vulnérabilité		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	50 000.00 €		50 000.00 €	HT	25 000.00 €	50%	- €	0%	25 000.00 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2020 à 2021	
5-2	Réalisation de diagnostics et propositions de réduction de la vulnérabilité d'habitations, d'entreprises, d'exploitations agricoles et de bâtiments publics du territoire		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	52 500.00 €	54 000.00 €	106 500.00 €	HT	42 600.00 €	40%	- €	0%	53 250.00 €	50%	- €	0%	- €	0%	10 650.00 €	10%	- €	0%	2021 à 2024	Augmentation de la prestation suite aux crues de 2023
5-3	Travaux issus des diagnostics de vulnérabilité - habitations		Particuliers	- €	60 000.00 €	60 000.00 €	TTC	12 000.00 €	20%	- €	0%	48 000.00 €	80%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2022 à 2024	Augmentation de la prestation suite aux crues de 2023
5-4	Travaux issus des diagnostics de vulnérabilité - entreprises		Entreprises	- €	50 000.00 €	50 000.00 €	TTC	30 000.00 €	60.0%	- €	0%	20 000.00 €	40.0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2022 à 2024	Augmentation de la prestation suite aux crues de 2023
5-5	Réflexion intercommunale, à l'échelle du territoire, sur la problématique des déplacements		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	- €		- €	HT	- €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2019 à 2024	
TOTAL				102 500.00 €	164 000.00 €	266 500.00 €		109 600.00 €	41%	- €	0%	146 250.00 €	55%	- €	0%	- €	0%	10 650.00 €	4%	- €	0%		

Axe 6 : Ralentissement des écoulements																							
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COU global suite à l'avenant 1	Avenant	COU global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	Conseil Départemental 26 ou 07	% Part.	Fonds vert	% Part.	Cofinanceur 6	% Part.	Echéance de réalisation	Objet avenant
6-1	Bassin versant de la Veauve – Création de 6 zones de rétention et reprise du lit de la Veauve dans Curson		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	6 995 000.00 €	600 000.00 €	7 595 000.00 €	HT	2 364 096.00 €	31.1%	- €	0%	3 797 500.00 €	50%	710 204.00 €	9.4%	- €	0%	723 200.00 €	9.5%	- €	0%	2019 à 2024	Augmentation de la prestation
6-2	Bassin versant Bouterne / Burge - Poursuite de l'aménagement de la Bouterne à Tain l'Hermitage et Mercuriol- Veauves		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	1 050 000.00 €		1 050 000.00 €	HT	525 000.00 €	50%	- €	0%	525 000.00 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2019 à 2024	
6-3	Bassin versant Bouterne –Réalisation d'un parcours à moindre dommage en sortie du bassin de rétention n°1 sur la Bouterne à Chantemerle les Blés		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	- €		- €	HT	- €	50%	- €	0%	- €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2020 à 2021	
6-4	Gestion des ruissellements - quartier des Odouards à Mercuriol		Commune de Mercuriol	630 000.00 €		630 000.00 €	HT	315 000.00 €	50%	- €	0%	315 000.00 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2019 à 2021	
6-5	Petits affluents rive gauche du Rhône - Aménagements de la Rionne à Erôme		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	50 000.00 €	120 000.00 €	170 000.00 €	HT	68 000.00 €	40%	- €	0%	85 000.00 €	50%	- €	0%	- €	0%	17 000.00 €	10%	- €	0%	2022 à 2024	Augmentation de la prestation
6-6	Petits affluents rive gauche du Rhône – Bassin versant du Gervans modification d'un pont à Gervans		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	105 000.00 €		105 000.00 €	HT	52 500.00 €	50%	- €	0%	52 500.00 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2019 à 2020	
6-7	Petits affluents du Rhône rive gauche – Le ruisseau des Marais et des Barres à Serves sur Rhône –création d'un lit aérien		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	50 000.00 €		50 000.00 €	HT	25 000.00 €	50%	- €	0%	25 000.00 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2019 à 2020	
6-8	Petits affluents du Rhône rive droite – Ruisseau les Palets à Saint Jean de Muzols - Gestion des ruissellements		Commune de Saint Jean de Muzols	300 000.00 €		300 000.00 €	HT	150 000.00 €	50%	- €	0%	150 000.00 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2020 à 2021	
6-9	Poursuivre la réalisation du plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve et du transport solide		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	PM 150 000€/an		PM 150 000€/an	HT															2019 à 2024	
6-10	Etude de définition des travaux de limitation des inondations des petits affluents du Rhône rive droite		Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO	50 000.00 €		50 000.00 €	HT	25 000.00 €	50%	- €	0%	25 000.00 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2022 à 2024	
TOTAL				9 230 000.00 €	720 000.00 €	9 950 000.00 €		3 524 596.00 €	35%		0%	4 975 000.00 €	50%	710 204.00 €	7%	- €	0%	740 200.00 €	15%	- €	0%		

Annexe 3 : Fiches action de l'avenant



Hors axes : Animation et suivi de la démarche

Action n° 0-1 : Animation et pilotage du PAPI Veaune / Bouterne/ petits affluents du Rhône

<u>Cours d'eau</u> : Veaune / Bouterne/ petits affluents du Rhône <u>Communes</u> : toutes	<u>Maitre d'ouvrage</u> : ARCHE Agglo
<u>Programmation</u> : 2019 - 2025	<u>Montant</u> : 817 600 € HT

CONTEXTE

Créée le 1er janvier 2017, Arche Agglo est le fruit de la fusion de trois collectivités : Hermitage-Tournonais, Herbasse et Pays de Saint Félicien.

La communauté de communes Hermitage-Tournonais avait été désignée en 2015 comme structure porteuse du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, de fait Arche Agglo est devenue la nouvelle structure porteuse au 1er janvier 2017. Cette intercommunalité possède une équipe structurée, en charge de l'application de la compétence rivière. Elle a hérité de presque 20 ans d'expérience de gestion de cours d'eau drômois (la Veaune, la Bouterne et les petits affluents du Rhône).

Depuis 1999, une équipe d'entretien des cours d'eau, encadrée par un technicien de rivière a été mise en place sur la Bouterne, la Veaune et les petits affluents du Rhône rive gauche. Le technicien a également en charge le suivi des travaux de restauration et les travaux post -crues.

En 2001, les élus ont souhaité lancer un contrat de rivière intégrant la Veaune, la Bouterne et les petits affluents du Rhône et de l'Isère coté drômois, puis recruté un chargé de mission « animateur » de cette procédure.

La crue d'octobre 2013 et l'avancée des programmes d'actions de limitation des crues sur la Veaune, la Bouterne et le Torras ont mis en avant l'importance d'un poste de chargé de mission spécifique à la prévention des inondations. Créée en 2014, ce poste a en charge jusqu'à aujourd'hui :

- ❖ Le suivi de l'ensemble des programmes de travaux de limitation des crues de la Veaune, de la Bouterne, du Torras et de la Rionne (lancement des marchés de maitrises d'œuvre, suivi des travaux hydrauliques)
- ❖ Le suivi des aménagements hydrauliques réalisés sur la Bouterne

OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont :

- ❖ Donner les moyens humains d'assurer l'animation du PAPI, notamment la sensibilisation, la concertation et la coordination des acteurs concernés ;
- ❖ Permettre une mise en œuvre des actions inscrites dans le PAPI sous maitrises d'ouvrage communale et intercommunale.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en œuvre effective et le suivi des actions du PAPI nécessitent un important travail de suivi et d'animation.

Il est proposé de maintenir le poste de chargé de mission « prévention des inondations » crée en 2014. Il veillera au bon déroulement de la procédure PAPI.

Ce poste aura en charge :

- ❖ D'assurer la coordination avec les maîtres d'ouvrages locaux et de les assister pour la mise en œuvre des actions programmées,
- ❖ D'assurer la mise en œuvre des actions programmées sous maîtrise d'ouvrage d'Arche Agglo,
- ❖ D'assurer le suivi financier et la planification annuelle du programme,
- ❖ D'organiser, animer, rendre compte des instances en charge du suivi du PAPI (COFIL et COTECH),
- ❖ D'assister les communes dans l'élaboration de leur DICRIM, PCS, démarche de surveillance et prévention.

En complément, du poste de chargé de mission, il est proposé de mettre à disposition du personnel de la direction de l'environnement mais également de renforcer l'équipe en charge du PAPI, et plus généralement des inondations et des ouvrages de protections.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- ❖ Un chargé de mission hydraulicien à hauteur de 50% maximum de son temps de travail (poste mutualisé avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux), il interviendra sur le pilotage des différentes fiches actions ;
- ❖ Un chargé de mission en charge principalement de la GEMA qui interviendra à hauteur de 20% maximum de son temps de travail sur le pilotage des différentes fiches actions;
- ❖ Un technicien rivière en charge principalement de la surveillance des ouvrages hydraulique qui interviendra à hauteur de 50% maximum de son temps de travail sur la réalisation et le suivi des différentes fiches actions ;
- ❖ Un technicien rivière en charge de la GEMAPI qui interviendra à hauteur de 70% maximum de son temps de travail sur la réalisation et le suivi des différentes fiches actions ;
- ❖ Un assistant administratif de la direction Environnement qui interviendra à hauteur de 10% maximum de son temps de travail sur l'animation du PAPI.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du territoire du PAPI.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	ARCHE Agglo
Modalités de pilotage, suivi...	La cellule d'animation assurera l'animation, la coordination et le suivi de la réalisation de l'ensemble du PAPI
Opérations de communication consacrées à cette action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Journaux locaux, bulletins d'informations intercommunaux et municipaux. ❖ Mise à jour d'informations sur les sites internet d'ARCHE Agglo et des communes.
Temps d'animation	Chargé de mission ARCHE Agglo dédié à l'animation du PAPI et appui d'une équipe mutualisée ou dédiée : 2.5 ETP
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	Mutualisation avec l'animation et le suivi du Contrat de territoire « Doux, Mialan, Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône ». Mutualisation avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2019 - 2025

PLAN DE FINANCEMENT

Charges salariales au prorata du temps passe sur le PAPI	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Chargé de mission principal	60 000.00 €	60 000.00 €	62 000.00 €	62 000.00 €	62 000.00 €	62 000.00 €	62 000.00 €	430 000.00 €
Chargé de mission 1			14 000.00 €	14 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	103 000.00 €
Chargé de mission 2			10 000.00 €	10 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	35 000.00 €
Chargé de mission 3					5 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	85 000.00 €
Technicien 1			33 150.00 €	33 150.00 €	33 700.00 €	17 500.00 €	17 500.00 €	135 000.00 €
Technicien 2			4 050.00 €	4 050.00 €				8 100.00 €
Assistant			4 300.00 €	4 300.00 €	4 300.00 €	4 300.00 €	4 300.00 €	21 500.00 €
Total	60 000.00 €	60 000.00 €	127 500.00 €	127 500.00 €	135 000.00 €	153 800.00 €	153 800.00 €	817 600.00 €
Taux de financement	40%	40%	48%	48%	48%	42%	42%	44.6%
Montant subvention	24 000.00 €	24 000.00 €	61 000.00 €	61 000.00 €	65 000.00 €	65 000.00 €	65 000.00 €	365 000.00 €

Coût estimatif	817 600 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none">❖ Etat : 44.6 % (365 000 €)❖ MO : 45.8 % (452 600 €)❖ Fonds verts : 9.5 % (78 000 €)

OBJET DE L'AVENANT

Les modifications par rapport à la fiche action originelle sont :

- ❖ Mise en adéquation des moyens humains avec l'augmentation de la durée du PAPI.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Rapport annuel d'activités,
- ❖ Avancement des fiches action du PAPI,
- ❖ Avancement du programme financier – bilan mi-parcours.

Hors axes : Animation et suivi de la démarche

Action n° 0-3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du dossier pour le prochain PAPI

<u>Cours d'eau</u> : Veaune / Bouterne/ petits affluents du Rhône <u>Communes</u> : toutes	<u>Maitre d'ouvrage</u> : ARCHE Agglo
<u>Programmation</u> : 2024 - 2025	<u>Montant</u> : 100 000 € TTC

CONTEXTE

Créée le 1er janvier 2017, Arche Agglo est le fruit de la fusion de trois collectivités : Hermitage-Tournonais, Herbasse et Pays de Saint Félicien.

La communauté de communes Hermitage-Tournonais avait été désignée en 2015 comme structure porteuse du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, de fait Arche Agglo est devenue la nouvelle structure porteuse au 1er janvier 2017. Cette intercommunalité possède une équipe structurée, en charge de l'application de la compétence rivière. Elle a hérité de presque 20 ans d'expérience de gestion de cours d'eau drômois (la Veaune, la Bouterne et les petits affluents du Rhône).

Depuis 1999, une équipe d'entretien des cours d'eau, encadrée par un technicien de rivière a été mise en place sur la Bouterne, la Veaune et les petits affluents du Rhône rive gauche. Le technicien a également en charge le suivi des travaux de restauration et les travaux post -crues.

En 2001, les élus ont souhaité lancer un contrat de rivière intégrant la Veaune, la Bouterne et les petits affluents du Rhône et de l'Isère coté drômois, puis recruté un chargé de mission « animateur » de cette procédure.

En 2017, la collectivité s'est engagé dans la démarche PAPI qui a abouti à la labellisation du PAPI en septembre 2019.

Plusieurs actions du PAPI actuel visent à préparer les prochains travaux de prévention des inondations et de réduction de la vulnérabilité. Les études actuelles vont permettre d'avoir un programme de travaux ambitieux et proportionné aux enjeux du territoire.

Les crues de septembre et octobre 2023 et l'avancée des programmes d'actions de limitation des crues sur la Veaune, la Bouterne et le Torras ont mis en avant l'importance de réaliser les aménagements étudiés dans l'actuel PAPI.

Au regard des actions en cours, Arche agglo envisage d'ores et déjà la suite du PAPI actuel avec la mise en œuvre d'un prochain PAPI dont les actions suivantes constituent une base solide :

- ❖ Bouterne : travaux décalés du PAPI actuel = 3 M€ ;
- ❖ Bouterne : Suppression de la digue de la Teppe et de la Ratte = 1 M€ ;
- ❖ Torras : réfection des digues et bassins de rétention = 2 M€ ;
- ❖ Serves : bassins de rétention (projet en réflexion sur 2022-2024) = 500 k€ ;
- ❖ Les travaux prioritaires issus de l'étude de ruissellement et de réduction de la vulnérabilité (Axe 5) = 300 à 600 k€ ;

- ❖ Supprimer des digues aval de la Veune = 1 à 2 M€ ;
- ❖ Continuer la sensibilisation scolaire ;
- ❖ Mettre l'accent aussi sur la sensibilisation grand public ;
- ❖ Réaliser des exercices de crise avec éventuellement un exercice de grande ampleur ;
- ❖ Continuer les mises à jour des PCS et l'accompagnement des communes dans la gestion de crise ;
- ❖ ...

Le montant de ce prochain PAPI sera du même ordre de grandeur que l'actuel, soit environ 11 M€. L'équipe actuelle apparait comme bien dimensionnée pour mener à bien ces futurs projets sur la durée d'un PAPI.

Au regard des éléments déjà à disposition de Arche Agglo issu de l'actuel PAPI, des nouvelles fiches action et des études de danger en cours de réalisation, la réalisation d'un programme d'étude préalable (PEP) ne paraît pas nécessaire. D'autre part, le programme présenté ci-dessus est déjà conséquent et ambitieux, il va mobiliser les équipes telles que définies pour l'action 0-1.

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est :

- ❖ Réaliser le dossier de labellisation du futur PAPI dans le respect du cahier des charges PAPI 3.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Arche Agglo envisage le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rédaction du futur PAPI en accord avec le cahier des charges PAPI 3 2023.

Ainsi, l'AMO aura la charge d'assurer la rédaction du PAPI en se basant sur les études de l'actuel PAPI, les actions réalisées au cours de son exécution, celles restant à réaliser et les nouvelles actions identifiées...

Le prestataire aura également la charge de mener à bien l'évaluation environnementale du prochain PAPI, ainsi que la concertation des acteurs du territoire. Une réunion de consultation du public sera également prévue.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du territoire du PAPI.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	ARCHE Agglo
Modalités de pilotage, suivi...	La cellule d'animation assurera l'animation, la coordination et le suivi de la réalisation de l'ensemble du PAPI
Opérations de communication consacrées à cette action	❖ Journaux locaux, bulletins d'informations intercommunaux et municipaux.
Temps d'animation	Chargé de mission ARCHE Agglo dédié à l'animation du PAPI et appui d'une équipe mutualisée ou dédiée : 3 ETP
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	Mutualisation avec l'animation Mutualisation avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

PLAN DE FINANCEMENT

Sur la base du retour d'expérience de Valence-Romans Agglo, le budget de l'étude est estimé à 100 k€ TTC.

Coût estimatif	100 000 € TTC
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none">❖ Etat : 50.0% (50 000 €)❖ MO : 50.0% (50 000 €)

OBJET DE L'AVENANT

Il s'agit d'une nouvelle fiche action :

- ❖ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du rapport de labellisation du prochain PAPI.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Rapport de labellisation du futur PAPI,
- ❖ Labellisation de ce dernier.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1-4 : Sensibilisation auprès de l'ensemble de la population

<u>Cours d'eau</u> : Veauane / Bouterne/ petits affluents du Rhône <u>Communes</u> : toutes	<u>Maitre d'ouvrage</u> : Arche Agglo
<u>Programmation</u> : 2019 – 2025	<u>Montant</u> : 23 000 € TTC

CONTEXTE

La population installée en zones inondables de Curson, Tain l'Hermitage et Mercurol est sensible au risque inondation, suite aux trois crues majeures des 20 ans dernières années (1999,2008 et 2013). A la différence, les personnes non touchées directement par des inondations, ont conscience du risque quelques mois après l'évènement, mais cette sensibilisation s'estompe assez vite.

Afin de pallier à ce constat, des actions de sensibilisation auprès du grand public ont été menées à plusieurs reprises sur le territoire, notamment dans le cadre d'évènements nationaux. Lors de la Fête de la Nature et la Fête de la science des visites de chantiers des travaux de limitation des inondations de la Bouterne dans Tain l'Hermitage et de création d'un bassin écrêteur de crue à Chantemerle les Blés ont été organisées. En parallèle, des bulletins d'informations publiés par l'intercommunalité ont retranscrit annuellement les actions « rivières » engagées sur le territoire.

Il convient de développer ces actions et de mettre en place des outils pour assurer une sensibilisation de l'ensemble de la population sur le risque inondation existant et les actions menées.

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de contribuer à l'émergence d'une réelle culture du risque auprès de la population.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consistera en :

- ❖ La définition d'un plan de communication et des messages à faire passer en priorité sur les origines du risque, sa fréquence, ses conséquences, la stratégie menée, les responsabilités de chacun... Ce travail sera réalisé par l'animateur du PAPI en collaboration avec le service communication de Arche Agglo ;
- ❖ L'intégration de ces messages dans les bulletins d'informations et sur les sites internet d'Arche Agglo et des communes. Notons qu'il s'agit de poursuivre et d'intensifier une action déjà menée sur le territoire. En effet ARCHE Agglo a consacré, dans son dernier magazine, un article sur les actions découlant de la compétence rivière dont les travaux de limitation des crues de la Bouterne. Les communes communiquent déjà régulièrement sur le sujet, dans leurs bulletins municipaux. Le site internet d'Arche agglo est en construction, une page sera consacrée au PAPI. Les consignes de sécurité et les gestes de prévention seront également relayés ;
- ❖ La mise en place de rendez-vous semestriel à l'attention de la population, basés sur des visites de chantier de travaux en cours. Ce type de démarche a été proposé à plusieurs reprises lors des travaux de la Bouterne dans Tain et a été fortement apprécié du grand public.

Il est proposé d'utiliser :

- ❖ Les principaux moyens de communication existants auprès de la population (bulletins municipaux et intercommunal, sites internet d'ARCHE Agglo et des communes, journaux locaux) ;
- ❖ Les manifestations lors desquelles, le service rivière d'ARCHE Agglo tient un stand et propose des animations (exemple : la fête de la science en septembre à Saint Jean de Muzols, la fête de la nature en mai et la fête de la biodiversité en juin ...). Deux panneaux spécifiques au risque inondation et au programme d'actions du PAPI seront réalisés et utilisés lors de ces manifestations ;
- ❖ Les opérations plus concrètes et visuelles sur le terrain comme la mise en place de repères de crues, les travaux sur la Bouterne... Lors de ces actions, une communication sera proposée (inauguration, visite de chantier...). Il conviendra de transmettre une information préalable à la population sur les objectifs, lieux et dates de ces rassemblements sur le terrain, par le biais de la presse, des sites internet intercommunaux ou communaux. Les visites de chantier seront l'occasion pour Arche Agglo et les communes concernées de diffuser des messages adaptés sur le risque. A l'issue de ces rencontres, un compte rendu sera relayé dans la presse et les sites internet.

Il s'agit donc d'une action conjointe entre Arche Agglo et les communes concernées.

TERRITOIRE CONCERNE

Toutes les communes du PAPI.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	Arche Agglo (plan de communication, préparation des
Modalités de pilotage, suivi...	<ul style="list-style-type: none">❖ Arche Agglo (l'animation, la coordination et le suivi de la réalisation de l'action) messages et diffusion)❖ Communes (diffusion dans les bulletins et sites internet)
Opérations de communication consacrées à cette action	Cf. modalités de diffusion ci-dessus
Temps d'animation	Intégré au temps d'animation de la cellule d'animation du PAPI
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	Forte concertation avec le service communication d'Arche Agglo
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2019 – 2025

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif	23 000 € TTC
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none">❖ Etat : 80% (18 400 €)❖ MO : 20% (4 600 €)

Contribution à la diffusion des messages (impression, expo, support multimédia), organisation d'événementiels :

- ❖ Réalisation de matériel de vulgarisation et d'outils pédagogiques : 12 500 € ;

- ❖ Programmation de pièce de théâtre ou autres évènements culturels : 10 000 €
- ❖ Participation à des évènements ou expositions (préparation support de communication) : 500 € ;
- ❖ Rédaction, publication dans le magazine d'Arche Agglo d'informations sur la démarche PAPI et les actions engagées afin de limiter le risque.

OBJET DE L'AVENANT

Les modifications par rapport à la fiche action originelle sont :

- ❖ Adaptations du chiffrage aux actions envisagées ;
- ❖ Augmentation du taux de financement.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Nombre de bulletins communaux et intercommunaux intégrant des messages de sensibilisation ;
- ❖ Nombre de sites internet intégrant des messages de sensibilisation ;
- ❖ Nombre de destinataires des magazines et bulletins communaux ;
- ❖ Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées sur le terrain ;
- ❖ Nombre de personnes présentes durant ces opérations.

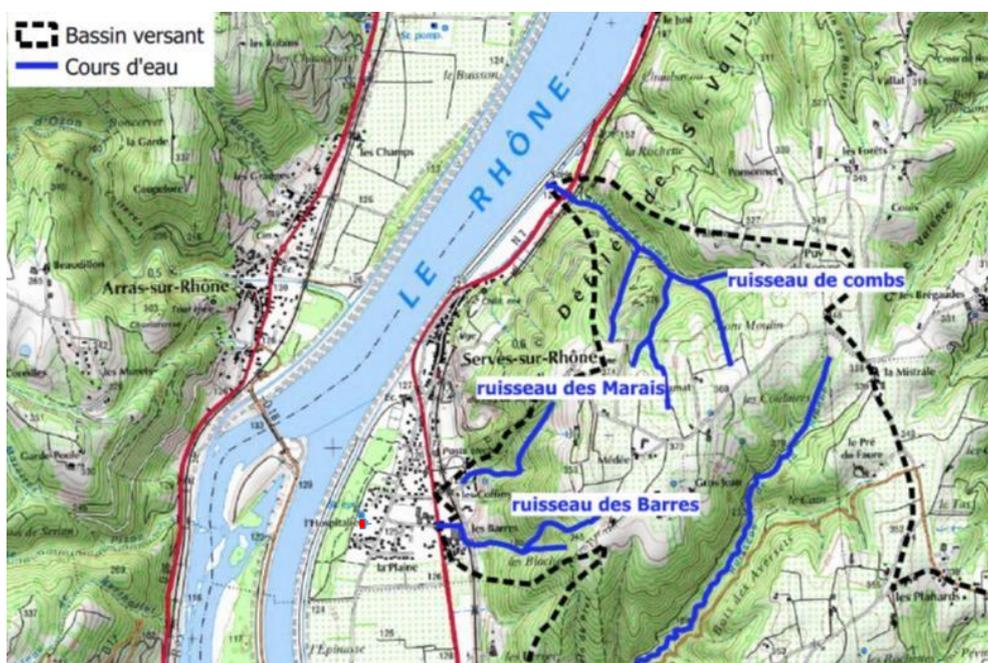
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action n° 1-10 : Petits affluents du Rhône rive gauche – Les ruisseaux des Marais et des Barres à Serves-sur-Rhône – Création de bassins de rétention

<u>Cours d'eau</u> : les Marais - les Barres <u>Communes</u> : Serves sur Rhône	Maitre d'ouvrage : ARCHE Agglo
<u>Programmation</u> : 2023 - 2025	<u>Montant</u> : 270 000 € HT

Les éléments de cette fiche action sont issus d'une étude préalable réalisée en régie par le service rivière d'Arche Agglo (Maitre d'œuvre et Maitre d'ouvrage des travaux).

CONTEXTE



Les ruisseaux des Barres, des Marais sont des cours d'eau de très petite taille sur la commune de Serves-sur-Rhône. Ils traversent une combe boisée sur moins d'un kilomètre avant le passage sous la voie Sncf puis de la RN7 jusqu'au contre canal CNR. Ils s'écoulent de l'Est vers l'Ouest.

Les travaux de canalisation du Rhône dans les années 50/60 ont entraîné une augmentation de la hauteur du Rhône. Le linéaire de ces cours d'eau a été au ¾ canalisé et busé dans la partie aval ainsi que les confluences. L'écoulement naturel des eaux des ruisseaux de Serves vers le Rhône n'est plus possible. Ils rejoignent désormais tous le contre canal.

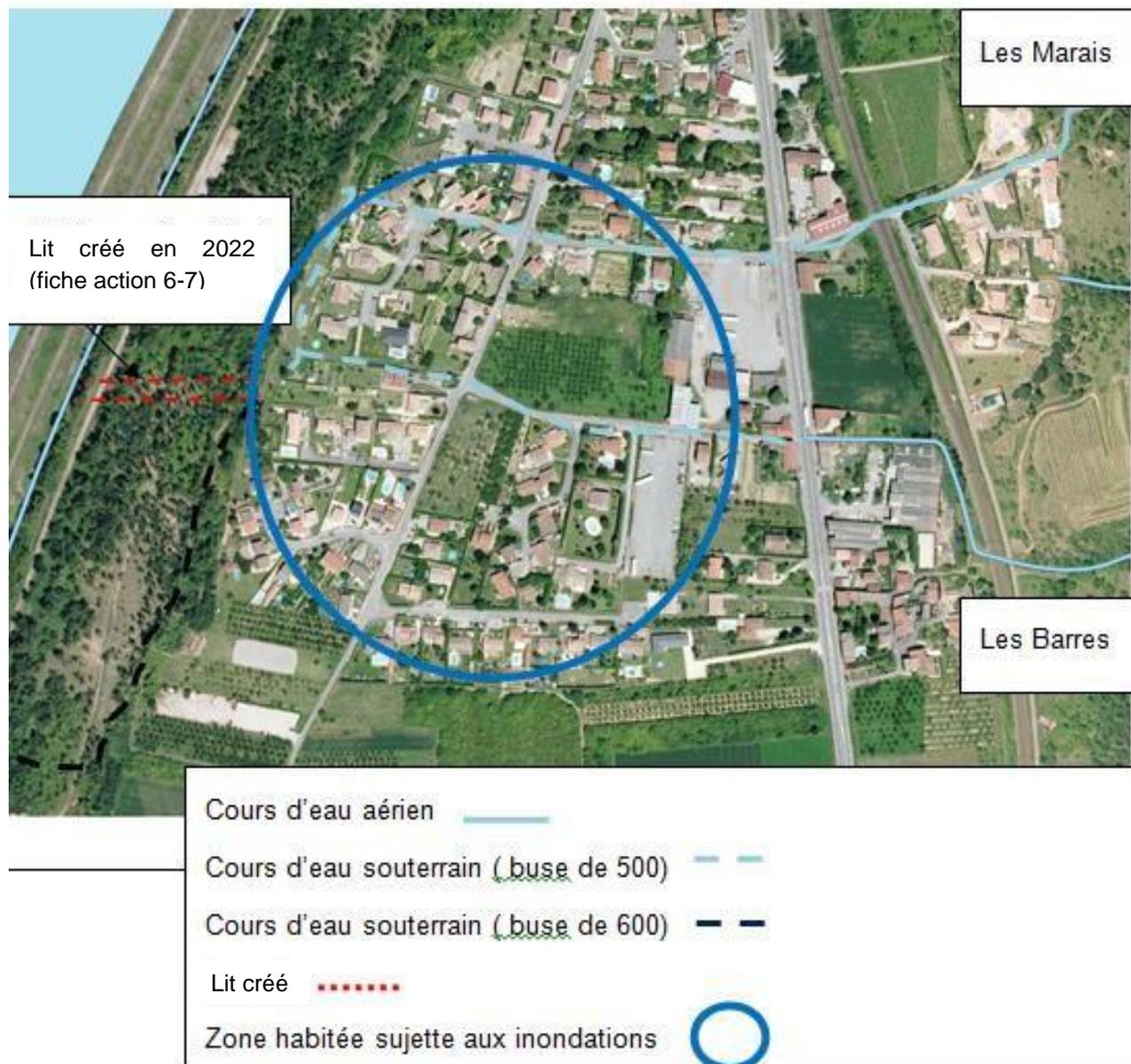
Ces deux cours d'eau se rassemblent à l'aval du village, via 2 buses (diam. 500), dans un regard de désensablage. Ils en repartent par une buse (diam. 600) contournant sur plus de 600 m un remblai déposé par la CNR, avant de se jeter dans le contre canal.

Cette situation hydraulique incohérente et artificielle a causé :

- ❖ Des débordements à plusieurs reprises dont en 2008 avec plus 50 cm d'eau dans la plaine urbanisée,

- ❖ Une absence de biodiversité et de ripisylve.

En 2022, Arche Agglo a réalisé les travaux prévus dans la fiche action 6-7 qui consistent à ouvrir le remblai CNR afin d'évacuer les eaux de débordement. Cependant, ces travaux n'empêchent pas les débordements des ruisseaux dès l'aval de la voie ferrée. Ce débordement s'épand sur les zones pavillonnaires et artisanales de part et d'autres de la RN7, coupant également cette dernière comme ce fut le cas lors de la crue de 2008.



Création d'un lit aérien, réalisé en 2022, pour évacuer les eaux de débordement

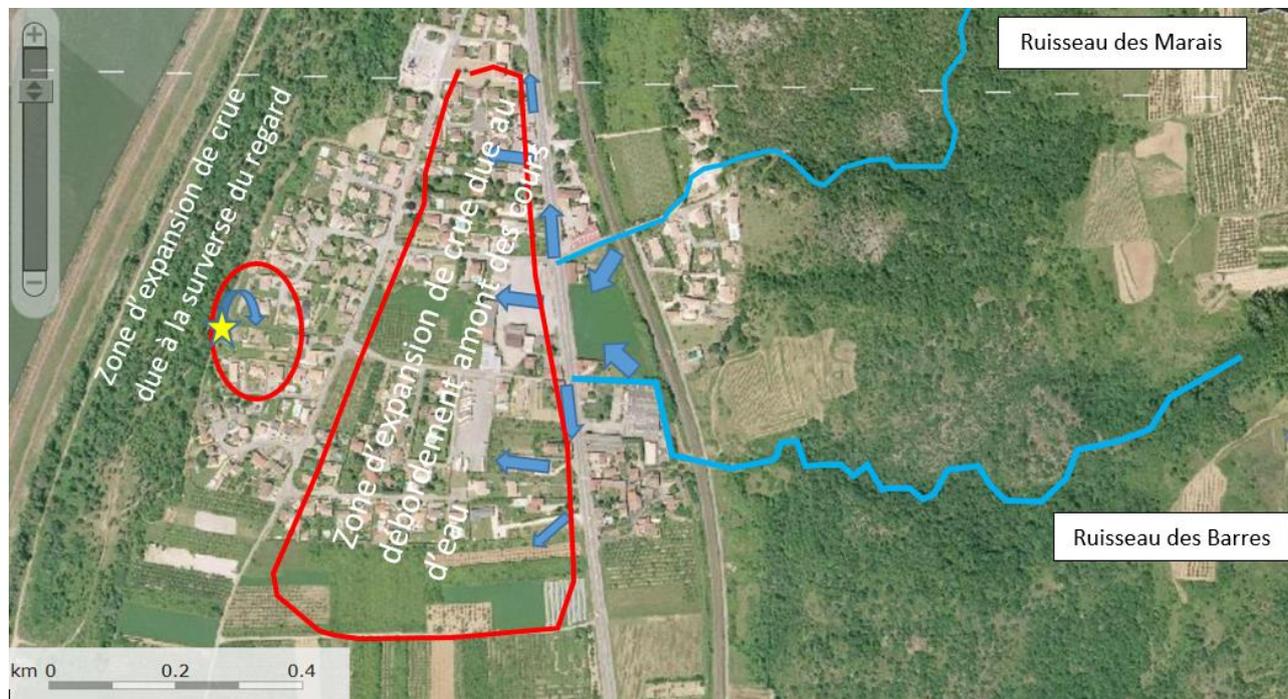
OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont :

- ❖ Limiter les débordements dans les zones pavillonnaires et artisanales et sur la RN7,
- ❖ Retenir les eaux ne pouvant transiter dans les buses 500 mm qui canalisent les ruisseaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

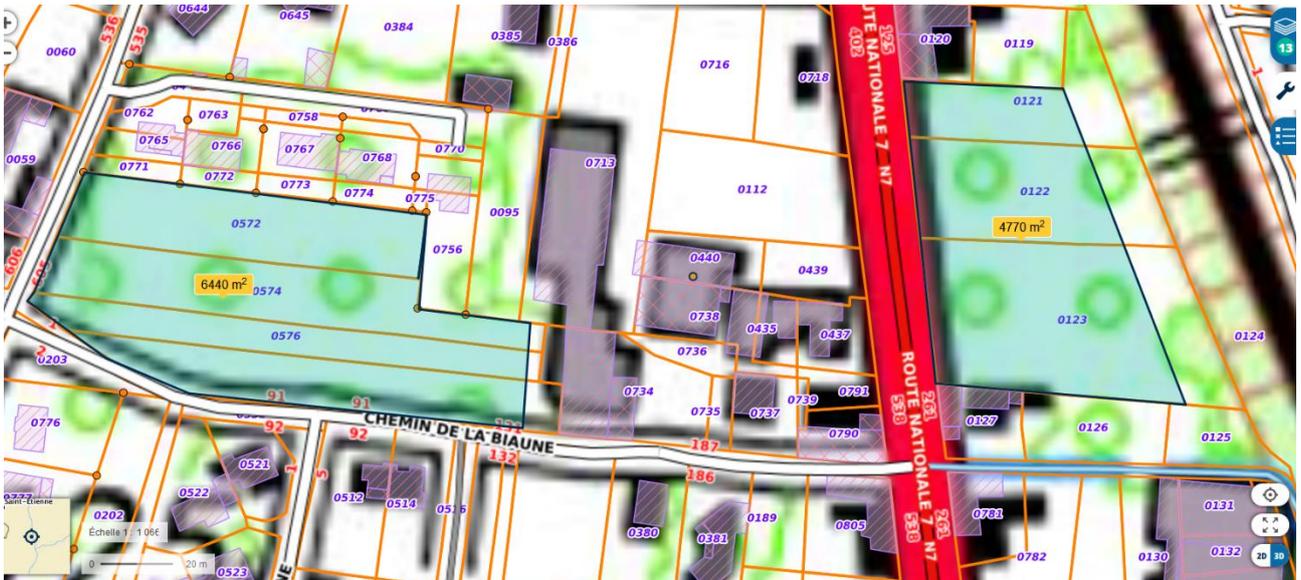
En complément de la création du chenal aérien réalisé pour faciliter l'évacuation des eaux ne pouvant transiter par la buse 600 mm, une réflexion globale a été engagée par les services de Arche Agglo. Il en ressort que les aménagements proposés, bien que nécessaires pour diminuer les conséquences d'une inondation au droit de la confluence des buses 500 mm, ne permettent pas d'assurer une absence de débordement comme le montre la figure suivante.



Répartition des écoulements en crue des ruisseaux des Marais et des Barres

Ainsi, en 2008 et 2013, ce sont 4 entreprises et une cinquantaine d'habitations qui ont été touchées par les inondations avec des hauteurs d'eau comprises entre 10 et 50 cm. Les temps de réactions très courts des bassins versant, de l'ordre de 30 min à 1 h, ne permettent pas de prévoir des dispositifs de protections individuelles pour des raisons d'anticipation, notamment dans un quartier résidentiel où la grande majorité des habitants ne travaille pas sur la commune. De ce fait, Arche Agglo envisage la création de 2 bassins de rétentions et d'infiltration pour prévenir ces inondations.

2 terrains sont actuellement exploitables pour créer des bassins de rétention. Cependant, la pression foncière étant importante, il est nécessaire de mener rapidement une étude de faisabilité des bassins de rétention, ainsi que les premières phases de la maîtrise d'œuvre. Les travaux pourraient alors être mener dans le cadre du prochain PAPI.



Parcelles utilisables pour la création de bassins de rétention

Pour mener à bien cette étude, il est nécessaire de réaliser une campagne de topographie afin de lever précisément le terrain au droit des bassins de rétention et du cheminement des écoulements. Les relevés topographiques sont estimés à 15k€ HT sur la base du marché à bon de commande en vigueur au sein de Arche Agglo. Il est également nécessaire de réaliser une étude géotechnique afin de connaître l'état de la digue le long du ruisseau des Barres et de connaître les capacités d'infiltration au droit des bassins. Cette étude géotechnique est estimée à 25k€ HT d'après le retour d'expérience des services de Arche Agglo.

L'étude de faisabilité de suppression des digues comprend :

- ❖ La modélisation hydraulique en l'état actuel,
- ❖ La détermination de la zone inondable avec et sans défaillance de la digue,
- ❖ Le dimensionnement des bassins de rétention et ouvrage de vidange, y compris le cheminement hydraulique jusqu'aux travaux réalisés en 2022,
- ❖ La modélisation hydraulique de l'état futur,
- ❖ Le chiffrage des travaux,
- ❖ La détermination d'un niveau de protection.

Cette étude est estimée à 30k€ HT d'après le retour d'expérience des services de Arche Agglo.

Cette étude de faisabilité sera suivie par la maîtrise avec l'engagement des premières phases, notamment la phase AVP. Ces premières phases sont estimées à 20k€ HT d'après le retour d'expérience des services de Arche Agglo.

TERRITOIRE CONCERNE

Bassins versants des Barres et des Marais – commune de Serves sur Rhône

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	ARCHE Agglo
Modalités de pilotage, suivi...	Le pilotage de l'opération et le suivi des études seront réalisés par le chargé de mission inondation.
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine d'ARCHE Agglo -Bulletin communal – site internet
Temps d'animation	Intégré au temps d'animation de la cellule d'animation du PAPI
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022 : ouverture du lit aérien (fiche action 6-7 réalisée)

2023-2024 : Etude de faisabilité et 1^{ères} phases de la maîtrise d'œuvre (objet de l'avenant)

2025-2029 : poursuite de la maîtrise d'œuvre et réalisation des bassins de rétention (prochain PAPI)

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif	270 000 € HT
Répartition du financement	❖ Etat : 50% (120 000 €) ❖ MO : 50% (120 000 €)

Acquisition foncière : 180 000 €

Topographie : 15 000 €

Etudes géotechniques : 25 000 €

Phase AVP-PRO-DLE de la maîtrise d'œuvre : 50 000 €

OBJET DE L'AVENANT

Il s'agit d'une nouvelle fiche action dont les objectifs sont :

- ❖ Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création de bassin de rétention ;
- ❖ Réalisation des premières phases de maîtrise d'œuvre des travaux de réalisation des bassins de rétention.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Crue de protection des zones résidentielles et artisanales,
- ❖ Acceptation locale du scénario retenu.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action n° 6-12 : Bassin versant de la Bouterne – Suppression des digues de la Ratte à Chantemerle-les-Blés

<u>Cours d'eau</u> : la Ratte <u>Communes</u> : Chantemerle-les-Blés	<u>Maitre d'ouvrage</u> : Arche Agglo
<u>Programmation</u> : 2024 - 2025	<u>Montant</u> : 60 000 € HT

Les éléments de cette fiche sont issus de l'étude de faisabilité réalisée en interne relative au classement potentiel des digues de la Ratte, réalisée durant le 1^{er} semestre 2023.

CONTEXTE



La commune de Chantemerle-les-Blés est sujette à des inondations liées à la Bouterne et ses affluents, notamment la Ratte. La Bouterne a fait l'objet d'une étude hydraulique qui a mené à la mise en place de bassins de rétention. La Ratte n'a, quant à elle, pas fait l'objet d'une modélisation. Cependant, en 2008, elle était à l'origine de débordements en amont et en aval de l'autoroute A7, touchant plusieurs habitations. En effet, le cours d'eau est endigué sur les deux rives, à aval de l'ouvrage de la RD109, empêchant le retour d'eaux dans le lit. Eaux qui débordeaient au niveau de cet ouvrage. De plus, une ouverture dans l'endiguement est présente au niveau d'un gué, qui a contribué à l'inondation des habitations en rive droite.

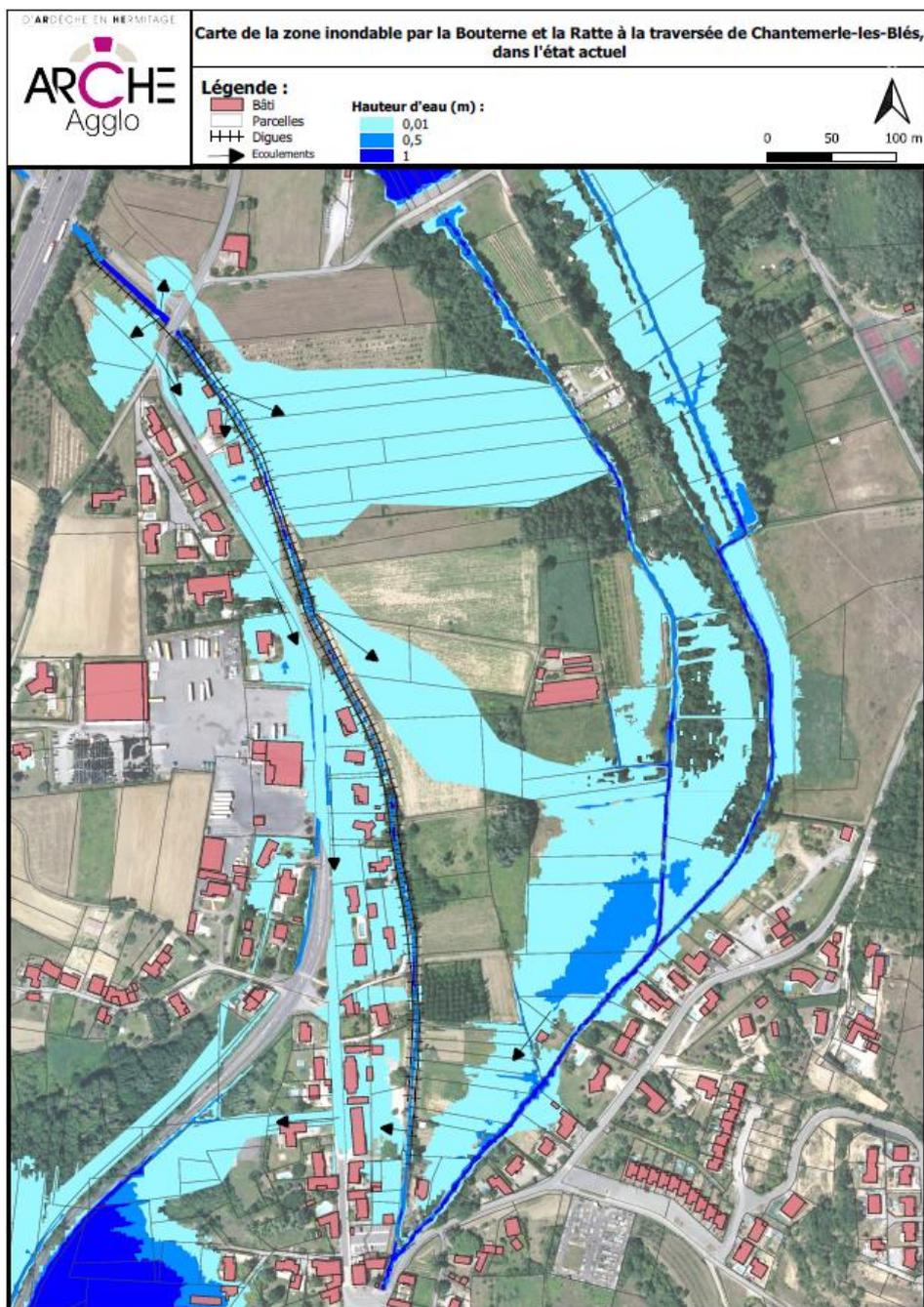
En outre, la commune est en réflexion pour un projet de création de chemin piéton en rive gauche à partir du gué jusqu'à l'école, sur l'emplacement du chemin actuel. Avec la possible mise en place d'une petite passerelle piétonne à côté du gué.

Dans ce contexte, Arche Agglo a réalisé une étude hydraulique de la Ratte afin de déterminer les travaux nécessaires à la lutte contre les inondations et de vérifier leur impact en crue centennale.

Cette étude a permis :

- ❖ Un état des lieux et diagnostic du ruisseau de la Ratte ;
- ❖ Une identification des dysfonctionnements : point de débordement, niveau de protection apparent des digues, état des ouvrages de protection... ;
- ❖ Une proposition de scénario d'aménagements.

Les crues de septembre et octobre 2023 ont confirmé les résultats de cette étude.



Carte de la zone potentiellement inondable en l'état actuel

OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont :

- ❖ Limiter les débordements en rive droite de la Ratte ;
- ❖ Supprimer les digues sans enjeux de protection pour les personnes et les bâtiments ;
- ❖ Améliorer la connexion lit mineur / lit majeur.

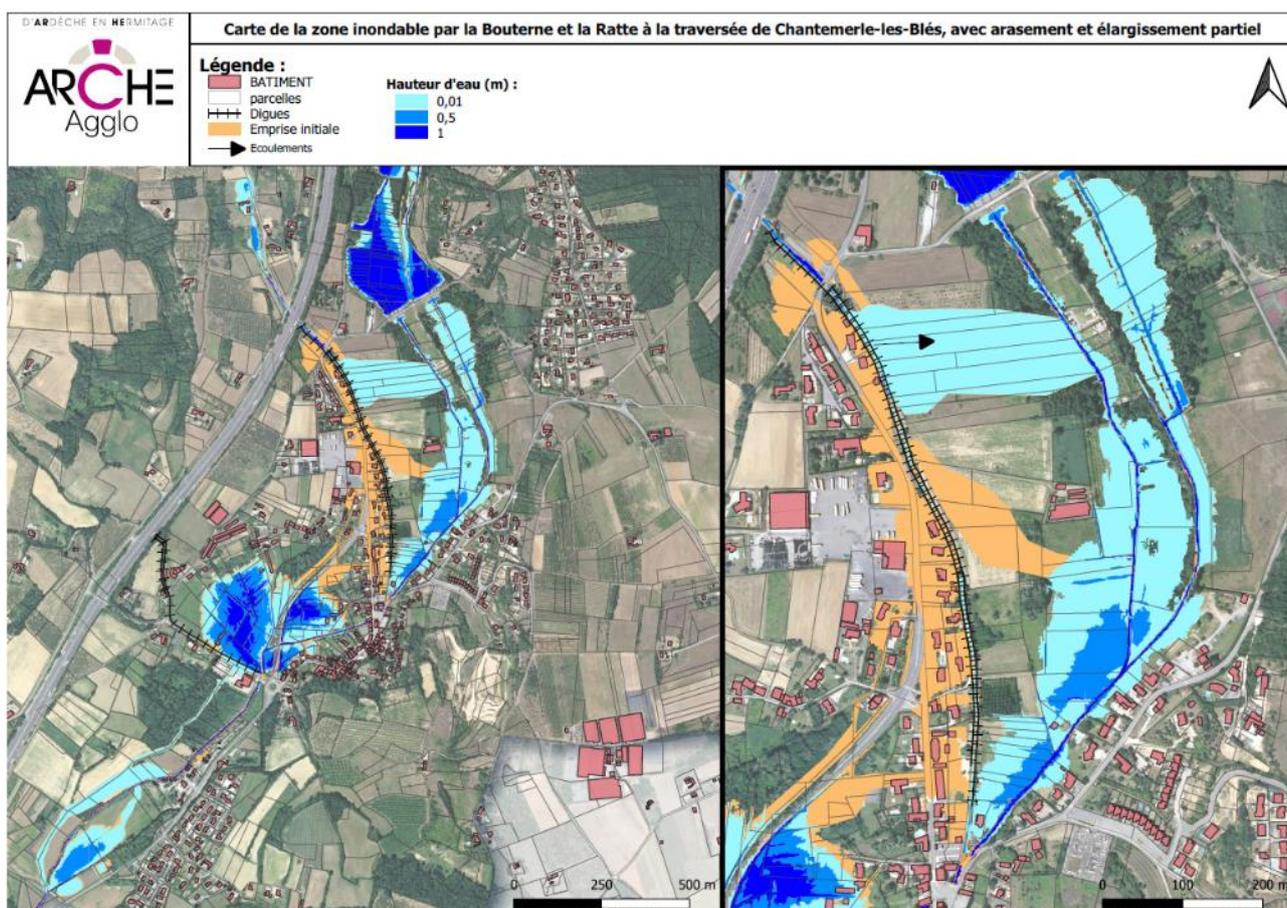
DESCRIPTION DE L'ACTION

Différents scénarios d'aménagements ont été modélisés. Suivant les scénarios ils permettent d'éviter les débordements en rive droite :

- ❖ 1 : Conservation des digues avec confortement ;
- ❖ 2 : Arasement de la digue en rive gauche ;
- ❖ 3 : Arasement de la digue en rive gauche et élargissement du cours d'eau ;
- ❖ 4 : Arasement de la digue en rive gauche et élargissement partiel ;
- ❖ 5 : Arasement de la digue en rive gauche et élargissement partiel, avec chenal.

	Avantages	Inconvénients
1 : Confortement	Pas d'augmentation de la vulnérabilité de l'habitation située à la confluence.	Nécessité de classement en tant que système d'endiguement. La commune devra surveiller l'ouvrage en période de crue. Inondations toujours présente en rive droite, avec les débordements au niveau du gué toujours présents et un débordement en aval et par-dessus le pont de la RD109 Dossier loi sur l'eau soumis à autorisation. Coûts importants.
2 : Arasement	Aucune inondation au niveau des habitations en rive droite.	Persistances de débordements en amont de l'ouvrage de la RD109. Débordements en rive gauche à l'aval immédiat du pont. Augmentation du niveau d'eau au droit de la maison située au niveau de la confluence. Dossier loi sur l'eau soumis à autorisation.
3 : Elargissement	Aucune inondation au niveau des habitations en rive droite, ni en amont de l'ouvrage de la RD109.	Débordements en rive gauche à l'aval immédiat du pont et au niveau de la passerelle privée. Augmentation du niveau d'eau au droit de la maison située au niveau de la confluence. Dossier loi sur l'eau soumis à autorisation.
4 : Arasement puis élargissement	Plus d'inondations au niveau des habitations en rive droite, ni en amont de l'ouvrage de la RD109.	Débordements en rive gauche à l'aval immédiat du pont. Augmentation du niveau d'eau au droit de la maison située à la confluence. Dossier loi sur l'eau soumis à autorisation
5 : Arasement puis élargissement + chenal	Plus d'inondations au niveau des habitations en rive droite, ni en amont de l'ouvrage de la RD109. Gestion des débordements en rive gauche au niveau des parcelles agricoles	Idem scénario 4 Coûts plus importants que le scénario 4.

Une réunion publique s'est tenue en novembre 2023 pour présenter les résultats de l'étude à la population et recueillir leur avis sur les aménagements à réaliser. Il en ressort que les scénarios 4 et 5 sont privilégiés.



Carte de la zone potentiellement inondable, scénario 4

Le montant des travaux est estimé à 183 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre et acquisition foncière.

A ce stade, le descriptif des travaux est à approfondir en phase avant-projet et projet qui sont l'objet de la présente fiche action, accompagné des études topographiques et géotechniques nécessaire à leur réalisation.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Chantemerle-les-Blés – ruisseau de la Ratte

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	Arche Agglo
Modalités de pilotage, suivi...	Le pilotage de l'opération et le suivi des études sera réalisé par Arche Agglo
Opérations de communication consacrées à cette action	Réunions publiques Bulletins communaux
Temps d'animation	Intégré dans le temps d'animation du PAPI
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	Autorisation des systèmes d'endiguement
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif	60 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none">❖ Etat : 50% (30 000 €)❖ MO : 50% (30 000 €)

Le montant de l'opération se décompose de la manière suivante :

- ❖ Etudes de conception (AVP, PRO, dossiers règlementaires...) = 30 000 € HT ;
- ❖ Topographie = 10 000 € HT ;
- ❖ Géotechnique = 20 000 € HT.

OBJET DE L'AVENANT

Il s'agit d'une nouvelle fiche action dont les objectifs sont :

- ❖ Réalisation des premières phases de maîtrise d'œuvre pour la suppression des digues ;
- ❖ Réalisation des études complémentaires nécessaires.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Crue de protection des zones résidentielles ;
- ❖ Acceptation locale du scénario retenu.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action n° 6-13 : Bassin versant de la Bouterne – Suppression des digues de la Bouterne le long de l'établissement hospitalier de la TEPPE

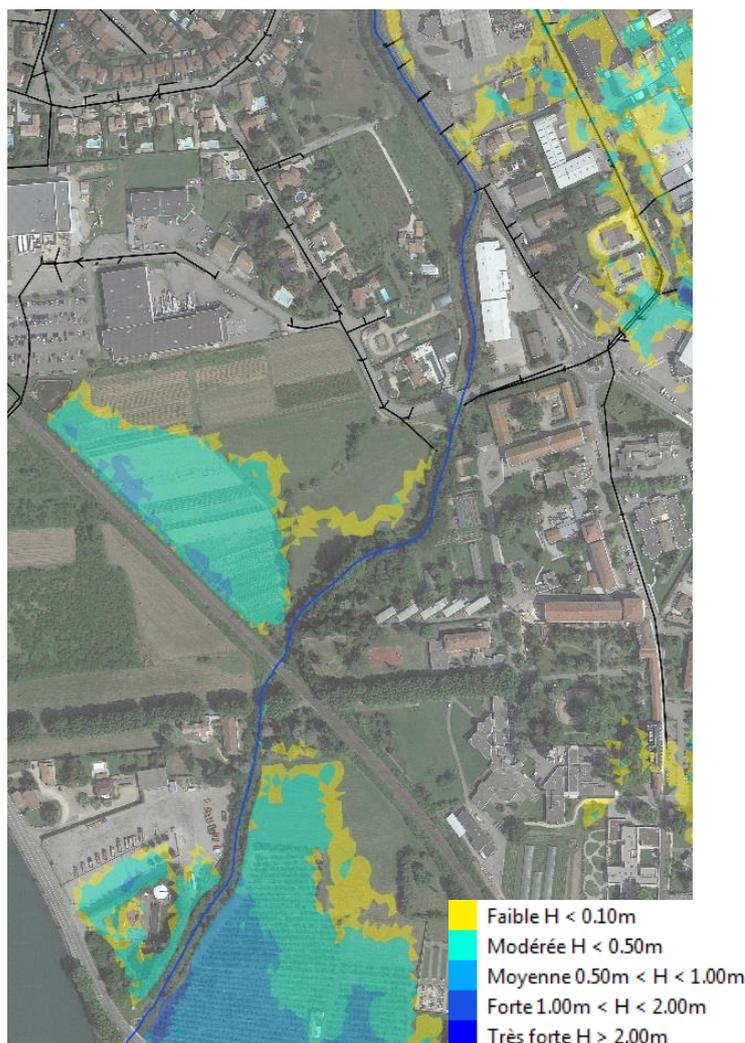
Cours d'eau : la Bouterne Communes : Tain-l'Hermitage	Maitre d'ouvrage : Arche Agglo
Programmation : 2024 - 2025	Montant : 60 000 € HT

Les éléments de cette fiche sont issus de l'étude de faisabilité réalisée en interne relative au classement potentiel des digues de la Ratte, réalisée durant le 1^{er} semestre 2023.

CONTEXTE

Le centre hospitalier de la TEPPE possède une digue protégeant potentiellement les bâtiments et installation du centre.

En 2022, Arche Agglo a initié la régularisation du système d'endiguement dans la traversée de Tain l'Hermitage. C'est alors posé la question du rôle et du devenir de la digue de cet établissement.



Zone inondable pour un fonctionnement nominal de la digue

Le développement du centre hospitalier de la TEPPE nécessite la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments qui serait compromis par la conservation de la digue.

Le conseil d'administration de la TEPPE s'est positionné en faveur de la suppression de la protection de la digue par élargissement du lit moyen.

OBJECTIFS

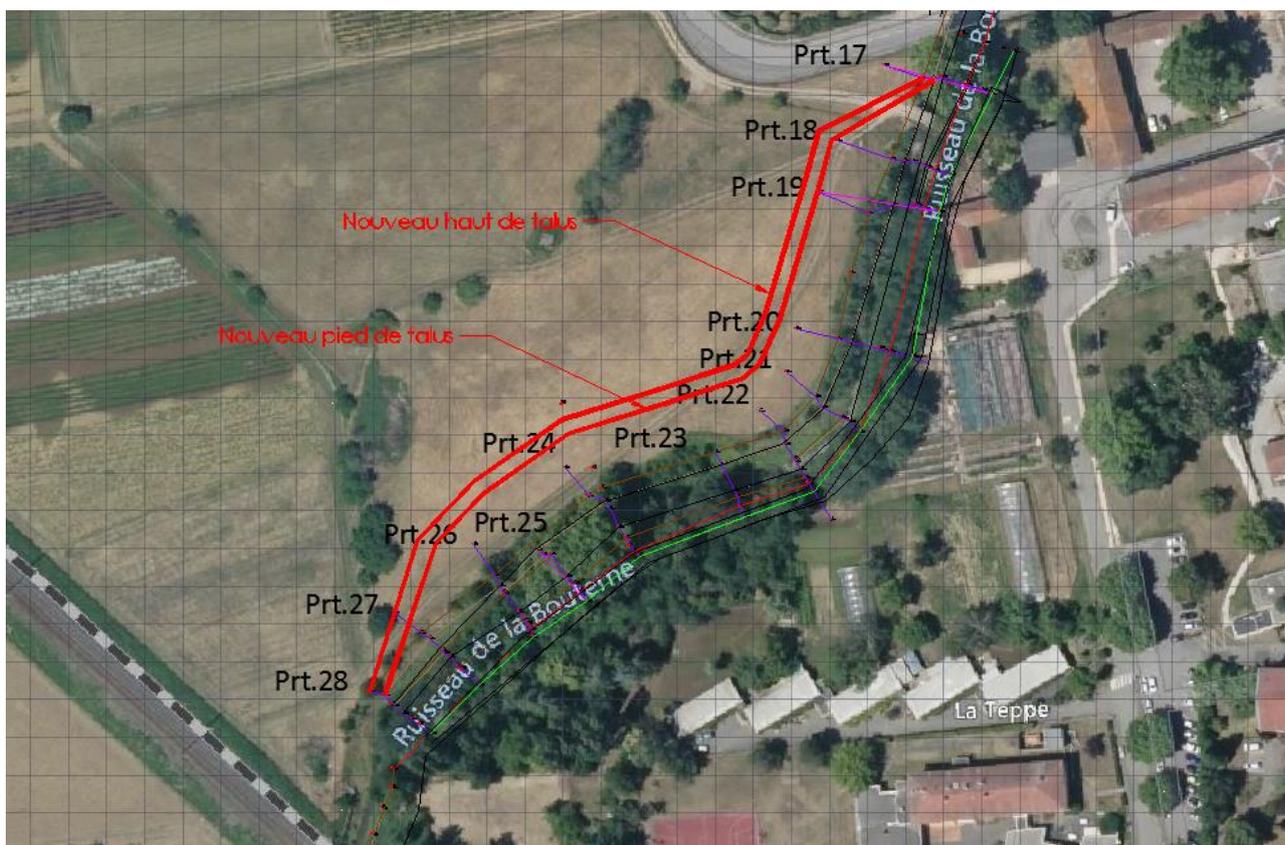
Les objectifs de cette action sont :

- ❖ Limiter les débordements en rive gauche de la Bouterne sur les terrains de la TEPPE ;
- ❖ Supprimer la mise en charge de la digue tout en assurant la protection pour les personnes et les bâtiments pour une crue centennale ;
- ❖ Améliorer la connexion lit mineur / lit majeur et développer un milieu propice pour la faune et la flore.

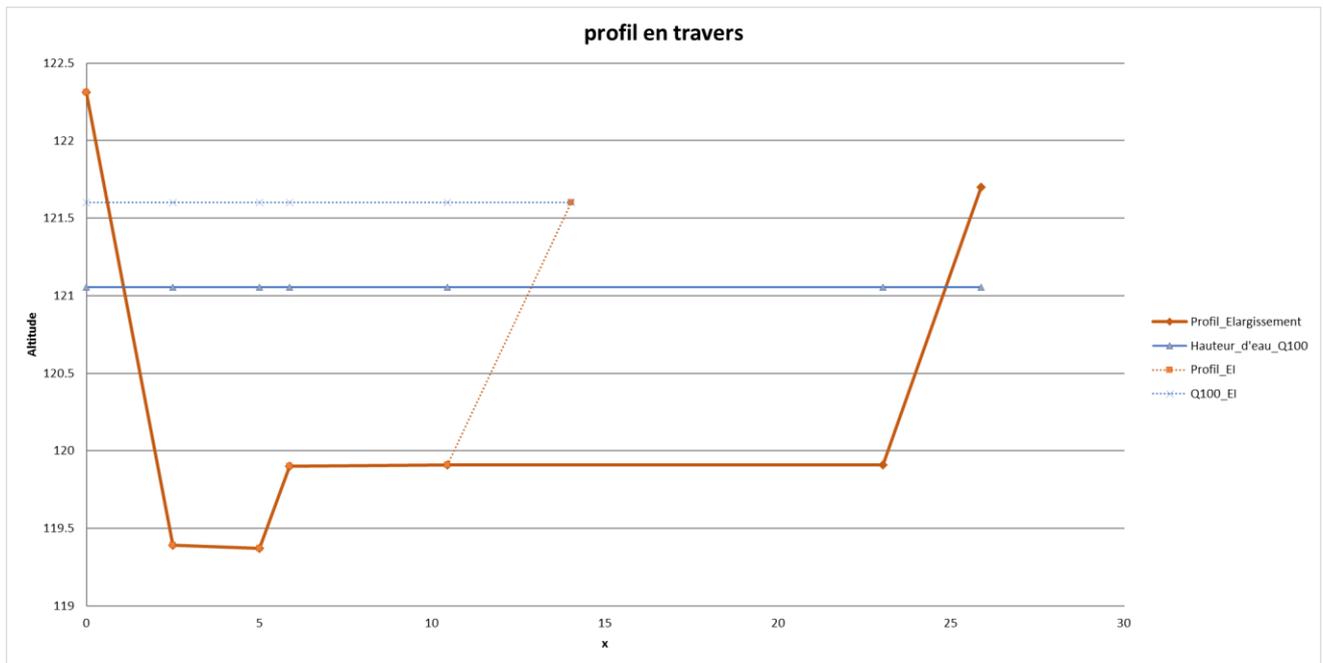
DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude de classement des digues a permis de :

- ❖ Caractériser le niveau de protection de la digue 46 m³/s pour une crue centennale estimée à 56.5 m³/s ;
- ❖ Déterminer la composition et la résistance de la digue ;
- ❖ Identifier un boisement sur la digue constituant un habitat intéressant ;
- ❖ Déterminer une solution de protection ne mettant pas en charge la digue actuelle.



Vue en plan de l'élargissement



Profil en travers de l'élargissement

Les travaux sont estimés entre 300 et 500 k€ HT. La présente action vise à réaliser l'étude d'avant-projet de cet élargissement ainsi que les études environnementales associées.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Chantemerle-les-Blés – ruisseau de la Ratte

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	Arche Agglo
Modalités de pilotage, suivi...	Le pilotage de l'opération et le suivi des études sera réalisé par Arche Agglo
Opérations de communication consacrées à cette action	Réunions publiques Bulletins communaux
Temps d'animation	Intégré dans le temps d'animation du PAPI
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	Autorisation des systèmes d'endiguement
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif	60 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50% (30 000 €) ❖ MO : 50% (30 000 €)

Le montant de l'opération se décompose de la manière suivante :

- ❖ Etude d'avant-projet = 15 000 € HT ;
- ❖ Topographie = 5 000 € HT ;
- ❖ Etudes géotechniques = 10 000 € HT ;
- ❖ Etudes environnementales = 30 000 € HT.

OBJET DE L'AVENANT

Il s'agit d'une nouvelle fiche action dont les objectifs sont :

- ❖ Réalisation des premières phases de maîtrise d'œuvre pour la suppression des digues ;
- ❖ Réalisation des études complémentaires nécessaires.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Suppression de la mise en charge de la digue existante pour une crue centennale ;
- ❖ Acceptation locale du scénario retenu.

Axe 2 : Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations

Action n° 2-3 : Instrumentation et mise en œuvre de dispositifs pour améliorer la surveillance

<u>Cours d'eau</u> : tous <u>Communes</u> : toutes	Maitre d'ouvrage : ARCHE Agglo
<u>Programmation</u> : 2019 - 2025	<u>Montant</u> : 80 000 € HT

CONTEXTE

Actuellement aucune station de mesures de débits (DREAL ou autre) n'est présente sur les cours d'eau du PAPI. Seuls le Doux et le Rhône sont suivis par la DREAL. Les mesures de débits sont donc impossibles à connaître en continu.

A hauteur des bassins écrêteurs de la Bouterne réalisés en 2011, aucune instrumentation n'est installée sur les ouvrages de fuite ; seul un suivi visuel par le service rivière d'Arche Agglo est effectué annuellement et lors d'épisodes pluvieux forts. La prévision d'une crue est donc possible seulement à partir des alertes des Préfectures et d'un repérage de terrain. Toutefois, dans le cadre de cette fiche action, les bassins écrêteur et le barrage du Mouchet ont été équipés de stations limnimétriques en 2021.

A noter, la présence de deux stations pluviométriques de Météo France depuis 1971 à Marsaz (amont du bassin versant de la Veaune) et 1993 à Mercuroil- Veaunes lieu-dit La Négociale (zone intermédiaire entre l'aval du bassin versant de la Veaune et de la Bouterne).

OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont :

- ❖ Disposer d'un système de mesures et développer la surveillance à l'échelle des bassins versants
- ❖ Apporter une surveillance plus poussée des ouvrages (bassins écrêteur) et des systèmes d'endiguement.
- ❖ Faciliter les analyses post crues
- ❖ Permettre l'acquisition de données pluviométriques, limnimétriques ou de débit.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action prévoit la pose d'équipements de mesure et de surveillance des crues sur les bassins versants du PAPI, en lien avec la fiche action 2.2. L'étude d'instrumentation a été réalisée en interne. Au 1^{er} mai 2022, les stations existantes sont les suivantes, présentées sur la carte ci-après :

- ❖ 4 stations de mesure de hauteur et température sur la Veaune et la Bouterne ;
- ❖ 2 stations de mesure de hauteur, température et pluviométrie sur la Veaune et la Bouterne ;
- ❖ 2 stations de hauteur et pluviométrie sur le Doux et la Bouterne ;
- ❖ 1 station de hauteur sur le Rhône ;
- ❖ 5 pluviomètres dont 3 sur le territoire du PAPI.

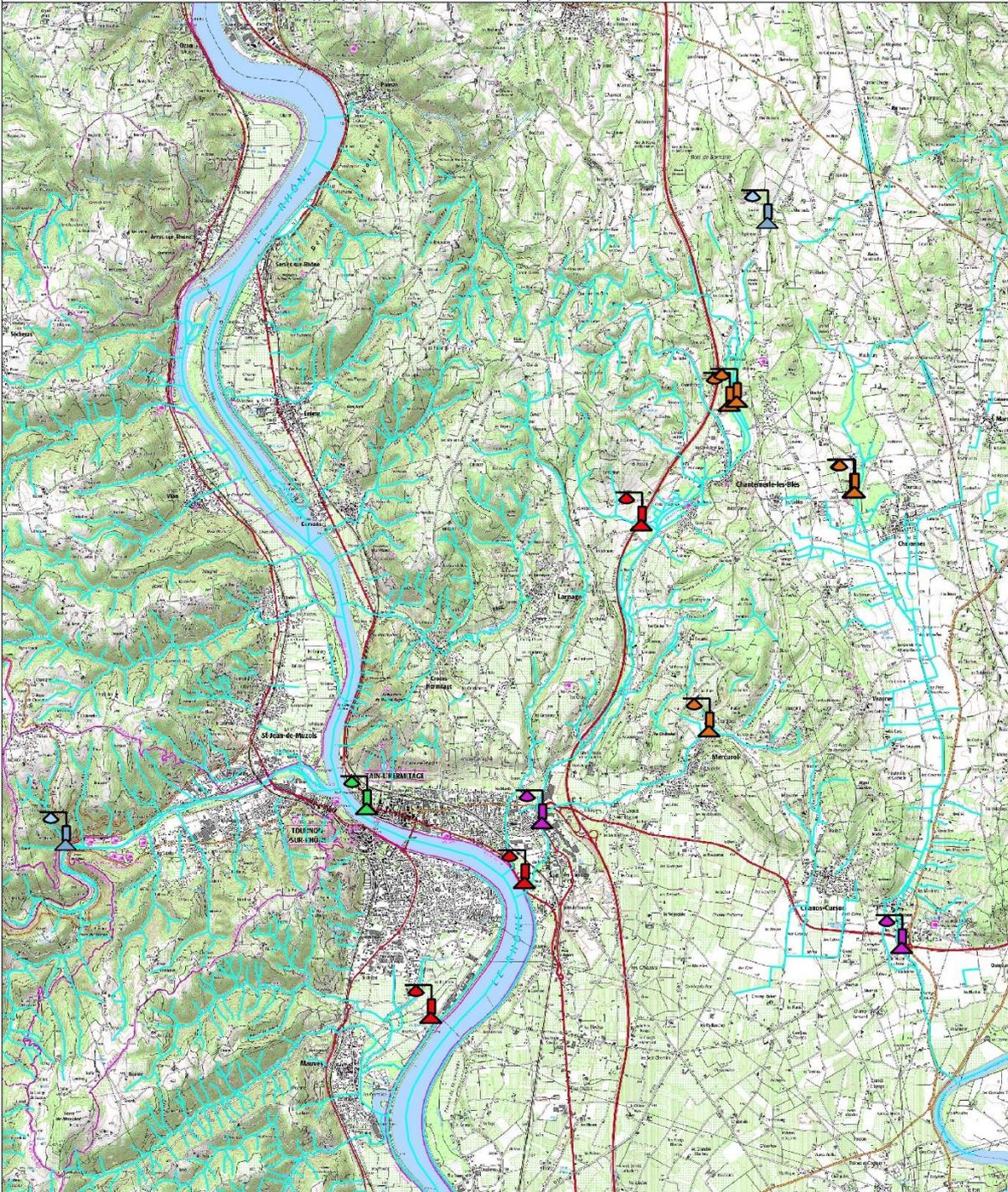
Station de mesures existantes au 1er mai 2022

station_mesure

 hauteur + pluie	 hauteur + pluie + température	 hauteur
 hauteur + température	 pluie	

0 1000 2000 m

N ↑



L'étude a mis en évidence un besoin de renforcement au niveau de la pluviométrie en lien avec le service assainissement. Les types de dispositifs envisagés actuellement sont les suivants :

- ❖ Les bassins de la Veauce seront équipés dans le cadre des travaux liés à la fiche action 6-1 ;
- ❖ Plusieurs pluviomètres sont présents sur le territoire, ils nécessitent d'être changés et d'avoir une transmission des données avec système d'alerte (10 000 € HT pour 3 pluviomètres) ;
- ❖ La CNR dispose d'une station limnimétrique sur le Rhône, des discussions sont engagées pour avoir une transmission automatique des données. Toutefois la CNR ne semble pas disposée à cette transmission, ce qui nécessitera un équipement en parallèle (8 000 € HT) ;
- ❖ La station DREAL sur le Doux est opérationnelle et transmise sur HydroRéel, Arche agglo se rapprochera des services concernés pour avoir une mise à disposition automatique des données, notamment pluviométriques ;
- ❖ Les stations de priorité 2 sont au nombre de 5 : 4 stations de hauteur et 1 de hauteur + pluie. Elles sont principalement situées à proximité de système d'endiguement qui feront l'objet d'une déclaration dans les années à venir (10 à 12 k€ HT par station) ;
- ❖ Les stations de priorité 3 sont au nombre de 2 : 1 limnimètre et 1 pluviomètre (8 à 10 k€ par station).

La carte suivante présente la priorisation. A noter que les stations de priorité 1 ont été installées dans le cadre de la 1^{ère} phase de cette fiche action.

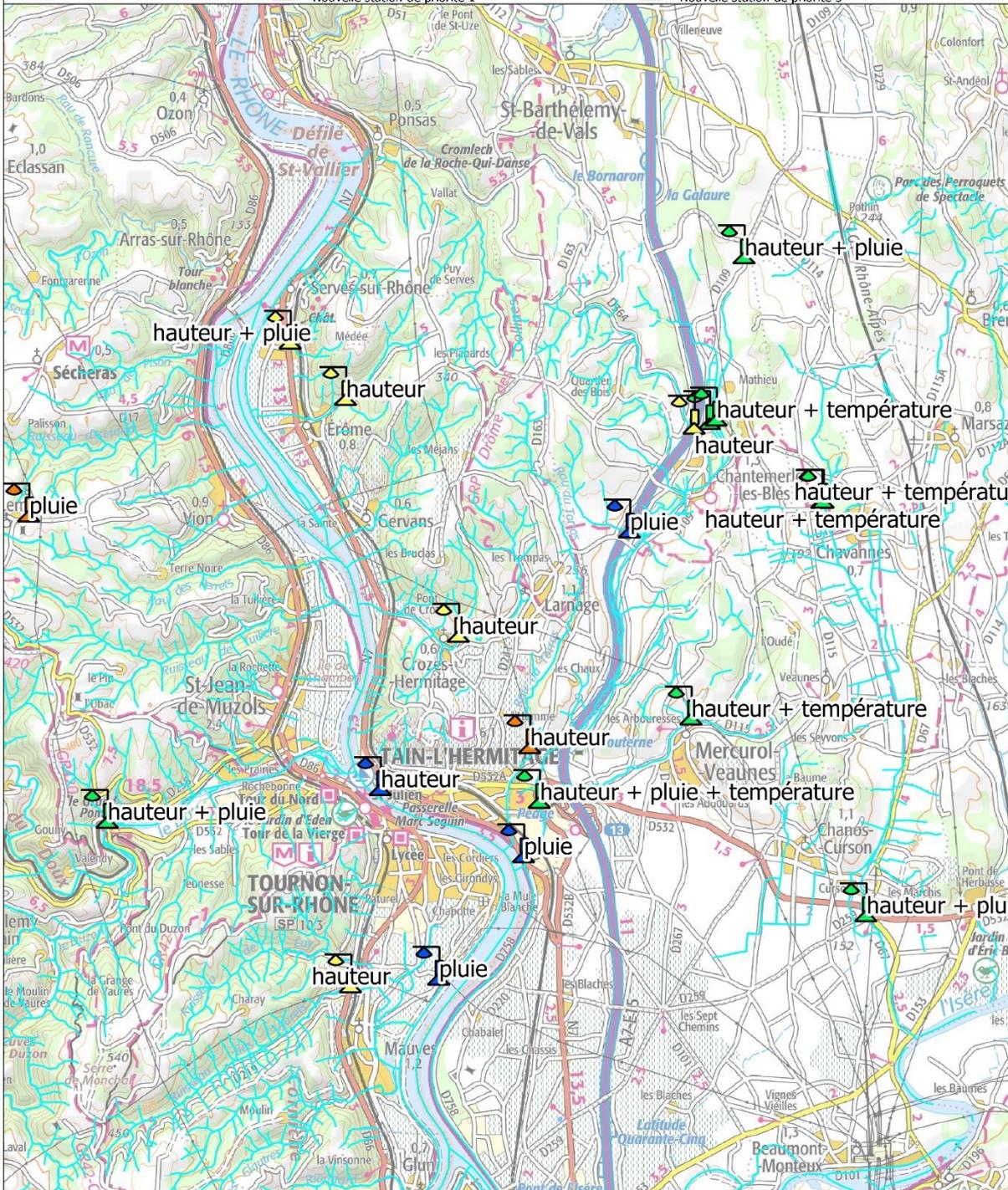
Priorité pour de nouvelles stations de mesures au 1er mai 2022

Stations de mesure

- Station en fonctionnement
- Station à remettre en état ou à télétransmettre
- Nouvelle station de priorité 1
- Nouvelle station de priorité 2
- Nouvelle station de priorité 3

0 1000 2000 m

N



TERRITOIRE CONCERNE

La réflexion portera sur l'ensemble du territoire (en tenant compte des spécificités de chaque bassin versant). Les bassins versants de la Veauane et de la Bouterne seront équipés en priorité suite à la visite et aux conseils de la cellule gestion des crues de la DREAL en mai 2016. Le Torras sera également à prendre en compte avec la présence de digues dans Tain et sa configuration « en lit perché ».

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	ARCHE Agglo
Modalités de pilotage, suivi...	❖ L'animateur du PAPI assurera l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'action.
Opérations de communication consacrées à cette action	Articles dans les bulletins municipaux et la revue d'Arche Agglo
Temps d'animation	Intégré au temps d'animation de la cellule d'animation du PAPI
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2019 - 2025

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif	80 000 € HT
Répartition du financement	❖ Etat : 50% (40 000 €) ❖ MO : 50% (40 000 €)

Remarques : les financements portent sur l'investissement (acquisition et installation de stations...) et non la maintenance et l'exploitation.

2 nouvelles stations seront mises en œuvre en 2024 et 2025. Celle du Torras sera réalisée en début 2024 sur le reliquat de la fiche action avant modification.

A noter que les stations de priorité 3 seront mises en œuvre dans le prochain PAPI. Le montant prévisionnel est de 80 000 € HT.

OBJET DE L'AVENANT

Les modifications par rapport à la fiche action originelle sont :

- ❖ L'augmentation de la fiche action pour permettre la mise en œuvre d'une station de mesure supplémentaire dans le cadre du PAPI actuel
- ❖

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Dispositifs mis en place pour améliorer la prévision, la surveillance, l'alerte
- ❖ Intégration de ces paramètres et données dans les PCS

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5-2 : Réalisation de diagnostics et propositions de réduction de la vulnérabilité d'habitations, d'entreprises, d'exploitations agricoles et de bâtiments publics du territoire

<u>Bassins versants</u> : tous <u>Cours d'eau</u> : tous <u>Communes</u> : toutes	Maitre d'ouvrage : ARCHE Agglo
<u>Programmation</u> : 2024-2025	<u>Montant</u> : 106 500 € HT

CONTEXTE

Le territoire est sujet à deux types de vulnérabilités :

- La vulnérabilité liée aux inondations issues des débordements de cours d'eau,
- La vulnérabilité liée aux ruissellements.

La connaissance des zones inondables a été réalisée dans le cadre de la fiche action 5-1.

Compte tenu des limites réglementaires et techniques, certains bâtis exposés ne peuvent être protégés par des mesures collectives. Afin de réduire leur vulnérabilité, Arche Agglo souhaite favoriser la mise en place de mesures de protections individuelles. Conformément à l'article L.561-3, le FPRNM contribue à la subvention de mesures de réduction de la vulnérabilité. La réglementation soumet l'obtention de ces subventions à la réalisation de diagnostics.

Arche Agglo s'est donc lancé dans la réalisation de diagnostics de vulnérabilité à destination des propriétaires d'habitations depuis janvier 2024. Cette opération s'effectue en régie.

Concernant les diagnostics en entreprises, exploitations agricoles et bâtiments publics qui nécessitent des connaissances plus spécifiques (activités de production, accueil de public...), Arche Agglo a souhaité faire appel à un prestataire.

Dans ce cadre, un marché sera lancé en juillet 2024 afin de sélectionner un prestataire qui réalisera des diagnostics de vulnérabilité essentiellement dans des entreprises, des exploitations et des bâtiments publics et si besoin dans des habitations (affluence des demandes). La prestation demandée comprend la préparation de l'opération (trames, outils de suivi...), la réalisation des diagnostics, la remise du rapport en main propre aux bénéficiaires et un accompagnement pour le montage des dossiers de demande et de versement des subventions.

OBJECTIFS

Sur tous les bassins versants du PAPI, au droit des habitations, entreprises et bâtiments publics exposés à une crue centennale ou des ruissellements sans ouvrage de protection, l'objectif des diagnostics est de :

- ❖ Préciser les conséquences potentielles des inondations issues des débordements de cours d'eau, sur les personnes, les biens et les activités économiques
- ❖ Préciser les conséquences potentielles des inondations issues du ruissellement, sur les personnes, les biens et les activités économiques ;
- ❖ Identifier les solutions structurelles et organisationnelles permettant de réduire cette vulnérabilité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à :

1/ Etablir un diagnostic, au droit de chaque bâtiment situé en zone inondable par ruissellement ou débordement et non protégé par un ouvrage, il s'agira de :

- ❖ Réaliser une visite, afin de collecter auprès des occupants toutes les informations existantes et utiles sur les crues passées, les occupants, les biens et les activités.
- ❖ Evaluer les conséquences potentielles d'une inondation par débordements (crue centennale) ou par ruissellements (pluie centennale) sur les personnes, les biens et les activités ; Concernant les débordements, le recensement des dégâts potentiels se fera sur la base de la cote de référence retenue : la crue centennale. Concernant les ruissellements, le recensement des dégâts potentiels se fera sur la base des résultats de l'étude de ruissellement menée par Arche Agglo (FA 1-8). La date prévisionnelle des résultats de modélisation est septembre 2024. Dans le cas particulier d'un logement ayant subi une inondation où les laisses de crue peuvent être mesurées (visibles ou photographies), la donnée mesurée servira de cote de référence lorsqu'elle est de 10 à 15 cm supérieure à la donnée issue des modèles hydrauliques. Ce choix est lié à plusieurs éléments : la marge d'incertitude des modèles hydrauliques, la détresse probablement vécue lors de l'inondation et le besoin de rassurer les occupants concernés.

Type d'inondation	Donnée utilisée dans le cadre expérimental*	Donnée prioritaire	Donnée secondaire	Donnée tertiaire
Par débordement	Inondation du 18 septembre 2023	<p>Laisses de crue mesurées lors du diagnostic</p> <p>Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mesure ne doit pas être inférieure aux autres données disponibles (PPR, études hydrauliques) - la mesure ne doit pas être trop élevée (max 10-15 cm de différence) pour ne pas dépasser la Q100 	<p>Données issues de modèles hydrauliques réalisées pour des MOE, EDD.</p> <p>Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - seule la donnée Q100 est utilisée 	Données déterminées dans le cadre des PPRI
Par ruissellement	Inondation du 18 septembre 2023	<p>Laisses de crue (visibles ou photographies) mesurées lors du diagnostic</p> <p>Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mesure ne doit pas être inférieure aux autres données disponibles (étude de ruissellement) <p>la mesure ne doit pas être trop élevée (max 10-15 cm de différence) pour ne pas dépasser la Q100</p>	Données issues de l'étude de ruissellement menée par Arche Agglo	

*Les habitations inondées en 2023 seront bénéficiaires de diagnostics même pour celles n'étant pas identifiées en zones inondables afin de profiter de ces événements et ancrer la démarche de réduction de vulnérabilité sur le territoire. De plus, cela permet de pallier le manque de connaissance actuel sur les ruissellements (avant la réception des données de l'étude en cours). Communes concernées : Vion, Lempis, Saint-Jean-de-Muzols, Tournon-sur-Rhône, Gervans, Erôme, Serves-sur-Rhône.

- ❖ Proposer des solutions adaptées, structurelles et/ou organisationnelles, pour assurer la sécurité des personnes, limiter des dégâts et accélérer le retour à la normale ; Les mesures proposées seront conformes à l'arrêté du 23 septembre 2021 établissant la liste de travaux de réduction de la vulnérabilité.
- ❖ Synthétiser toutes ces analyses dans un document à destination du bénéficiaire.

2/ Accompagner la démarche, par de la communication sur les objectifs et les principes de l'action. Il s'agira de lancer une communication ciblée sur les communes inondées en septembre 2023. Pour rappel ces communes sont : Vion, Lemps, Saint-Jean-de-Muzols, Erôme, Gervans, Servas-sur-Rhône. Cela passera par :

- Participation à des réunions publiques / conseils municipaux,
- Organisation de réunion avec le maire de la commune pour avoir les coordonnées de ses administrés concernés par la démarche,
- Information sur les applications des communes : ma commune connectée, pano Pocket,
- Affiche en mairie,
- Courrier aux propriétaires inondés,
- Organisation de permanences afin de répondre aux questions des intéressés (à l'occasion d'événements : pièce de théâtre de sensibilisation, fête de la science, ...),
- Des démonstrations de solutions de protection individuelle possibles (exemple : les batardeaux).

Par la suite, en fonction des sollicitations, l'action sera étendue à l'ensemble des communes du PAPI.

Cette action contribuera en outre à :

- ❖ La sensibilisation des bénéficiaires ;
- ❖ La connaissance de la vulnérabilité du territoire ;
- ❖ La priorisation des secours par les communes en cas de crise ;

Les diagnostics seront proposés gratuitement aux bénéficiaires volontaires. Les quantités prévisionnelles de sites à diagnostiquer sont de :

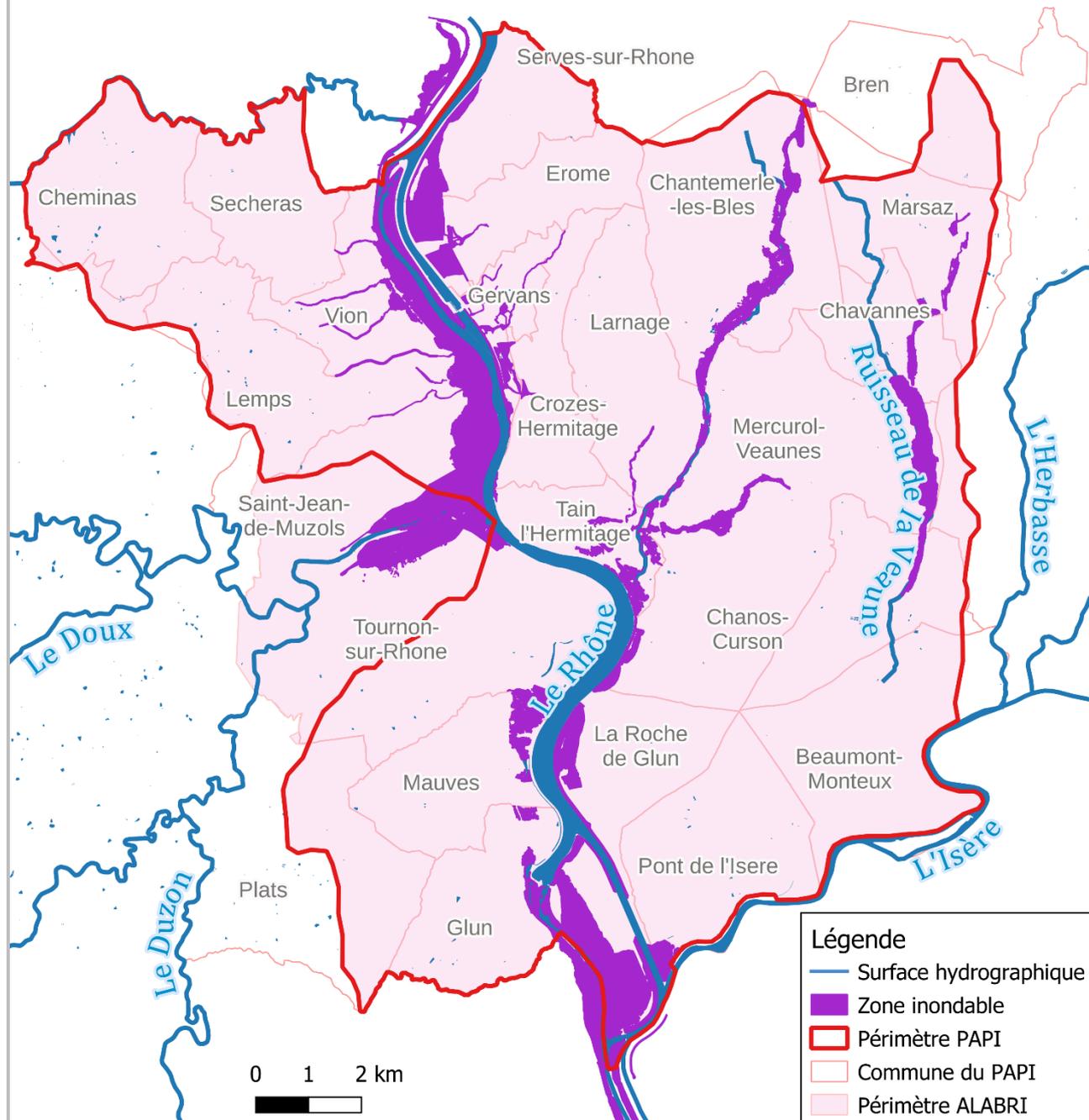
- ❖ 30 habitations par an. Cette donnée est relative au nombre de diagnostics qui peut être assuré par une personne consacrant 60% de son temps. Cela intègre la communication ciblée, la réalisation des diagnostics, la rédaction et la remise du rapport et enfin l'accompagnement pour les dossiers de subventions.
- ❖ 10 bâtiments à usage économique et bâtiments publics.;

TERRITOIRE CONCERNE

La réflexion portera sur l'ensemble du territoire du PAPI.

Suite au comité de pilotage de janvier 2024, le périmètre des diagnostics et des travaux est étendu à l'ensemble des communes de Saint-Jean-de-Muzols et de Tournon-sur-Rhône. Cela comprend les biens inondés en crue de référence du Rhône (proche Q1000), du Doux (Q100) et de ses affluents (Q100). Cette décision répond également aux forts enjeux sur ces communes et au besoin de cohérence de l'action de réduction de la vulnérabilité aux yeux des propriétaires de biens en zone inondable. Cela se justifie également par la volonté d'influer une dynamique commune dans ces communes pour la prise en compte du risque inondation dans leur gestion du territoire.

Cartographie des zones inondables par débordement de cours d'eau avec un fonctionnement normal des ouvrages de protection pour une crue de référence (Q1000 pour le Rhône et Q100 pour les affluents)



Carte réalisée en 2024 par Arche Agglo

Données issues des études pour les EDD, les maîtrises d'oeuvre et les PPR. Elles seront complétées par les résultats de l'étude de ruissellement menée par Arche Agglo.

A noter que cette carte ne représente pas toutes les zones inondées en septembre 2023 en raison de la limite des modèles hydrauliques et/ou de la fréquence d'occurrence de cet événement. Néanmoins les zones inondées en 2023 seront bénéficiaires de diagnostics afin de profiter des effets de cette crue et lancer efficacement l'action de réduction de la vulnérabilité.

Pour toutes les zones représentées sur cette carte, les données peuvent à minima être détaillées en 3 classes de hauteurs d'eau (en m) :]0 ; 0.5],]0.5 ; 1] et > 1.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	ARCHE Agglo
Réalisation des diagnostics pour des bâtiments à usage d'habitation	Arche Agglo en régie pour 30 diagnostics par an. En cas d'affluence des demandes, les diagnostics supplémentaires seront pris en charge par le prestataire.
Réalisation des diagnostics pour des bâtiments à usage économique et bâtiments publics	Réalisation par un prestataire dont le début prévisionnel de la mission est prévu pour août 2024.
Modalités de pilotage, suivi...	Le-la chargé-e de mission assurera l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'action.
Opérations de communication consacrées à cette action	Réalisé par le service communication d'Arche Agglo en concertation avec le-la chargé-e de mission Vulnérabilité.
Temps d'animation	60% d'un poste
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	Cette action suit en partie l'action 5-1 (analyse de la vulnérabilité) et précède les actions 5-3 et 5-4 relatives aux travaux de réduction de la vulnérabilité.
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Programmé en 2024 et 2025.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif (HT)	<p>Régie :</p> <p>Diagnostics des bâtiments à usage d'habitation, accompagnement aux demandes de subvention et mise en œuvre de la communication : 60 % d'un poste d'ingénieur (salaire annuel 45 000) : 27 000 € par an sur 2 ans Soit 54 000 € sur la période de l'avenant.</p> <p>Marché public :</p> <p>Diagnostics en entreprises et bâtiments publics : 2 000 €/unité x 10¹ = 20 000 € Accompagnement pour les dossiers de demandes de subvention : 1 000 €/unité x 8 = 8 000 € Construction des outils/méthodologies/documents de restitution : 10 000 € Divers (bilan annuel, COPIL/COTECH...) : 14 500 € Soit 52 500 € TOTAL : 106 500 €</p> <p>¹ : nombres indicatifs, la proportion pourra être différente en fonction des sollicitations.</p>
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50% (53 250 €) ❖ Fonds vert : 10 % (10 650 €) ❖ MO : 40% (42 600 €)

OBJET DE L'AVENANT

Les modifications par rapport à la fiche action originelle sont :

- ❖ Actualisation du planning ;
- ❖ Augmentation du montant de la subvention
- ❖ Extension du périmètre pour intégrer l'entièreté des communes de Tournon-sur-Rhône et de Saint-Jean-de-Muzols, incluant le Rhône ainsi que le Doux et ses affluents.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Nombre de diagnostics réalisés

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5-3 : Réalisation des travaux issus des diagnostics de la vulnérabilité à destination des habitations

<u>Bassins versants</u> : tous <u>Cours d'eau</u> : tous <u>Communes</u> : toutes	Maitre d'ouvrage : ARCHE Agglo
<u>Programmation</u> : 2024-2025	<u>Montant</u> : 60 000 € TTC

CONTEXTE

Dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité, des préconisations de réduction de la vulnérabilité seront proposées aux particuliers, entreprises et collectivités dans le cadre d'un ERP. Ces mesures correspondront à celles citées dans l'arrêté du 23 septembre 2021 établissant la liste de travaux de réduction de la vulnérabilité. Elles seront accompagnées de préconisations pour des mesures organisationnelles (rehausser les papiers importants et objets de valeur, construire son PFMS, constituer son kit d'urgence 72h, s'informer sur les risques, ...).

Arche Agglo assurera une animation à l'issue de ces diagnostics afin de permettre la mise en place effective d'un maximum de préconisations.

L'action concernera les propriétaires ayant bénéficié de diagnostics de vulnérabilité et qui répondent aux conditions d'octroi des subventions rappelées dans le guide relatif à la mobilisation du FPRNM en vigueur.

OBJECTIFS

- ❖ Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.
- ❖ Inciter les propriétaires à mettre en œuvre les mesures proposées par le diagnostic de vulnérabilité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sélection et lancement des travaux de certaines actions définies dans la fiche action 5-2.

Les propriétaires qui auront reçu leur rapport de diagnostic de vulnérabilité vont pouvoir sélectionner les mesures qu'ils souhaitent mettre en œuvre au regard des conseils d'Arche Agglo et des enjeux qui leur sont propres. Les mesures préconisées dans le rapport sont priorisées et adaptées au contexte spécifique de chaque habitation.

Les propriétaires seront contactés par Arche Agglo 2 mois après la remise du diagnostic pour demander s'ils comptent déposer un dossier de demande de subvention et sinon, pour quelles raisons.

Ce sont les propriétaires qui vont faire les démarches pour les demandes de devis. Arche Agglo sera là pour les accompagner (guide remis avec le rapport pour expliquer les différences entre les batardeaux, réponse aux sollicitations).

Une fois leurs démarches effectuées (demande de devis, estimation de la valeur vénale de l'habitation), les propriétaires vont solliciter Arche Agglo pour avoir le formulaire RVPAPI et des conseils. Ils vont pouvoir ainsi remplir ce formulaire et l'envoyer à la DDT.

Les travaux seront sous maîtrise d'œuvre privée et réalisées sous la seule responsabilité des propriétaires. Arche Agglo sera là en appui technique.

TERRITOIRE CONCERNE

La réflexion portera sur l'ensemble du territoire du PAPI. Périmètre définie au cours de l'action 5-1 et rappelé dans la fiche action 5-2.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	Propriétaires privés
Modalités de pilotage, suivi...	L'animateur du PAPI assurera l'animation.
Opérations de communication consacrées à cette action	
Temps d'animation	Intégré au temps d'animation de la cellule d'animation du PAPI
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	Cette action suit l'action 5-2 (diagnostic de vulnérabilité)
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Compte-tenu des inondations de septembre et octobre 2023, le montant de la réduction de la vulnérabilité est remis au montant initial de la création du PAPI et sera réalisé sur 2024 et 2025.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif (HT)	<p>D'après les retours d'expérience, environ 10% des propriétaires ayant bénéficié d'un diagnostic, s'engagent dans la réalisation de travaux. Sachant que le territoire a été touché par des inondations en septembre 2023 et que la mémoire des dégâts est encore bien ancrée dans les esprits des personnes qui seront diagnostiquées, l'objectif est d'atteindre 20%. Sur les 60 diagnostics prévus en habitation sur les deux années restantes (2024 et 2025), les travaux représenteraient donc 12 dossiers.</p> <p>D'après les retours d'expérience, le coût moyen des travaux est évalué à 5 000 € (essentiellement la mise en œuvre de clapet anti-retours et batardeaux).</p> <p>12 x 5 000 = 60 000 €</p>
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none">❖ Etat : 80% (48 000 €)❖ MO : 20% (12 000 €)

OBJET DE L'AVENANT

Les modifications par rapport à la fiche action originelle sont :

- ❖ Actualisation du planning ;
- ❖ Augmentation du montant de la subvention.
- ❖ Extension du périmètre pour intégrer l'entièreté des communes de Tournon-sur-Rhône et de Saint-Jean-de-Muzols, incluant le Rhône ainsi que le Doux et ses affluents.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Nombre de travaux réalisés par rapport au nombre de diagnostics ;
- ❖ Montant moyen des travaux ;
- ❖ Type de travaux effectués
- ❖ Identification de la vulnérabilité après une crue.

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Action n° 5-4 : Réalisation des travaux issus des diagnostics de la vulnérabilité à destination d'entreprise, d'exploitations agricoles et de bâtiments publics

<u>Bassins versants</u> : tous <u>Cours d'eau</u> : tous <u>Communes</u> : toutes	Maitre d'ouvrage : ARCHE Agglo
<u>Programmation</u> : 2024-2025	<u>Montant</u> : 50 000 € TTC

CONTEXTE

Dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité, des préconisations de réduction de la vulnérabilité seront proposées entreprises et collectivités dans le cadre d'un ERP. Ces mesures correspondront à celles citées dans l'arrêté du 23 septembre 2021 établissant la liste de travaux de réduction de la vulnérabilité. Elles seront accompagnées de préconisations pour des mesures organisationnelles (rehausser les archives et objets de valeur, construire son POMSE, constituer son kit d'urgence 72h, s'informer sur les risques, ...).

Arche Agglo et son prestataire assureront une animation à l'issue de ces diagnostics afin de permettre la mise en place effective d'un maximum de préconisations.

L'action concernera les propriétaires ayant bénéficié de diagnostics de vulnérabilité et qui répondent aux conditions d'octroi des subventions rappelées dans le guide relatif à la mobilisation du FPRNM en vigueur.

OBJECTIFS

- ❖ Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.
- ❖ Inciter les propriétaires à mettre en œuvre les mesures structurelles et organisationnelles proposées par le diagnostic de vulnérabilité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les propriétaires/exploitants qui auront reçu leur rapport de diagnostic de vulnérabilité vont pouvoir sélectionner les mesures qu'ils souhaitent mettre en œuvre au regard des conseils du prestataire d'Arche Agglo et des enjeux qui leur sont propres. Les mesures préconisées dans le rapport seront priorisées et adaptées au contexte spécifique de chaque bâtiment.

Les propriétaires/exploitants seront contactés par le prestataire 2 mois après la remise du diagnostic afin de savoir s'ils comptent déposer un dossier de demande de subvention et sinon, pour quelles raisons.

Ce sont les propriétaires/exploitants qui vont faire les démarches pour les demandes de devis. Le prestataire sera là pour les accompagner.

Une fois leurs démarches effectuées, les propriétaires/exploitants vont solliciter Arche Agglo pour avoir le formulaire RVPAPI et des conseils. Ils vont pouvoir ainsi remplir ce formulaire et l'envoyer à la DDT.

Les travaux seront sous maîtrise d'œuvre privée et réalisées sous la seule responsabilité des propriétaires.

TERRITOIRE CONCERNE

La réflexion portera sur l'ensemble du territoire du PAPI. Périmètre définie au cours de l'action 5-1 et rappelé dans la fiche action 5-2.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	Propriétaires privés et publics
Modalités de pilotage, suivi...	Le prestataire assurera l'animation avec un appui de l'animateur·trice du PAPI.
Opérations de communication consacrées à cette action	
Temps d'animation	Intégré au temps d'animation de la cellule d'animation du PAPI
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	Cette action suit l'action 5-2 (diagnostic de vulnérabilité)
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Compte-tenu des inondations de septembre et octobre 2023, le montant de la réduction de la vulnérabilité est remis au montant initial de la création du PAPI et sera réalisé sur 2024 et 2025.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif	<p>D'après les retours d'expérience, environ 10% des propriétaires ayant bénéficié d'un diagnostic, s'engagent dans la réalisation de travaux. Sachant que le territoire a été touché par des inondations en septembre 2023 et que la mémoire des dégâts est encore bien ancrée dans les esprits des personnes qui seront diagnostiquées, l'objectif est d'atteindre 40%. Sur les 10 diagnostics prévus (6 en entreprises et 4 en bâtiments publics)*1 sur les deux années restantes (2024 et 2025), les travaux représenteraient donc 4 dossiers. D'après les retours d'expérience, le coût moyen des travaux est évalué à 12 500 €.</p> <p>50 000 € (37 500 € pour les travaux en entreprises / 12 500 € pour un bâtiment public)</p> <p>*1 : nombres indicatifs, la proportion pourra être différente en fonction des sollicitations.</p>
Répartition du financement	<p>Pour les entreprises de moins de 20 salariés</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Etat : 40% (15 000€)❖ MO : 60% (22 500€) <p>Pour les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Etat : 50% (6 250 €)❖ MO : 50 % (6 250 €)

OBJET DE L'AVENANT

Les modifications par rapport à la fiche action originelle sont :

- ❖ Actualisation du planning ;
- ❖ Restauration du montant initial de l'opération ;
- ❖ Extension du périmètre pour intégrer l'entièreté des communes de Tournon-sur-Rhône et de Saint-Jean-de-Muzols, incluant le Rhône ainsi que le Doux et ses affluents.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Nombre de travaux réalisés par rapport au nombre de diagnostics ;
- ❖ Montant moyen des travaux ;
- ❖ Type de travaux effectués
- ❖ Identification de la vulnérabilité après une crue.

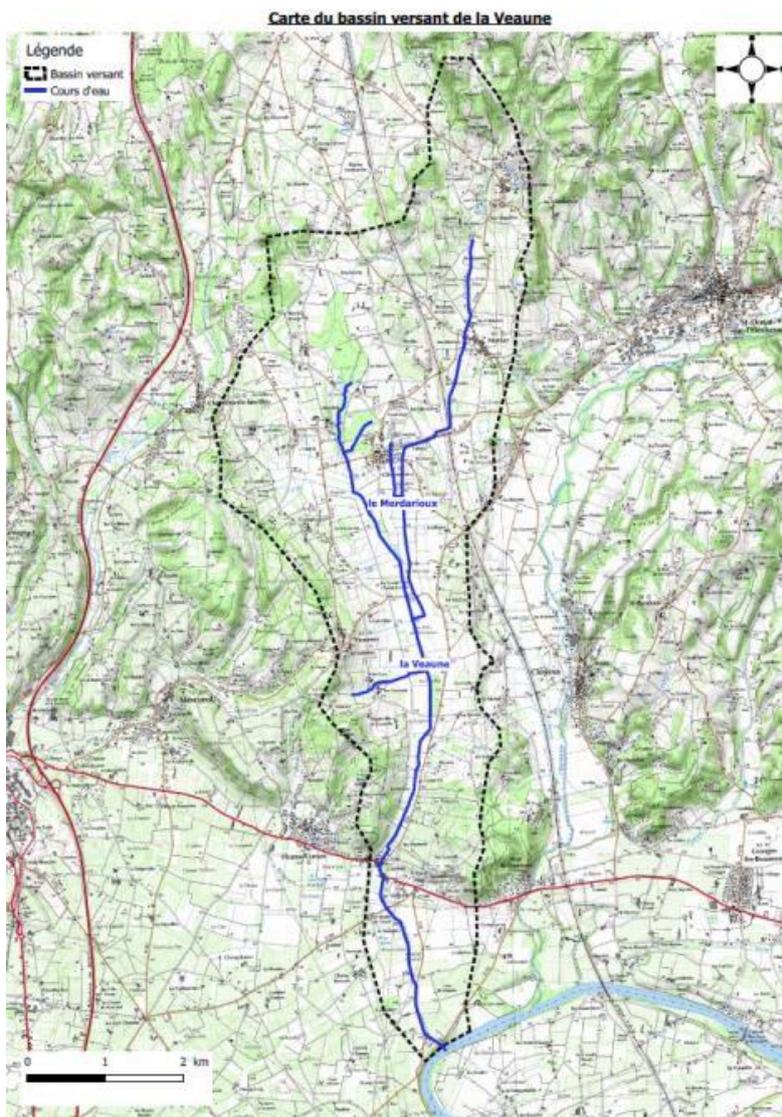
Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action n° 6-1 : Bassin versant de la Veaune – Création de 6 zones de rétention et reprise du lit de la Veaune dans Curson

<u>Cours d'eau</u> : La Veaune et ses affluents <u>Communes</u> : les communes du bassin versant de la Veaune : Bren, Marsaz, Chavannes, Mercuriol/ Veauines, Chanos-Curson, Beaumont-Monteux	Maitre d'ouvrage : ARCHE Agglo
<u>Programmation</u> : 2019 - 2024	<u>Montant</u> : 7 595 000 € HT

Les éléments de cette fiche action sont issus des phases AVP, PRO, Dossier loi sur l'eau et ACB de la maîtrise d'œuvre du programme de travaux de limitation des crues de la Veaune et du Merdarioux, menée par le bureau d'études Hydrétudes.

CONTEXTE



La Veaine est un cours d'eau fortement artificialisé depuis les années 60/70, suite au remembrement agricole. Son linéaire a été redessiné, provoquant une accélération des vitesses, de l'érosion et de l'incision notamment dans Curson, sur un linéaire de l'ordre de 1,5km.

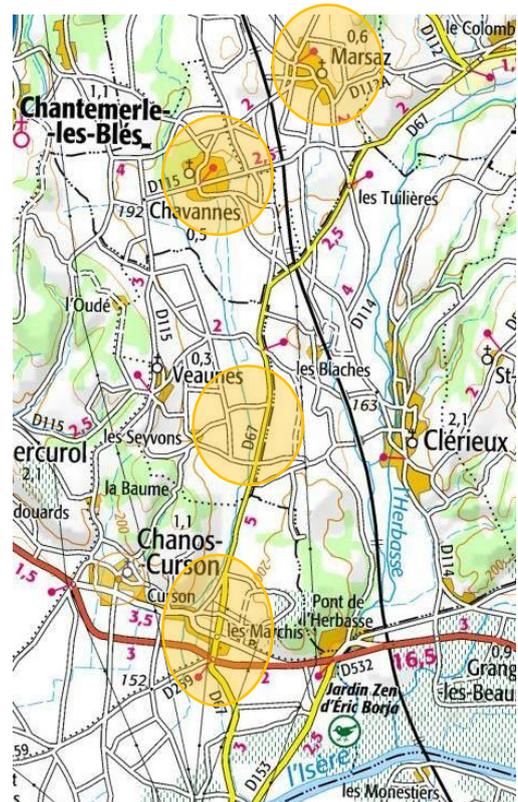
Des inondations touchent régulièrement les centres bourgs de Marsaz, Chavannes et Curson (1999, 2008 et 2013) entraînant d'importants dégâts matériels.

Dans le cadre du 1er contrat de rivière, la communauté de communes du Pays de l'Hermitage a lancé en 2002, une étude hydraulique à l'échelle du bassin versant de la Veaine, réalisée par le bureau d'études Sogreah et repris pour l'élaboration du PPRi de Chanos-Curson. Ce travail a permis de définir les zones inondables en Q10,

Q30 et Q100 et des préconisations d'aménagements afin de limiter les crues dans le centre de Curson. Le scénario envisagé intégrait un bassin de rétention important sur la commune de Veauines et un élargissement du lit dans Curson. Ce scénario a été longtemps remis en question.

La dernière crue de 2013, relance la réflexion mais cette fois à l'échelle du bassin versant. Les communautés de communes Hermitage- Tournonais et Pays de l'Herbasse ont joint leurs efforts pour définir un scénario d'actions limitant les inondations dans les zones urbaines de Marsaz, Chavannes et Curson, avec pour objectif la protection d'une crue centennale.

Le programme est basé sur un ralentissement des écoulements sur la partie amont du bassin versant, l'élargissement et la renaturation entre l'amont et l'aval de Curson. Il répond à un ensemble de problématiques présentes sur le cours d'eau (inondation, érosion, incision...).



OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont :

- ❖ Mettre en place un système de protection contre les dommages liés aux inondations à l'échelle du bassin versant complet de la Veaine et du Merdarioux pour une crue centennale ;
- ❖ Ecrêter la pointe de crue à l'amont de Marsaz, Chavannes et Chanos-Curson et permettre le transit de 25 m³/s pour la crue centennale dans le bourg de Chanos-Curson et sur la commune de Beaumont-Montoux jusqu'à la confluence avec l'Isère ;
- ❖ Restaurer un fonctionnement naturel du lit mineur ;
- ❖ Maintenir la biodiversité associée à la rivière Veaine ;
- ❖ Promouvoir la qualité environnementale du projet d'aménagement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ensemble du projet se décline en 4 grands secteurs d'interventions permettant une gestion mutualisée des écoulements : Marsaz, Chavannes, la plaine de Mercuroil-Veauines et Chanos-Curson. Les aménagements comprenant des ouvrages hydrauliques et un système d'endiguement sur les communes de Chavannes et Chanos-Curson sont présentés par secteur.

Marsaz - Merdarioux (ouvrage 1)

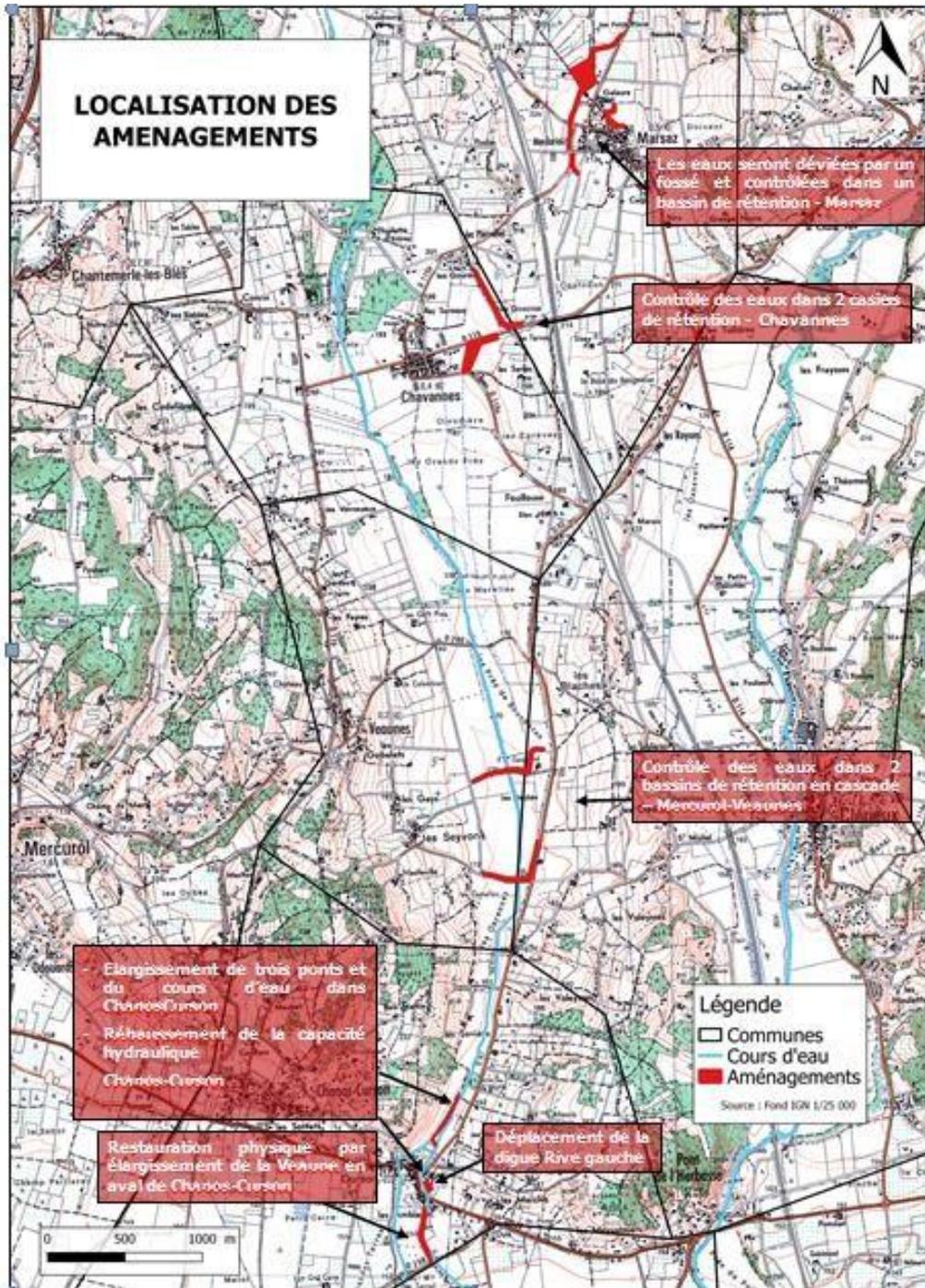
Q 100 actuelle = 23.5 m³/s

Q 100 projet = 6 m³/s

Marsaz - Rui des Vignes (ouvrage 2)

Q 100 actuelle = 2.9 m³/s

Q 100 projet = 0.8 m³/s



Chavannes

Q 100 actuelle = 21.7m³/s

Q 100 projet = 5 m³/s

Plaine Mercuriol-Veannes

Q 100 actuelle = 54 m³/s

Q 100 projet = 15 m³/s

Entrée de Curson

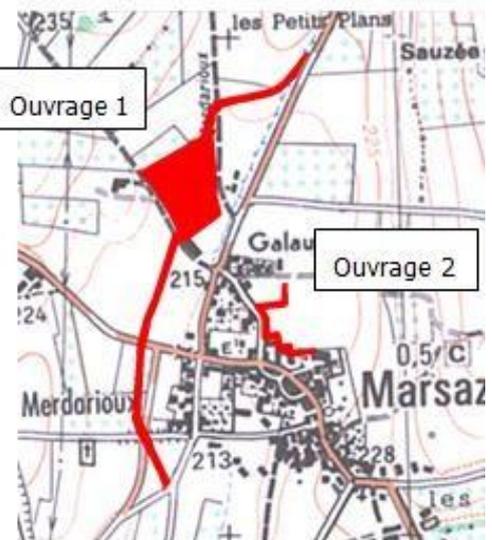
Q 100 actuelle = 63 m³/s

Q 100 projet = 25 m³/s

Actions à Marsaz :

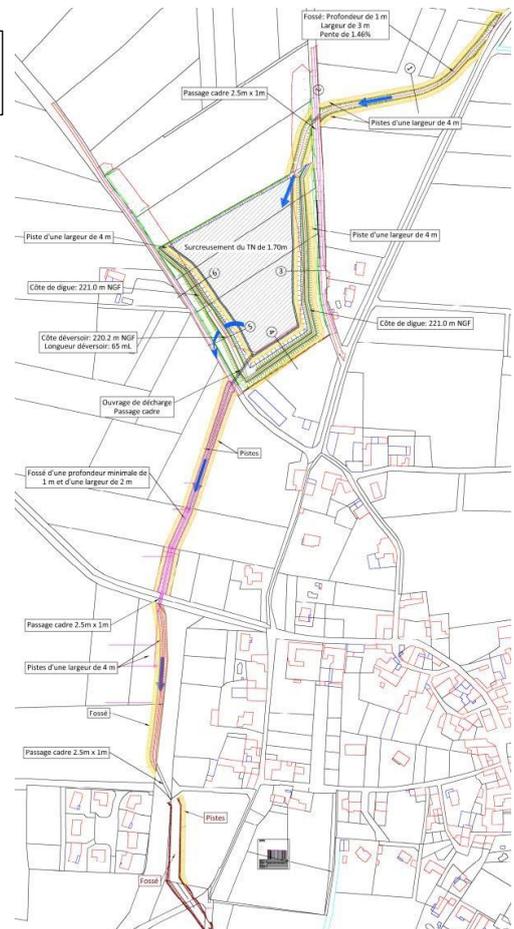
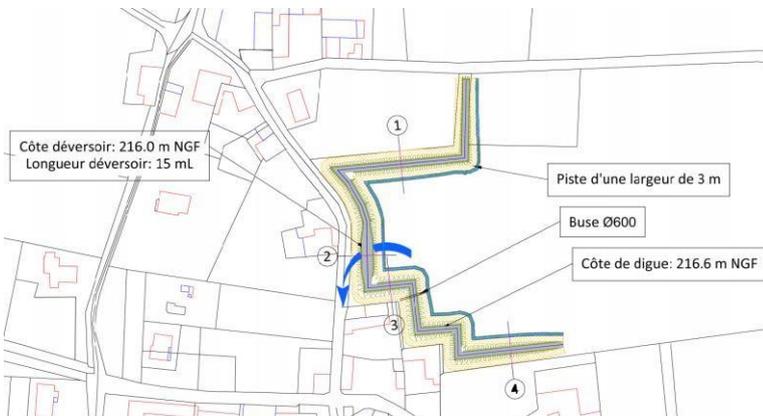
Ouvrage n°1 : Les eaux provenant du ravin du Merdarioux et du ravin des Baumes seront déviées par un fossé et contrôlées dans un bassin de rétention surcreusé au nord de la commune, d'une capacité de 60 000 m³ avec une hauteur de barrage de 3 mètres maximum. La vidange de ce bassin se fera par un pertuis de fond et un chenal de défluviation qui contournera la commune par l'Ouest. Le débit de vidange est de 6 m³/s pour la crue projet (la crue centennale). La topographie du site permet de réaliser un fossé d'une pente minimale de 0.8%.

Ouvrage n°2 : Les eaux provenant du ravin des vignes seront contrôlées dans un bassin de rétention au nord-est de la commune avec restitution des eaux de vidange dans un réseau d'eaux pluviales, dimensionné pour recevoir un débit de 0.8 m³/s et un parcours à moindre dommage dans le village en empruntant une noue pluviale. Ce bassin aura une capacité de 5 000 m³ avec une hauteur de 1.3 mètres maximum.



Ravins du Merdarioux et des Baumes

Ravin des Vignes

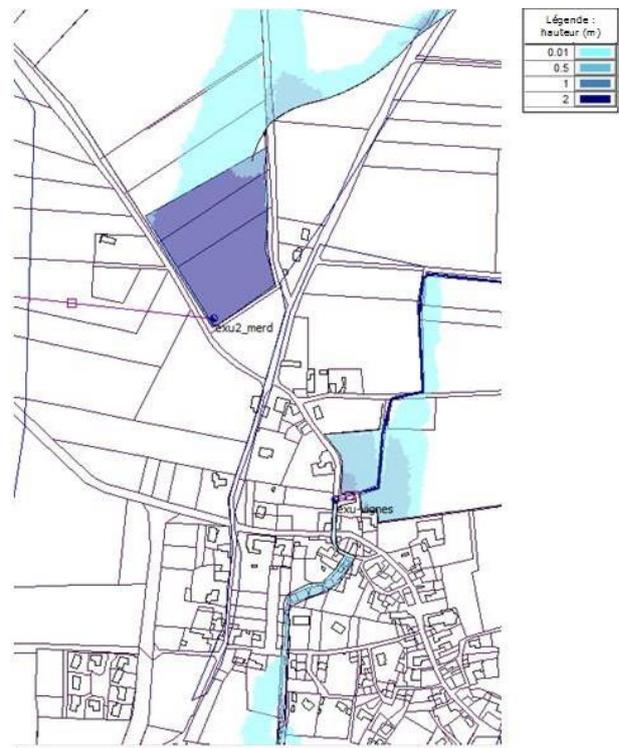
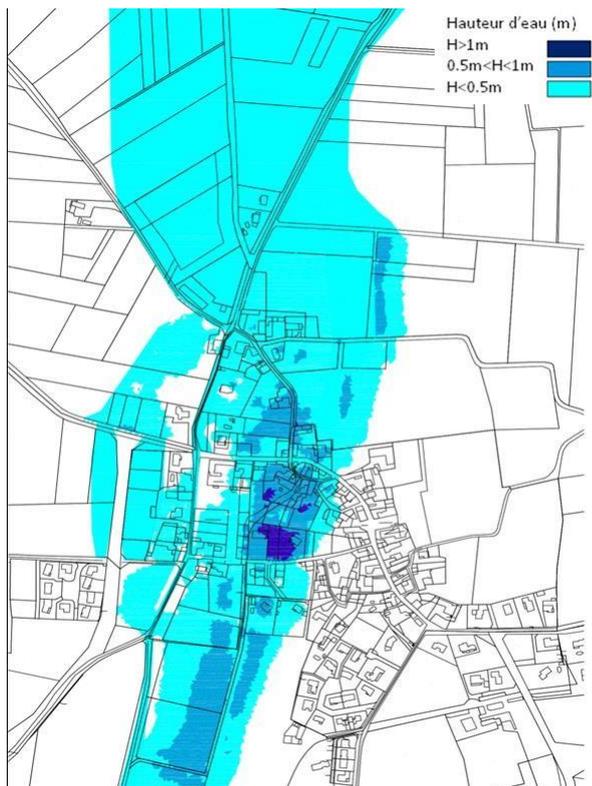


Impact à Marsaz :

En l'état actuel, les eaux du Merdarioux et du ravin des Baumes s'engouffrent sur la voirie de la rue du Riou et dans la rue des Galaures. Les eaux du ravin des vignes débordent sur la rue des Galaures et à travers les maisons qui longent la grande rue.

L'intégralité de ces eaux se rejoint sur la grande rue et s'engouffre dans la petite rue. En arrivant contre la rue des Cottines, les eaux inondent les points bas du village avant de surverser sur la rue et de s'évacuer vers le sud du village.

A l'issue du projet, toute la zone inondable en Q100 à enjeux bâti ne sera plus atteinte pas les crues. La zone protégée à Marsaz comprend tout le centre du village (secteur école, bibliothèque et centre bourg soit une centaine de personnes mises en sécurité).



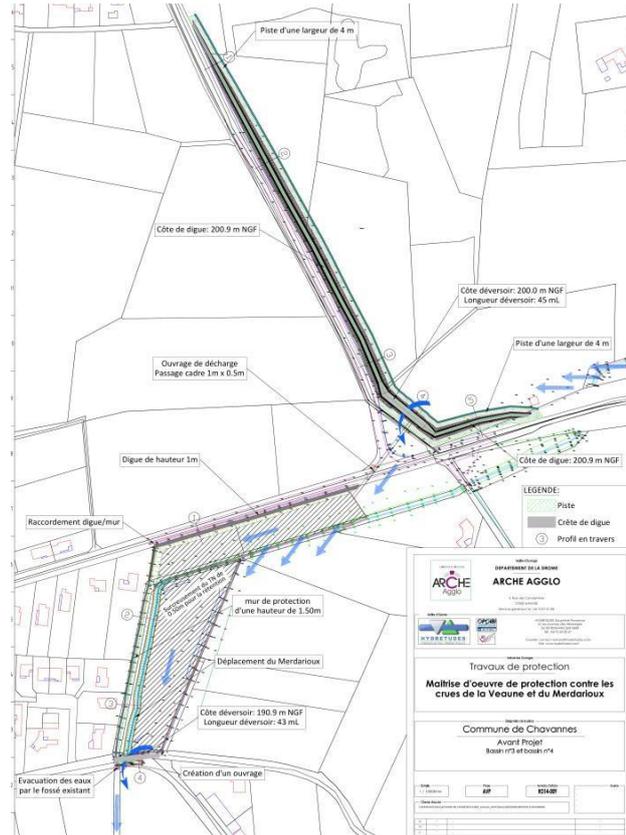
Zonage Q100 du Merdarioux en l'état actuel

Zonage Q100 du Merdarioux en l'état projet

Aucune nouvelle parcelle sera touchée par les inondations suite aux travaux.

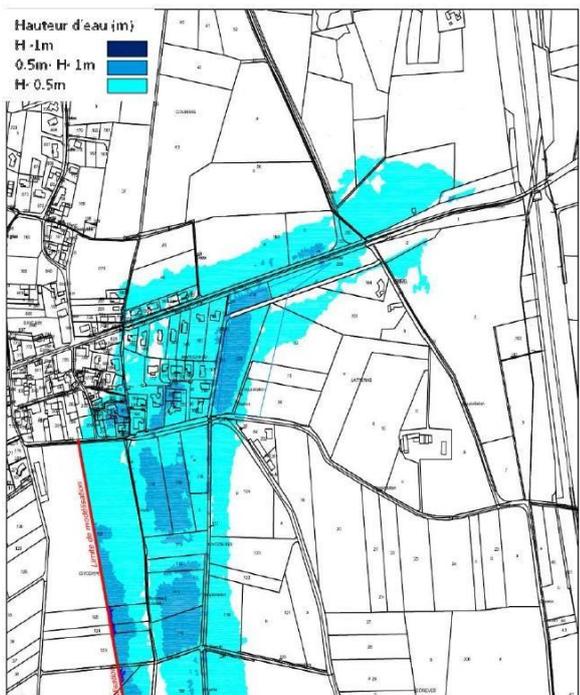
Actions à Chavannes

Les eaux provenant du Merdarioux seront contrôlées dans deux casiers de rétention en cascade (25 000 m³ + 5000 m³). La vidange du premier casier sera envoyée dans le second qui renverra les eaux vers le lit du Merdarioux au sud du village de Chavannes (5 m³/s débit de sortie).

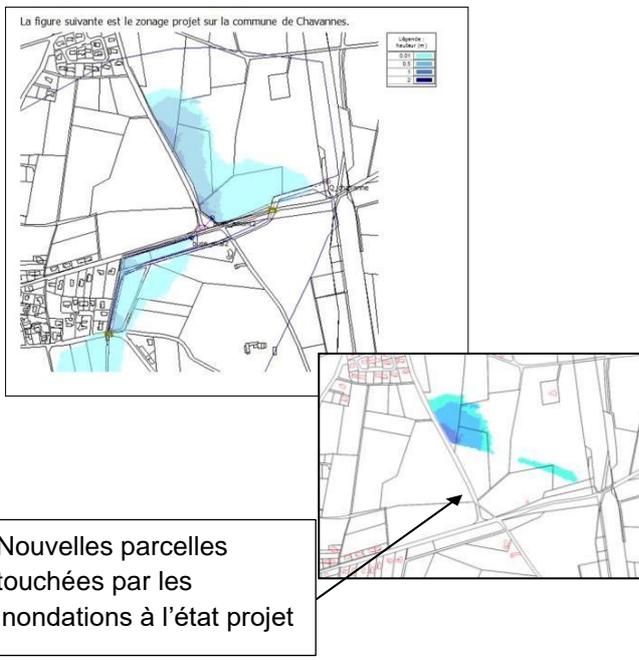


Impact sur Chavannes

La commune de Chavannes sera mise en sécurité contre les débordements du Merdarioux provenant de Marsaz. La zone protégée à Chavannes correspond à la partie Est du village jusqu'au centre bourg (secteur mairie), soit une centaine de personnes.



Zonage Q100 du Merdarioux en l'état actuel

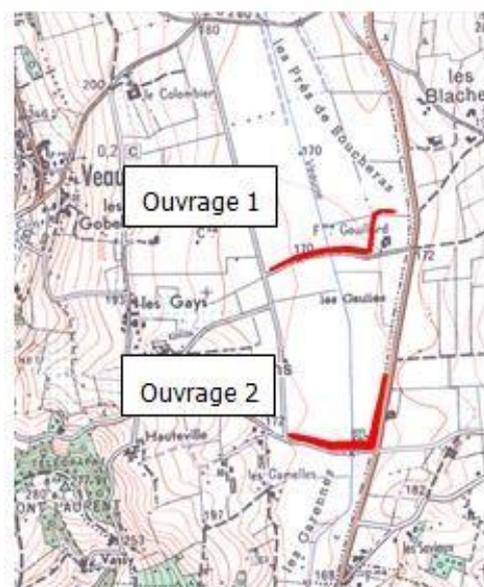


Zonage Q100 du Merdarioux en l'état projet

Actions à Mercurol-Veaunes

Le passage de la Veaine dans Curson est limité par des ouvrages et des infrastructures. Afin d'améliorer cette situation, les eaux provenant de la Veaine après la confluence avec le Merdarioux seront contrôlées dans 2 bassins de rétention en cascade dans la plaine de la commune de Mercurol-Veaunes. Ils permettront de limiter les crues jusqu'à la centennale sur les communes de Chanos-Curson et Beaumont Monteux. Les volumes de stockage sont de 220 000 m³ et 350 000 m³.

La vidange de ces bassins se fera par un pertuis de fond qui rejettera directement les eaux dans la Veaine suivant un débit calibré par un ouvrage limitant (buse 15 m³/s).

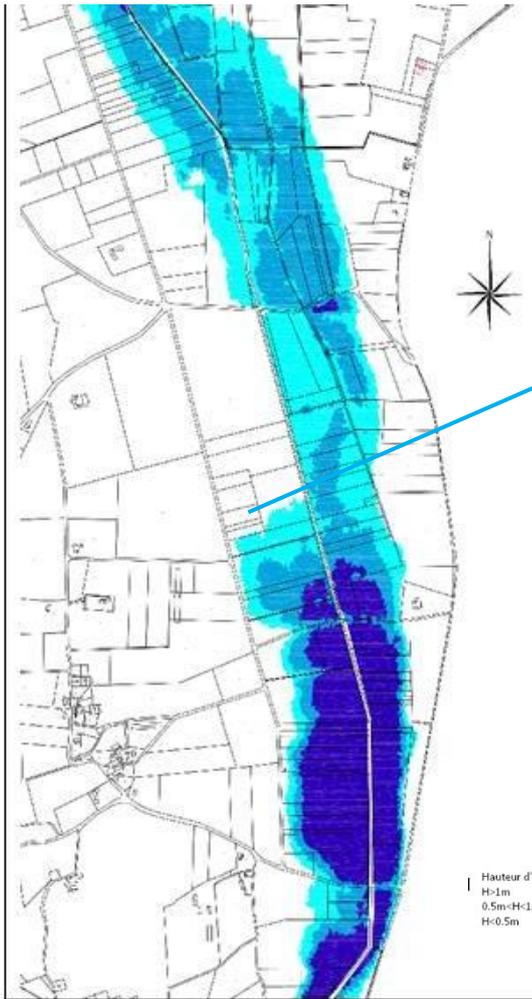


Impact à Mercurol-Veaunes

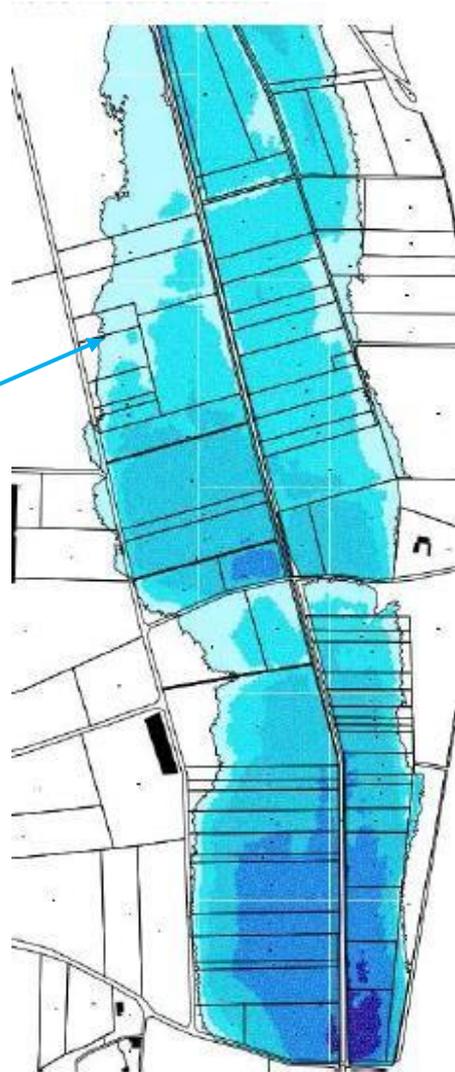
Dans l'état actuel, dans la plaine de Mercurol-Veaunes les débordements en Q100 sont continus le long du cours d'eau. Les chemins transversaux font office de petites retenues d'eau. Ce ralentissement des eaux est salutaire pour les communes à l'aval.

Mis à part des terres agricoles, les habitations ne sont pas touchées. L'habitation en rive gauche de la Veaine au chemin des Gaulies est en limite de zone inondable. En 2013, il était noté que l'eau arrivait en bordure de la maison.

Après aménagement, la zone inondable sur la commune de Mercurol-Veaunes est maintenue dans les deux rétentions prévues au niveau de la plaine pour transiter sans impact dans Chanos-Curson. Une sur inondation des terrains sera nécessaire, d'où le choix politique d'une servitude de sur inondation.



Zonage Q100 de la Veune en l'état actuel



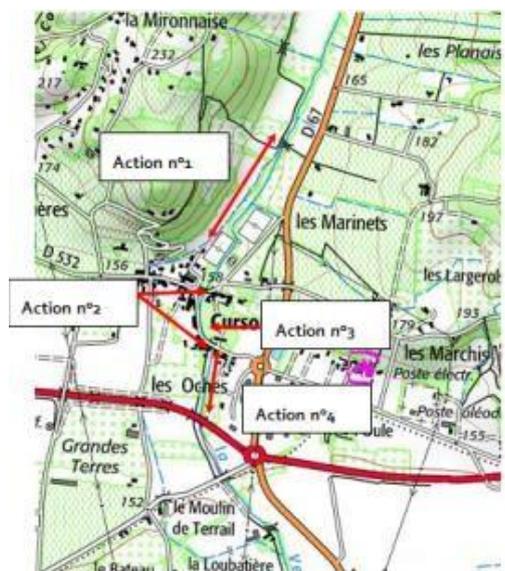
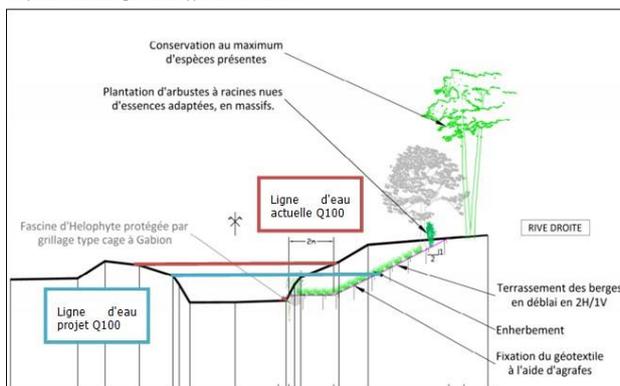
Zonage Q100 de la Veune en l'état projet

Actions à Chanos-Curson

La traversée de Chanos-Curson doit permettre le transit d'un débit de 25 m³/s sans dommage pour les personnes et les biens. Pour cela, plusieurs verrous hydrauliques doivent être ouverts pour éviter les débordements (2 ponts + le cours d'eau à l'amont et l'aval de Curson).

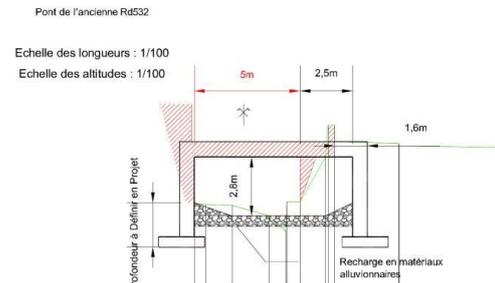
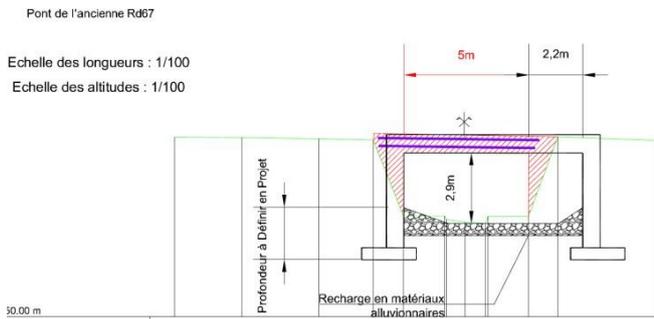
Action 1 : Elargissement du lit de la Veune en entrée nord de la commune afin de maintenir les eaux de la rivière dans son lit mineur pour un débit de 25m³/s (correspondant au débit de fuite des bassins amont + débit des bassins versant intermédiaires).

Le profil d'aménagement type est le suivant :



Localisation des actions à Chanos-Curson

Action 2 : Elargissement des ponts des anciennes RD67 et RD532 afin de permettre le passage de 25m³/s sous la condition d'une obstruction à 30% de l'ouvrage. Les caractéristiques des deux nouveaux ouvrages seront les suivantes :

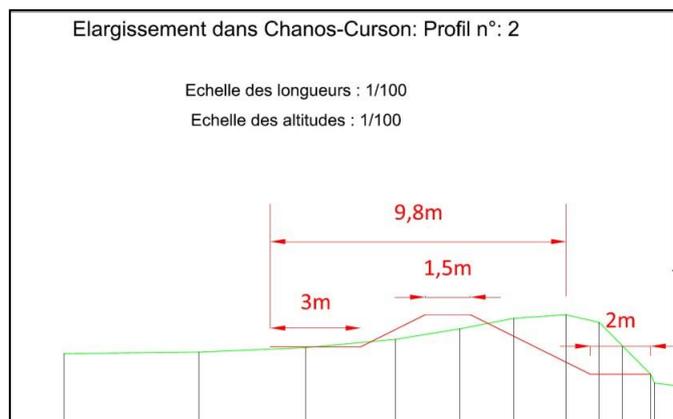


Action 3 : Recul d'un ouvrage d'endiguement

L'ouvrage d'endiguement situé entre les deux ponts des anciennes RD empêche les eaux de sortir du lit mineur et d'inonder Chanos-Curson et sa zone d'activité. Cet ouvrage a donc un rôle de protection contre les inondations et doit être conservé.

Afin de donner plus de largeur à l'écoulement dans la traversée de la commune, cet ouvrage sera déplacé.

Ci-joint un schéma du profil de déplacement.

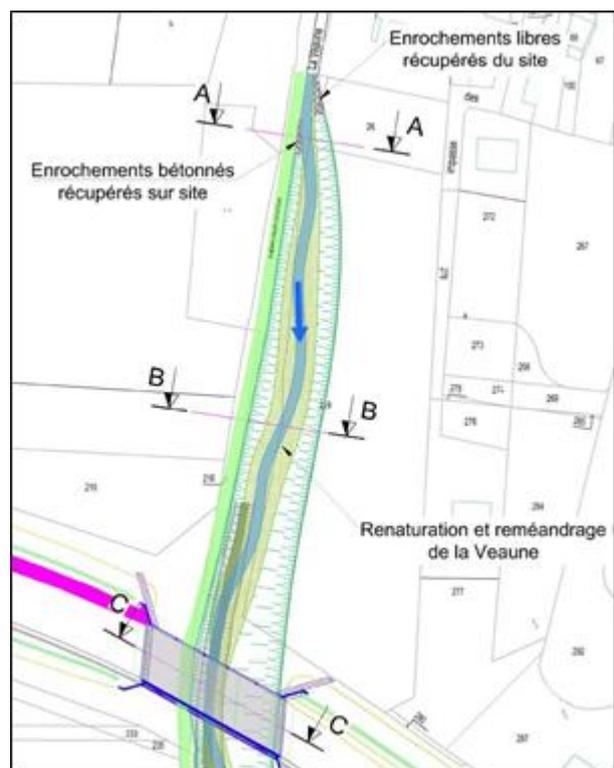


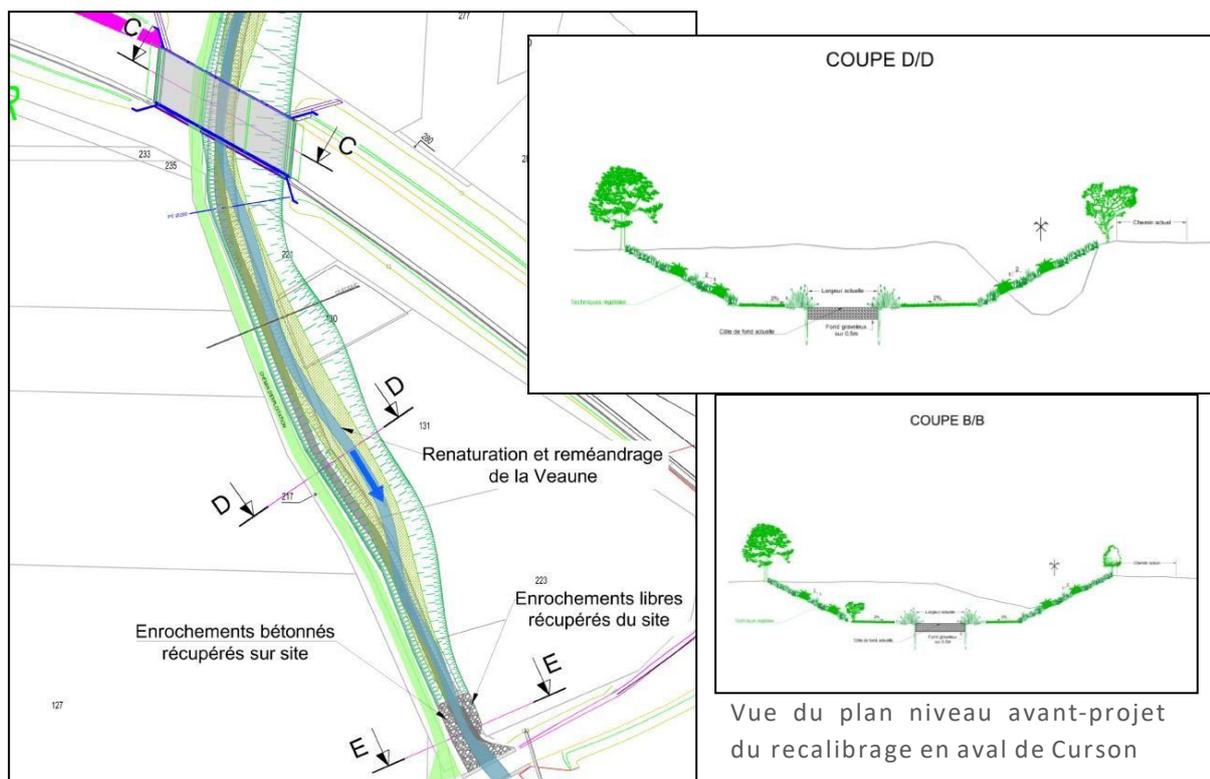
Action 4 : Elargissement et renaturation de la rivière la Veauene en sortie sud de la commune

Afin de redonner un espace de liberté plus important à la Veauene en aval de la commune de Chanos Curson, le lit mineur de la rivière sera dessiné avec un lit de 20 mètres de large sur 375 mètres de long.

L'objectif visé est de permettre une diversification des écoulements et redonner une attractivité écologique plus importante à la Veauene. Dans ce secteur, le cours d'eau est contraint latéralement et son lit mineur et lit d'étiage n'ont aucune possibilité de méandrage.

Sur la dernière partie de la Veauene circulant sur la commune de Chanos-Curson, le lit mineur de la Veauene sera déplacé sur sa rive gauche pour, premièrement, redonner à l'écoulement la possibilité de méandrer légèrement et, deuxièmement, créer des zones de diversification des écoulements (voir localisation ci-contre). L'aménagement sera réalisé principalement en déblais et sera accompagné d'une couverture en méthode végétale qui donnera le couvert d'ombrage nécessaire à l'établissement de conditions écologiques favorables à la vie aquatique.





Impact à Chanos-Curson

Sur les communes de Chanos-Curson et Beaumont-Monteux, le zonage d'inondabilité pour la crue centennale suit la chronologie suivante :

- ❖ A l'entrée de Chanos-Curson les eaux débordent au niveau des stades en rive droite puis en rive gauche. La place de Curson est inondée avec des hauteurs d'eau supérieures à 1 m.
- ❖ La zone d'activité en rive droite est également touchée par l'inondation avec des hauteurs d'eau de l'ordre de 0.7 m en moyenne. Les eaux se bloquent contre la déviation et s'évacuent par les ouvrages de décharge, pour aller inonder ensuite la plaine de Beaumont-Monteux.

En l'état futur, la zone protégée à Chanos-Curson correspond au centre bourg de Curson et à la zone d'activités (600 personnes et 6 entreprises).

Ainsi, l'écrêtement de la crue permet de ramener la pointe de crue centennale de 63 m³/s à 23 m³/s dans Chanos-Curson et Beaumont-Monteux. Après aménagement de l'ensemble des sites de travaux l'impact de la crue centennale en état aménagé est équivalent à la crue décennale avant aménagement.

Les ouvrages étant placés en amont d'enjeu, les déversoirs sont proposés pour une protection 1000ans.

Récapitulatif de l'impact de l'ensemble des travaux sur le bassin versant de la Veaine (ACB – 2015 – Hydrétudes) :

Catégorie	Etat initial	Etat projet
Habitat (surface)	3.4 ha	0
Habitant (indice INSEE)	850	0
Equipements publiques	4	0
Activités Agricoles (surface)	130 ha	83ha
Activité économiques (nombre d'entreprises)	6	0

Tous les enjeux seront sortis de l'enveloppe de la crue Q100 à l'issue de la réalisation de ce programme de travaux.

L'ACB fait ressortir :

- ❖ Un coût moyen des dommages annuels de l'ordre de 460 000€ à l'état actuel contre 46 000€ à l'état futur ;
- ❖ Une rentabilité de l'opération au bout de 16 ans.

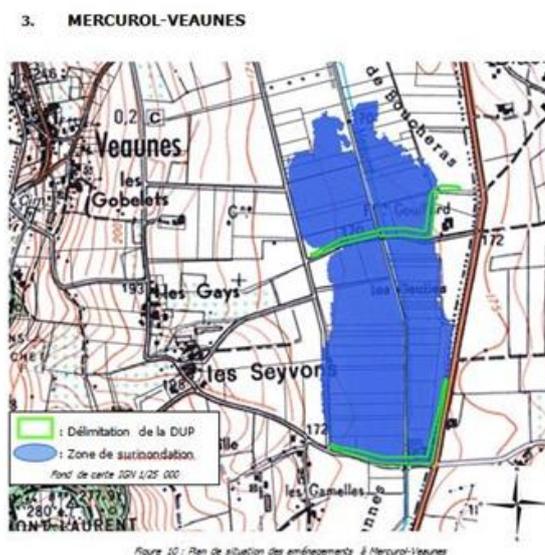
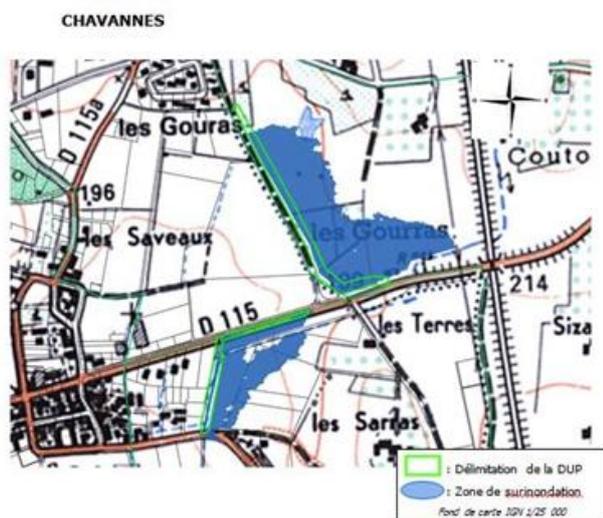
Impact sur le foncier et la profession agricole

Les aménagements impliquent des changements dans les conditions d'inondabilité du cours d'eau. Les objectifs de protection des personnes et des biens sont assurés mais induisent la sur-inondation de trois secteurs au sein du bassin versant. Cette sur-inondation provient de la création de bassins d'inondation contrôlée sur les communes de Marsaz, Chavannes et Mercurol-Veunes.

La plupart des terrains sur-inondés par les aménagements de protection sont des terrains agricoles. Or la totalité de ces terrains ne seront pas rachetés. Seules les zones supportant un aménagement et celles surcreusées seront propriété de Arche Agglo (de l'ordre de 7 hectares), les autres zones feront l'objet d'un protocole d'indemnisation.

Arche Agglo a souhaité établir un protocole d'accord d'indemnisation avec les exploitants afin de garantir une viabilité des exploitations en cas de crue et de fonctionnement des ouvrages.

Pour cela, les zones de sur-inondation ont été définies pour chaque aménagement. Celles-ci permettent de localiser le périmètre d'action du protocole d'accord et de définir les seuils de mise en action. Le bassin n°1 de Marsaz, pour lequel la Communauté d'Agglomération assurera la maîtrise foncière dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, n'est pas concerné par ces servitudes.



La concertation avec le monde agricole a été engagée par une démarche des collectivités et de la chambre d'agriculture de la Drôme à partir de 2013, soit dès le démarrage de la maîtrise d'œuvre.

Pour assurer la fonctionnalité et l'entretien des aménagements, la décision politique concernant le foncier est basée sur :

- ❖ L'acquisition foncière des emprises des digues, des noues, des surcreusements. Un bureau d'étude foncier mandaté fin 2016 est en charge de ces acquisitions (7 hectares) ;

- ❖ La mise en place d'un protocole d'indemnisation pour les parcelles inondées du fait des aménagements. Ce protocole est basé sur le protocole de l'Herbasse. Il découle dans un premier temps d'une étude d'impact agricole réalisée en 2015 (rencontre avec les exploitants des zones concernées par la sur-inondation, état des lieux de l'activité agricole, l'évaluation de l'impact par exploitation, chiffrage de l'impact par exploitation). Arche Agglo s'est appuyée sur l'expertise de la chambre d'agriculture de la Drôme en matière d'indemnisation des préjudices causés aux exploitants agricoles.

La servitude d'utilité publique de sur-inondation

La création de casiers et de bassins de rétention implique une servitude dite de sur-inondation prévue à l'article L211-12 du Code de l'environnement et dont les modalités de constitution sont définies par le décret n°2005-16 du 07 février 2005.

Au total, 47 hectares seront sur-inondés sur 5 des 6 rétentions. La 1^{ère} rétention sur Marsaz (ouvrage sur le Merdarioux et le ravin des Baumes) sera sur-creusée sur 2 ha et deviendra inexploitable. Arche Agglo est propriétaire de ces parcelles sur-creusées.

TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant de la Veane et du Merdarioux, sur les communes de Marsaz, Chavannes, Mercurol- Veaunes, Chanos-Curson et Beaumont-Monteux.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	ARCHE Agglo
Modalités de pilotage, suivi...	<ul style="list-style-type: none"> ❖ ARCHE Agglo ❖ Suivi du chantier par le maitre d'œuvre HYDRETUDES
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine d'ARCHE Agglo, site internet Bulletin municipal
Temps d'animation	
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2019 - 2024 (réalisation de l'étude)

Planning limitation des crues de la Veune																										
		1	2	3	4																					
		MOA	BE	Autre	Travaux	Réunion publique ou d'information																				
Année		2019												2020												
Mois		Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
	DLE-DUP																									
	ACT - DCE																									
	ACT - consultation																									
	ACT - analyse des offres																									
	ACT - attribution																									
	DET																									
Acquisition	Acquisitions amiables																									
	Expropriation																									
	Achat																									
Travaux	Marsaz																									
	Chavannes																									
	Veunes																									
	Chanos-Curson																									
Année		2021												2022												
Mois		Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
	DLE-DUP																									
	ACT - DCE																									
	ACT - consultation																									
	ACT - analyse des offres																									
	ACT - attribution																									
	DET																									
Acquisition	Acquisitions amiables																									
	Expropriation																									
	Achat																									
Travaux	Marsaz																									
	Chavannes																									
	Veunes																									
	Chanos-Curson																									
Année		2023												2024												
Mois		Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Acquisition	DET																									
	Acquisitions amiables																									
	Expropriation																									
Travaux	Achat																									
	Marsaz																									
	Chavannes																									
	Veunes																									
Chanos-Curson																										

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif	7 595 000 € HT
Répartition du financement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etat : 50% (3 797 500 €) ❖ Fonds vert : 10% (723 200 €) ❖ AERMC : 2% (150 000 €) ❖ MO : 48% (3 347 500 €)

OBJET DE L'AVENANT

Les modifications par rapport à la fiche action originelle sont :

- ❖ L'actualisation du montant de l'opération en intégrant les fouilles archéologiques.

La réception des offres pour les fouilles archéologiques établi un montant maximum des travaux à 600 k€ HT. Ce montant n'est pas absorbable par les imprévus initialement envisagé. Le montant de la fiche action est donc augmenté en conséquence.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Nombre de retour jugeant de l'acceptation du projet,
- ❖ Retour d'expérience post crue après réalisation.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action n° 6-5 : Petits affluents rive gauche du Rhône Aménagements de la Rionne à Erôme

Cours d'eau : la Rionne Communes : Erôme	Maitre d'ouvrage : ARCHE Agglo
Programmation : 2014 - 2028	Montant : 170 000 € HT

Les éléments de cette fiche action sont issus :

- ❖ de la note de présentation du PPRI d'Erôme (approuvé le 19 avril 2016) ;
- ❖ de l'Etude de faisabilité pour limiter le risque inondation de la Rionne, Analyse Coûts Bénéfice réalisée par Hydrétudes en 2015 ;
- ❖ de la mission de maîtrise d'œuvre AVP, en cours, réalisée par SAFEGE.

CONTEXTE



La Rionne est un affluent rive gauche du Rhône drainant un bassin versant d'environ 2.8km² pour un linéaire de 3.6 km. Elle prend sa source sur les hauteurs de la commune d'Erôme, à une altitude d'environ 340m et rejoint le contre canal CNR à une altitude voisine de 125m. Le gradient altitudinal est donc important.

De son point culminant jusqu'à la RD 630, elle traverse une zone boisée avec une forte pente de l'ordre de 8%. A partir de la RD 630 la pente s'affaiblit avec un maximum de 2.5% et un fort entonnement dans le centre bourg.

Après le franchissement de la RN 7, la Rionne est endiguée sur les deux rives en zone agricole et rejoint un bassin de décantation avant de s'écouler dans le contre canal jusqu'à l'aménagement CNR de Gervans.

Ce cours d'eau provoque régulièrement des inondations sur la commune d'Erôme. Ces phénomènes sont dus principalement aux violents orages de fin d'été/début d'automne. Ces conditions météorologiques provoquent la formation de crues rapides.

La crue historique du 6 septembre 2008 est la plus grosse crue de la Rionne connue de mémoire d'homme. De nombreux désordres ont été constatés depuis la confluence avec le ravin des Griottes jusqu'à la RN7. Le ruisseau sort de son lit et s'écoule sur la RD 630 entraînant avec lui un charriage important de matériaux pierreux et troncs d'arbres formant rapidement des embâcles en raison de nombreux ponceaux sous dimensionnés pour ce type de crue. Des habitations dans le centre bourg d'Erôme, la salle des fêtes, l'école, la RN7 et tous les champs agricoles riverains ont été inondés.

Le débit de pointe de la crue estimé à partir des laisses de crues et des témoignages des riverains est de l'ordre de 13.2 m³/s. Ces débits correspondent à ceux d'une crue d'occurrence 60 ans.

Cette situation a conduit, en avril 2009, à la prescription d'un PPRi de la commune portant sur le Rhône et les ruisseaux affluents, approuvé le 19 avril 2016. Les études réalisées dans le cadre du projet de PPRi ont mis en évidence des débordements lors de la crue centennale sur des zones à enjeux inondées en 2008.

En 2013, la commune a sollicité la communauté de communes du Pays de l'Hermitage en charge de l'entretien de la Rionne, afin d'élaborer un programme de travaux limitant les inondations. Une étude de faisabilité a mis en avant des travaux supprimant fortement le stockage des écoulements débordants dans les zones bâties à enjeux. Le choix s'est directement orienté vers une reprise du lit et des ouvrages dans la traversée urbaine d'Erôme du fait d'une pente très importante du cours d'eau en amont du village.

OBJECTIFS

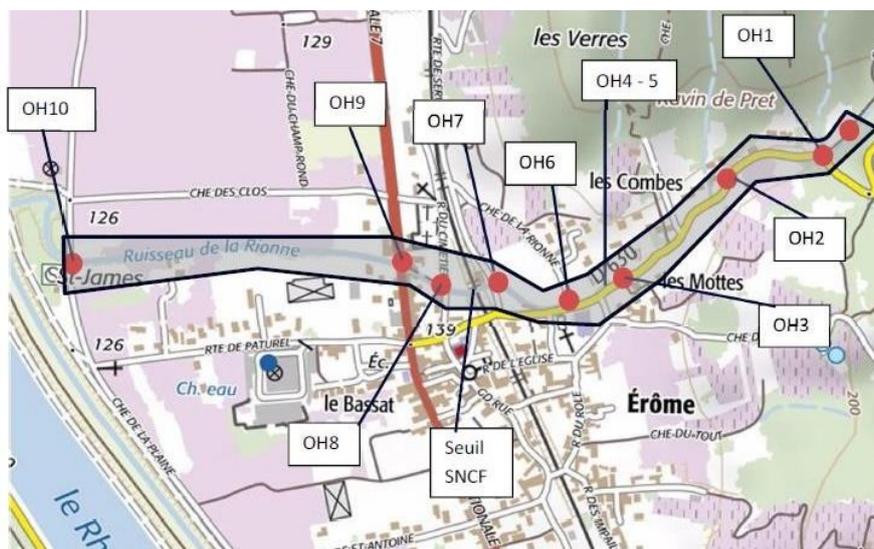
Les objectifs de cette action sont :

- ❖ Permettre la gestion des crues sur une grande partie du bassin versant de la Rionne dans de bonnes conditions de fonctionnement et de sécurité pour les personnes et les biens.
- ❖ Augmenter la capacité hydraulique du lit et faire transiter une crue d'occurrence centennale
- ❖ Limiter l'obstruction des ouvrages hydrauliques et le transport solide.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les travaux proposés sont présentés d'amont en aval, ils correspondent à :

- ❖ Un aménagement de piège à embâcle et à gravier ;
- ❖ Des recalibrages du lit ;
- ❖ Des modifications ou suppression de ponts propriété du département ou de la commune.



Localisation des ponts sur la Rionne

Impacts des aménagements

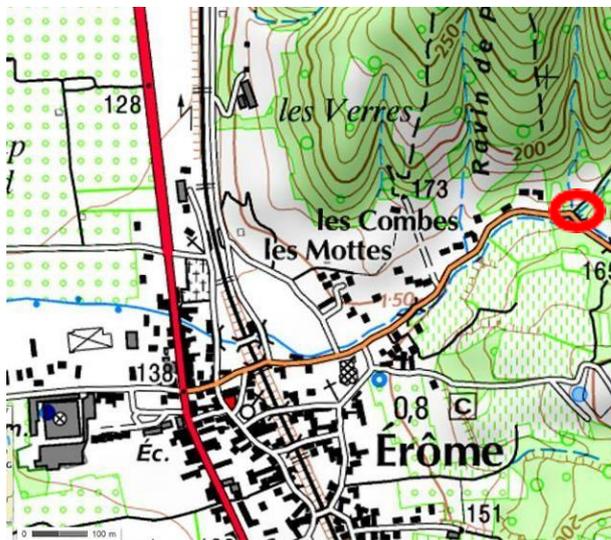
A l'état actuel, les premiers débordements, générant donc les premiers dommages, surviennent pour une crue de 5 ans. Les enjeux touchés par la crue centennale sont particulièrement nombreux sur la partie aval : le centre bourg d'Erôme, des zones résidentielles, les infrastructures routières, la mairie, l'école, l'église, la salle des fêtes et des zones agricoles.

A l'état futur, les aménagements permettent de réduire considérablement la zone inondée en crue centennale :

- ❖ Moins de 1 ha d'habitat inondé au lieu de 1.8 ha à l'état actuel ;
- ❖ 12 habitants inondés au lieu de 175 ;
- ❖ Aucun établissement public inondé ;
- ❖ 2 entreprises inondées au lieu de 4 ;
- ❖ 48.4 ha de surfaces agricoles inondées au lieu de 58.5.

Projet d'aménagement

Aménagement d'un piège à embâcle et à gravier



Localisation du piège à gravier actuel et futur



Piège à gravier actuel

Le piège à gravier actuel est sous dimensionné vis-à-vis du volume de matériaux transporté par la Rionne. L'ouvrage est rapidement comblé et génère l'obstruction partielle des ponts avals et par conséquent, une diminution de la capacité hydraulique.

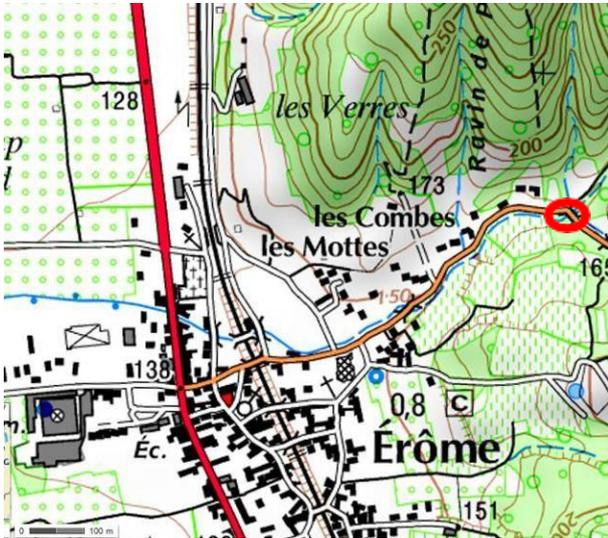
Afin d'éviter l'obstruction des ouvrages dans la zone urbanisée d'Erôme et limiter le transport solide, un piège à gravier / embâcle / plage de dépôt doit être réalisé en amont de la zone urbaine dans une zone accessible pour enlever périodiquement les arbres amoncelés et les matériaux déposés susceptible de se bloquer au niveau des ouvrages. La zone proposée est située en amont du piège à gravier actuel.

Le piège à embâcle/ gravier sera constitué :

- ❖ D'un système de barres IPN en travers du lit d'une section suffisante (0.5 m) pour résister aux corps flottants, espacées de 0.50 m sur la largeur du cours d'eau. Les fondations seront assez profondes (1 à 2 m à minima, ou jusqu'au refus) ;
- ❖ D'une plage de dépôt dimensionnée pour stocker les matériaux solides issus du bassin versant. La capacité de stockage doit être équivalente à une crue centennale, à minima, afin que les ouvrages situés en aval puissent fonctionner efficacement.

Cet ouvrage nécessite un entretien régulier et après chaque montée des eaux significative. En complément, un entretien de la ripisylve sera réalisé par l'équipe rivière d'Arche agglô afin de minimiser le risque d'obstruction de l'ouvrage.

Modification du pont « OH n°1 »

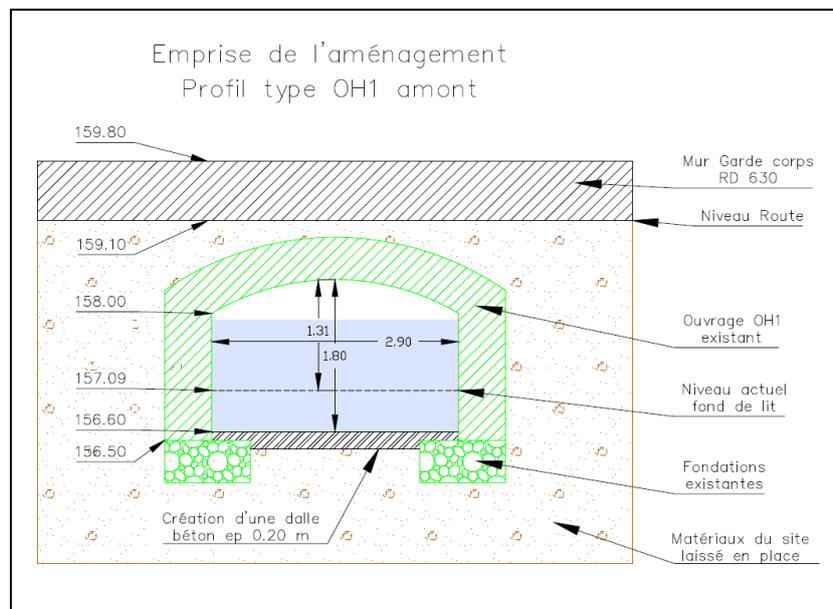


Ouvrage Hydraulique de franchissement OH 1

L'ouvrage de franchissement actuel est en limite de capacité hydraulique pour une crue centennale et a été la source de débordement sur la RD 630 à plusieurs reprises (septembre 2008 en particulier).

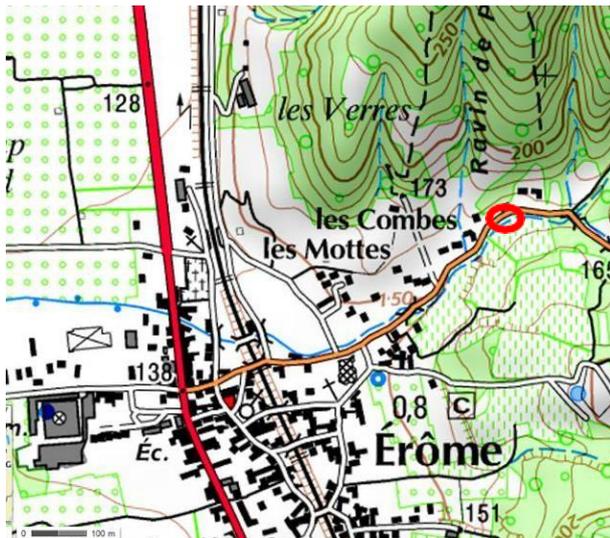
Les travaux envisagés ont pour objectif de faire transiter un débit plus important et supprimer le risque de débordement par-dessus la RD 630 en rive droite pour la crue centennale.

Ils consistent en un abaissement du niveau du fond du lit d'environ 50 cm sous l'ouvrage (confortement du fond du lit + des murs latéraux), avec une pente de l'ordre de 3,3%.



Coupe type de l'aménagement - Etat futur - sur le pont OH 1

Suppression du pont « OH n°2 »



Ouvrage hydraulique de franchissement OH 2

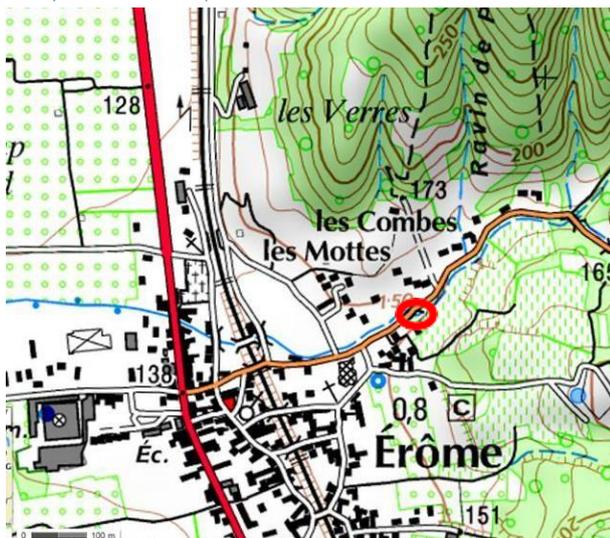
L'ouvrage de franchissement actuel est de capacité insuffisante pour une crue centennale et a également contribué à de multiples débordements sur la RD630 et une habitation.

L'opération consiste à supprimer cet ouvrage inutilisé.

Recalibrage du lit de l'OH 2 à l'OH 3

La capacité hydraulique étant limitante il est proposé le recalibrage entre OH2 et OH3 nécessitant une emprise foncière en rive gauche pour une pente en 3/2. Le fond du lit aura une pente de 2%.

Remplacement du pont « OH n°3 »



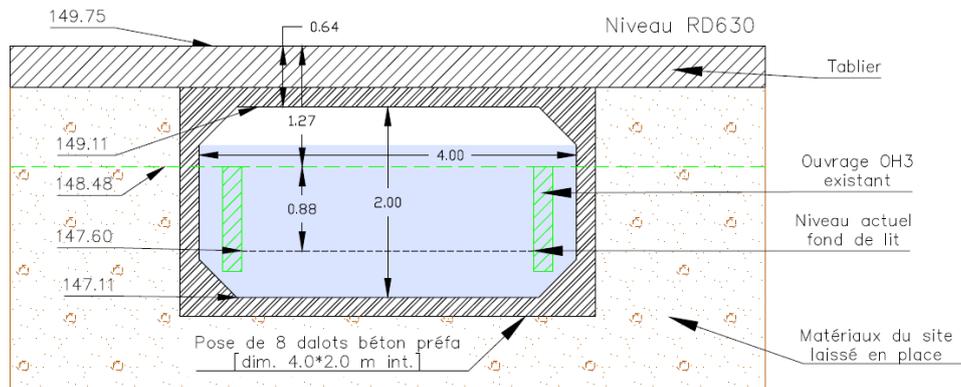
Ouvrage hydraulique de franchissement OH 3

L'ouvrage de franchissement actuel est largement insuffisant pour une crue centennale et a causé de gros débordements sur la RD 630 et plusieurs habitations en rive droite lors de la crue de septembre 2008.

L'opération consiste à reprendre l'ouvrage. Le dalot aura une hauteur de 2 m pour une largeur de 4 m. En rive droite le confortement de la berge sera effectué en enrochement.

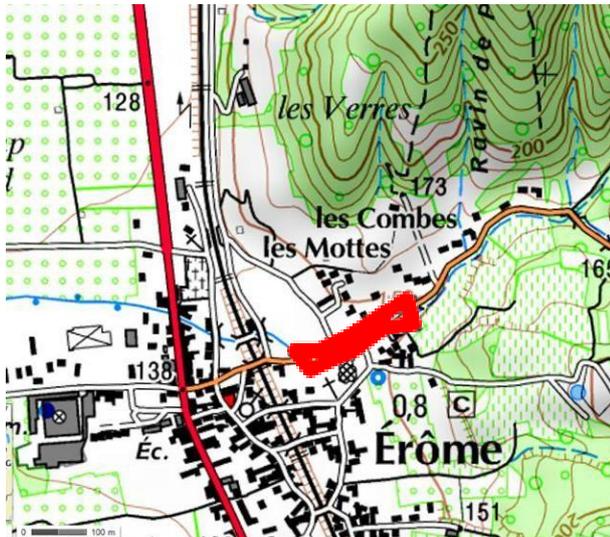
L'objectif étant de faire transiter un débit plus important et supprimer le risque de débordement sur la RD 630 et de submersion du pont pour la crue centennale.

Le bon fonctionnement de cet ouvrage doit s'accompagner d'un recalibrage amont du lit mineur sur environ 5 ml et aval sur 5 ml. On disposera des enrochements sur les berges sur ces tronçons (en rive gauche en particulier), afin de réaliser l'entonnement et pérenniser l'ouvrage nouvellement posé.



Coupe type de l'aménagement - Etat futur - sur le pont OH 3

Recalibrage du lit entre l'OH n°3 à l'OH n°6 – et reprise des passerelles OH 4 et OH 5



La Rionne entre l'OH 3 et l'OH 6



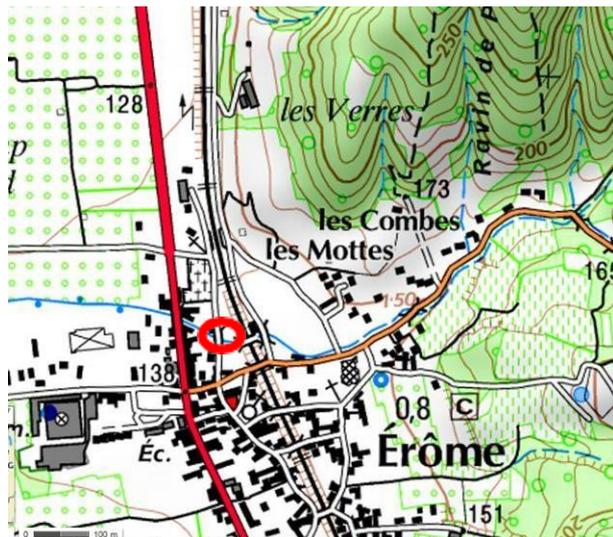
Les passerelles OH 4 et OH 5

Les travaux consistent à recalibrer le lit sur 150 ms, depuis le pont OH n°3 jusqu'à l'OH n°6. Le fond du lit sera approfondi de 0.3 à 0.5 m, pour une pente d'environ 2.2% et une largeur du fond proche de celle actuellement, soit 2 à 3 m. Les berges seront retalutées en pente douce (3H/1V) et enherbées.

Les 2 passerelles d'accès aux habitations (OH 4 et OH5) présentes sur le tronçon seront conservées avec

- ❖ Un abaissement du fond du lit de 75 cm sous les ouvrages et le renforcement des murs latéraux ;
- ❖ La mise en place d'un pavage de fond dans le lit du cours d'eau et le confortement des culées de pont en rive droite.

Reprise du lit au pont « OH n°8 » et du lit aval

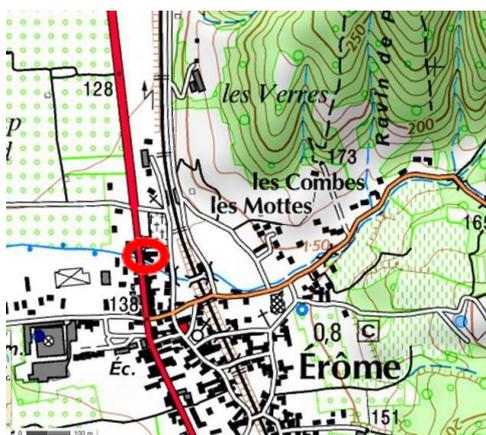


Ouvrage de franchissement OH n°8

L'engravement de la partie amont et aval de l'ouvrage de franchissement actuel a fortement diminué la capacité hydraulique de ce dernier, le rendant insuffisant pour une crue centennale. Le lit est également perché sur ce secteur, les débordements sont conséquents et ne retournent pas dans le lit mineur. Les travaux sur cet ouvrage sont les suivants :

- ❖ Création d'un entonnement en enrochement liés sur environ 5 ml en amont et aval ;
- ❖ Désengravement du fond du lit en amont et aval ;
- ❖ Reprise de berges jusqu'au seuil RN7.

Reprise du seuil amont RN7 et recalibrage du pont de la RN7 « OH n°9 »



Seuil amont de la RN7



Pont de la RN7 - OH 9

La proximité du seuil de la RN7 (moins de 10m avec une chute de 1.50m) ne permet pas un fonctionnement optimal de l'ouvrage sous la RN7. Lors des crues, le seuil provoque un ressaut très important à l'entrée de l'ouvrage et génère des débordements sur la RN7. Ces débordements peuvent être conséquents et ne retournent pas dans le lit mineur. De nombreuses habitations et une école sont présentes à proximité.

L'opération consiste donc au déplacement du seuil existant 20m en amont. Les dimensions du seuil seront de 4.5 m de largeur avec une chute de 1.30 m. Cette nouvelle configuration améliorera la capacité hydraulique de

l'ouvrage sous la RN7 (OH n°9) de 1.5 m³/s. Toutefois, le réaménagement du seuil ne suffit pas à lui seul à supprimer les débordements sur la RN7 pour la crue centennale.

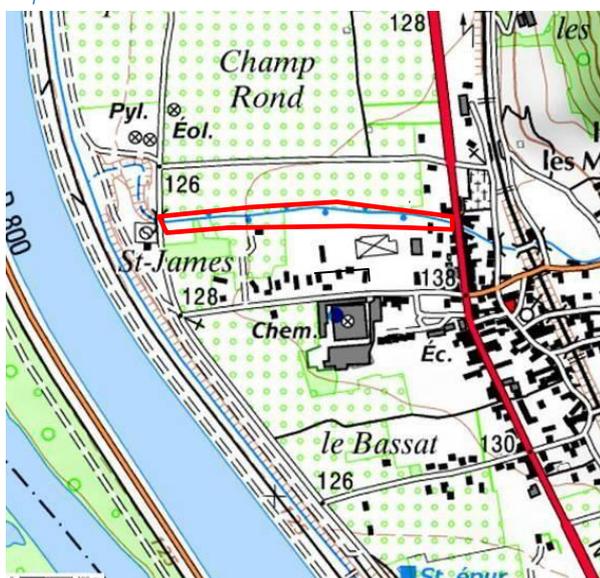
Au regard du débit soustrait au droit de l'école et orienté sur la RN7 (environ 50l/s), cet aménagement n'aggrave pas le risque inondation sur le reste du territoire.

L'ouvrage de franchissement actuel de la RN7 est insuffisant pour une crue centennale, l'opération consiste au recalibrage du pont existant par terrassement:

- ❖ Abaissement du niveau du fond du lit d'environ 30 cm sous l'ouvrage (confortement du fond du lit + des murs latéraux) ;
- ❖ Pente de l'ordre de 1,7%.

Objectif : faire transiter un débit plus important et supprimer le risque de débordement sur la RN7 et de submersion du pont pour la crue centennale.

Reprise du lit en aval de la RN7



Lit de la Rionne en aval de la RN7

Le tronçon aval de l'OH n°9 est majoritairement endigué sur les 2 rives. Ces digues ne sont pas classées. Le fond du lit de la Rionne est également perché par rapport au terrain naturel. Aucune submersion des digues n'a été recensée jusqu'à ce jour mais l'irrégularité du fond du lit (affouillement en pied de berge, dépôt de matériaux...) diminue la capacité hydraulique du cours d'eau.

Le projet prévoit :

- ❖ Un élargissement du lit permettant le passage d'une crue d'occurrence décennale en aval du pont de la RN 7 correspondant à 9.5 m³/s ;
- ❖ La suppression des digues en rive droite et la non mise en charge de la digue en rive gauche. Ainsi, les premiers débordements arrivent pour l'équivalent d'une Q10.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune d'Erôme – bassin versant de la Rionne – petits affluents du Rhône rive gauche

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage	ARCHE Agglo
Modalités de pilotage, suivi...	ARCHE Agglo assurera l'animation et la coordination.
Opérations de communication consacrées à cette action	Magazine d'ARCHE AGGLO, Bulletin communal
Temps d'animation	Intégré au temps d'animation de la cellule d'animation du PAPI
Liens et mutualisation avec d'autres démarches	
Révision prévue à mi-parcours	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2024 - 2025 : Réalisation de l'étude d'impact et marchés complémentaires

2026 - 2028 : Acquisitions foncières (prochain PAPI)

2028 - 2030 : Réalisation des travaux (prochain PAPI)

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif	170 000 € HT
Répartition du financement	❖ Etat : 50% (85 000 €) ❖ MO : 50% (85 000 €)

MOE (phase PRO et dossier réglementaire) : 100 000 €

Etude d'impact et inventaire naturaliste : 40 000 €

Topographie : 10 000 €

Etudes géotechniques : 20 000 €

OBJET DE L'AVENANT

Les modifications par rapport à la fiche action originelle sont :

- ❖ Actualisation du montant suite au décalage dans le temps du projet,
- ❖ Adaptation des indicateurs.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE

- ❖ Nombre de retour jugeant de l'acceptation du projet.